



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 4 mars 2015**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 11 février 2015, à 8 h 30

12 – Orientation

12.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission permanente sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.005 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.006 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.007 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'environnement - 1140720003

Accorder un contrat à Construction et Pavage Jeskar inc., d'une durée de 3 ans, pour la réfection du réseau de captage du biogaz au Complexe environnemental de Saint-Michel - Somme maximale de 495 289,31 \$ (taxes incluses) - Appel d'offres public ENV CESM 2014-02 (4 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'approvisionnement - 1155318001

Conclure une entente cadre avec Le groupe J.S.V. inc., d'une durée de 24 mois avec une option de renouvellement de 12 mois pour la fourniture d'outils de jardinage - Appel d'offres public 15-14047 (5 soumissionnaires) - (montant estimé : 245 080,90 \$, taxes incluses)

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de l'approvisionnement - 1155331001

Exercer l'option de prolongation de 12 mois avec Lafarge Canada inc., pour la fourniture et la livraison, sur demande, de pierre concassée nette et prémélangée de divers types servant pour les travaux en régie - Appel d'offres public 14-13219 (5 soumissionnaires) - (montant estimé : 1 960 864,37 \$)

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1153438002

Accorder un contrat à Preston Phipps inc. pour la fourniture et la livraison d'un ventilateur en résine FRP assemblé avec moteur - Somme de 54 843,08 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation (1 soumissionnaire)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.005 Contrat de construction

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1151029002

Autoriser une dépense additionnelle de 195 457,50 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de remplacement des fenêtres et travaux connexes dans l'édifice du 1500 des Carrières, dans le cadre du contrat accordé à Norgéreq Ltée (CG14 0367) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 567 397,57 \$ à 1 762 855,07 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.006 Contrat de construction

CG Service de l'eau, Direction de l'eau potable - 1144474004

Accorder un contrat à Cosoltec inc. pour des travaux d'architecture et de structure dans les secteurs des produits chimiques à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 2 293 112,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10167 (6 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.007 Contrat de services professionnels

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1151029001

Accorder un contrat de services professionnels à Réal Paul, architecte et au groupe WSP Canada Inc. pour la mise en oeuvre du projet de restauration de la maçonnerie et travaux connexes du château Dufresne - Somme maximale de 298 965,47 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13858 (1 soumissionnaire)

20.008 Contrat de services professionnels

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1151029003

Autoriser une dépense additionnelle de 88 356,00 \$, taxes incluses, pour couvrir les honoraires professionnels additionnels reliés à la surveillance des travaux résultants de deux changements majeurs dans le cadre du projet d'aménagement des ateliers de menuiserie au garage des Carrières - Approuver un projet d'addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Héroïse Thibodeau et Cima (CG12 0263), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 214 499,06 \$ à 1 302 855,05 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.009 Contrat de services professionnels

CE Service des infrastructures, voirie et transports, Direction des transports - 1155897002

Accorder un contrat de services professionnels à la firme Compilation Data Trafic inc., d'une durée de 24 mois, pour la réalisation de comptages manuels et par imagerie vidéo de la circulation - Somme maximale de 213 991,47 \$, taxes incluses - Appel d'offres 14-14000 (2 soumissionnaires)

20.010 Entente

CE Service des infrastructures, voirie et transports - 1140870004

Ratifier l'entente intervenue entre le ministère des Transports du Québec et la Ville de Montréal visant la collaboration en ressources professionnelles municipales dans le cadre du projet Turcot, pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015, pour une somme maximale de 3 700 000 \$

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.011 Immeuble - Aliénation

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1146462003

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend à Madame Michelina Catalozzi et Monsieur Jacques L. Leclerc, aux fins d'un assemblage résidentiel, un terrain situé du côté est de la rue Bourgjoily et au nord de la rue Marjolaine, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, d'une superficie de 39,9 m², pour un montant de 27 885 \$, plus les taxes applicables

20.012 Subvention - Contribution financière

CE Service de la culture - 1154248001

Accorder à la Société du Château Dufresne une avance de fonds de 45 000 \$ sur le soutien financier de 90 000 \$ qui lui sera versé en 2015 pour la réalisation de son plan d'action

20.013 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la diversité sociale et des sports - 1144251006

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 455 000 \$ à 5 organismes, pour le projet et le montant désignés en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion 2014-2016

20.014 Contrat de services professionnels

CE Service des ressources humaines, Direction santé, mieux-être et développement organisationnel - 1156892001

(AJOUT) Accorder un contrat de services professionnels à l'École nationale d'administration publique pour évaluer le transfert des apprentissages et l'impact des ateliers de formation sur l'établissement des objectifs et des indicateurs de performance 2015, d'une somme maximale de 23 197 \$, taxes incluses faisant ainsi passé le montant du contrat à ce sujet de 45 000\$ à 68 197\$. Contrat octroyé de gré à gré.

Compétence d'agglomération : Acte mixte

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Service de l'environnement - 1142937002

Mandater la Commission du conseil municipal sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs pour organiser une consultation publique afin d'étudier les enjeux et les impacts du bannissement des sacs d'emplettes à usage unique dans les commerces de détail sur le territoire de la Ville de Montréal

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Société du Parc Jean-Drapeau - 1146807002

Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à procéder à la réalisation, dans le cadre de son programme de protection de l'actif immobilisé, des travaux relatifs à la réfection des bâtiments, des aménagements extérieurs et des équipements, et lui en rembourser les coûts, sur présentation des pièces justificatives, jusqu'à concurrence de 12,750 M\$ pour l'année 2015, conformément au budget d'investissements autorisé dans le cadre du PTI 2015-2017 par le conseil d'agglomération

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc Jean-Drapeau

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 40.002

30.003 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service des infrastructures voirie et transports - 1156086001

Adopter une résolution demandant au ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire une dérogation à l'application de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19), en vertu de l'article 573.3.1 de celle-ci afin d'octroyer un contrat au lauréat du concours d'atténuation des impacts et de mise en valeur du chantier de la rue Sainte-Catherine Ouest

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

30.004 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1140843016

Ratifier la dépense relative au déplacement, du 31 janvier au 5 février 2015, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre d'une mission en Europe (Paris et Rome) suivie d'un arrêt à Toronto où il a pris part au Caucus des maires des grandes villes de la Fédération canadienne des municipalités - Montant : 2 733,33 \$

30.005 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1150843001

Autoriser la dépense relative au déplacement, du 15 au 22 mars 2015, à Bilbao (Espagne), de Mme Manon Gauthier, membre du comité exécutif, dans le cadre du Sommet Culture de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU). Montant estimé : 2 182 \$.

30.006 Administration - Occupation du domaine public

CE Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements - 1150679002

Approuver la 2e partie de la programmation d'événements publics 2015 - Autoriser l'occupation du domaine public du 2 avril au 15 juin 2015

30.007 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service de la culture - 1140230007

Accepter les 27 dons individuels des mécènes de la Brigade Arts Affaires de Montréal (BAAM) à la Ville de Montréal, en vue de l'acquisition d'une oeuvre d'art public - Autoriser l'émission d'un reçu officiel pour fins de l'impôt sur le revenu à chacun des mécènes de la BAAM, d'une valeur totale de 18 500 \$

30.008 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne le règlement d'un litige. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.009 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne un recours judiciaire. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40 – Réglementation

40.001 Ordonnance - Autre sujet

CE Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications - 1151673001

Adopter une ordonnance en vertu de l'article 51 du Règlement 14-044 sur les tarifs permettant l'accès gratuit au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan, le dimanche 24 mai 2015, dans le cadre de la Journée des musées montréalais. Accorder un soutien financier, non récurrent, de 3 587,22 \$, taxes incluses à la Société des directeurs des musées montréalais

40.002 Règlement - Emprunt

CG Société du Parc Jean-Drapeau - 1146807004

Adopter un règlement autorisant un emprunt de 12,75 M\$ afin de financer la réalisation du programme de protection de l'actif immobilisé, des travaux relatifs à la réfection des bâtiments, des aménagements extérieurs et des équipements de la Société du parc Jean-Drapeau pour l'année 2015 conformément au budget d'investissements autorisée par le conseil d'agglomération

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc Jean-Drapeau

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 30.002

40.003 Règlement - Emprunt

CM Commission des services électriques , Division de la gestion des projets et du développement - 1155380001

Adopter un règlement d'emprunt autorisant le financement de 50 350 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens et de mise à niveau des chambres de transformation dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal

60 – Information

60.001 Dépôt

CE Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe - 1154870001

Prendre acte du dépôt du rapport annuel 2014 des dépenses pour l'entretien du parc du Mont-Royal

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	20
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	7
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	10

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 11 février 2015 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint - Développement
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE15 0189

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 11 février 2015, en y retirant les articles 20.006, 40.003, 40.004 et 60.001 et en ajoutant l'article 30.007.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE15 0190

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 23 février 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE15 0191

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 26 février 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE15 0192

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'annuler l'appel public de propositions intitulé : Vente de deux (2) immeubles contigus situés au 22-26, rue Notre-Dame Ouest et au 51-53, rue de Brésoles, dans l'arrondissement de Ville-Marie (CM08 0089);
- 2 - de mandater le Service des finances afin qu'il identifie les crédits nécessaires à la réalisation des travaux d'entretien des immeubles d'un montant de 700 000 \$ et qu'il transfère la somme au Service de la gestion et de la planification immobilière.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1144602003

CE15 0193

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture et l'installation d'équipements de télécommunication sans-fil pour la gestion des contrôleurs de feux de circulation à 15 intersections dans le secteur du boulevard de l'Acadie et de l'A-15 du réseau artériel nécessaire à la réalisation du système intégré de télécommunication relié au Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU).

Adopté à l'unanimité.

20.002 1145897017

CE15 0194

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Mercedes Benz Rive-Sud, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de deux fourgons Sprinter 2500, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 110 999,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13855 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 2- d'autoriser le paiement d'un montant de 9 289,16 \$ correspondant à la TVQ, payable directement à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), conformément à la réglementation applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4 000 kg;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1140541019

CE15 0195

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 254 828,53 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents le cas échéant;
- 2- d'accorder un contrat à Construction NRC inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, pour une période de 18 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 836 552,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-44004;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1145897008

CE15 0196

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 3 336 646,13 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux électriques et civils de mise aux normes de signalisation lumineuse à 30 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Système Urbain inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, pour une période de 18 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 566 650,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-44005;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1145897014

CE15 0197

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande d'un service d'impression, de préparation et de distribution d'avis aux résidents de l'île de Montréal ;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Distribution LG, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13949 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1156133001

CE15 0198

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture et la livraison sur demande de peinture pour le marquage routier;
- 2- d'accorder à Ennis Paint Canada, une division de *Ennis-Flint Traffic Safety Solutions Company*, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13523 et aux tableaux des prix reçus joints au rapport du directeur;

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de la Division de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1145331005

CE15 0199

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 4 181 833,42 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de l'égout unitaire, de la conduite d'eau secondaire et de la chaussée dans l'avenue Valois, de la rue Ontario à la rue de Rouen, dans la rue de Rouen, de la rue Nicolet à l'avenue Valois, et dans l'avenue Bourbonnière, de la rue Ontario à la rue de Rouen, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Constructions et Pavage Jeskar inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 740 833,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 267901;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1144822059

CE15 0200

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 426 926,21 \$, taxes incluses, pour la construction et reconstruction d'une conduite d'eau secondaire, de trottoirs, d'une chaussée mixte en une chaussée flexible et d'un système d'éclairage, de planage et de revêtement bitumineux, là ou requis, dans la rue Villeray, de l'avenue Chateaubriand à la rue Boyer, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Entreprises C. & R. Menard inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 257 526,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 255102;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1144822061

CE15 0201

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 103 262,46 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de l'égout unitaire, de conduite d'eau secondaire, la reconstruction de la chaussée et de trottoirs, là ou requis, dans la rue Baldwin, de la rue Bellerive à la rue Notre-Dame, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Charex inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 990 216,44 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 295401;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1144822062

CE15 0202

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 668 061,22 \$, taxes incluses, pour le planage, le revêtement bitumineux et les feux de circulation dans l'avenue Dollard, d'un point au sud de la rue Elmslie à un point au nord de la rue Elmslie, dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Pavages Chenail inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 587 061,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 266201;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1144822064

CE15 0203

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 10 163 457,85 \$, taxes incluses, pour les travaux de construction d'un pont ferroviaire, des infrastructures souterraines et de la chaussée d'une nouvelle rue entre les avenues Durocher et Outremont dans le cadre du projet du site Outremont, dans l'arrondissement d'Outremont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2- d'accorder à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 508 457,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 221704;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1154021001

CE15 0204

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'une étude de positionnement économique du secteur du Havre de Montréal, pour une somme maximale de 52 313,63 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 14-13819 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1146334004

CE15 0205

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure deux ententes-cadres, d'une durée maximale de quarante-huit mois, pour la fourniture sur demande de services d'ingénierie pour la réalisation de mandats d'inspection, d'évaluation, d'études préliminaires d'avant-projets, de plans et devis et de surveillance dans le domaine des structures routières et connexes;
- 2 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13437 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;

Firme	Somme maximale taxes incluses	Délai maximal	Contrat
SNC-Lavalin inc.	1 546 988,63 \$	48 mois	1
Les Consultants S.M. inc.	1 308 990,38 \$	48 mois	2

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées selon les différents mandats, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1140541023

CE15 0206

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 88 970,69 \$, taxes incluses, pour réaliser la gestion des coûts dans le cadre du projet de construction du Centre de services animaliers municipal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Consultants Legico-Chp inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 84 733,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13807 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1145110009

CE15 0207

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Pro-Vert Sud-Ouest, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la gestion de l'écocentre Eadie, pour une période de 9 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 272 870 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-14069;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Pro-Vert Sud-Ouest, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de 56 mois, le contrat pour la gestion des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, La Petite-Patrie, LaSalle, Rivière-des-Prairies et Saint-Michel, pour une durée de 50 mois, celui de la gestion de l'écocentre Saint-Laurent, aux prix de ses soumissions, soit pour une somme maximale de 10 177 288 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-14069 ;

Entreprise	Écocentres	Total taxes incluses
	Acadie	1 454 443 \$
	Côte-des-Neiges	1 324 299 \$
	La Petite-Patrie	1 669 411 \$
Pro-Vert Sud-Ouest	LaSalle	1 294 612 \$
	Rivière-des-Prairies	1 580 614 \$
	Saint-Laurent	1 234 492 \$
	Saint-Michel	1 619 418 \$
	Grand total	10 177 288 \$

- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel..

Adopté à l'unanimité.

20.017 1142621005

CE15 0208

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet de convention de cession et de consentement du contrat accordé à Le Groupe Arcop S.E.N.C. (CM11 1007) en faveur de Architecture 49 inc. pour le reste de l'entente et aux mêmes conditions. L'autorisation de cession s'inscrit dans le cadre de la construction de la nouvelle cour de services de l'arrondissement de Ville-Marie.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1145884002

CE15 0209

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de convention entre la Fondation de la Chapelle historique du Bon-Pasteur et la Ville, établissant les modalités d'utilisation des équipements de la Chapelle historique du Bon-Pasteur jusqu'au 31 décembre 2017, à titre gratuit;
- 2- d'autoriser le directeur du Service de la culture à signer, pour et au nom de la Ville, le projet de convention à cette fin.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1144248007

CE15 0210

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de convention entre la Ville et l'Association québécoise des transports, pour une période de 3 ans, pour la promotion, la planification et l'organisation du 24^e congrès mondial des systèmes de transport intelligents à Montréal en 2017;
- 2- d'autoriser une dépense totale d'environ 312 000 \$, taxes incluses, répartie comme suit :

Objet de dépense	Montant
Entente AQTr	200 000 \$
Planification et promotion	52 000 \$
Commandite ITS America	50 000 \$ US (soit environ 60 000 \$ CDN)
Total	312 000 \$

- 3- d'autoriser le chef de division du Service des infrastructures, de la voirie et du transport à signer, pour et au nom de la Ville, le projet de convention à cette fin;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1143226001

CE15 0211

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Ville de Pointe-Claire pour le remplacement, par la Ville de Pointe-Claire, d'une conduite principale d'aqueduc constituée d'un tronçon d'un diamètre de 300 mm d'une longueur approximative de 450 mètres et d'un tronçon d'un diamètre de 250 mm et d'une longueur approximative de 275 mètres, ces tronçons se trouvant dans l'axe de l'avenue Tecumseh, entre l'avenue Labrosse et l'autoroute 40, selon les termes et conditions stipulés au protocole.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1150648001

CE15 0212

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet d'entente entre Gestion Grimar inc. et la Ville de Montréal sur les conditions d'aménagement et d'entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales du projet résidentiel Val des Bois (phase 3C) dans le parc-nature du Bois-de-L'Île-Bizard.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1154240001

CE15 0213

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal concernant une subvention au montant de 25 M\$ annuellement, pour l'exercice de ses responsabilités à titre de métropole;
- 2- d'autoriser le maire et le président du comité exécutif à signer ladite entente pour et au nom de la Ville;

3- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1154784003

CE15 0214

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un engagement de confidentialité et de non divulgation de la Ville de Montréal en faveur de l'Agence métropolitaine de transport (AMT), dans le cadre du projet d'un système léger sur rail (SLR) sur le futur pont Champlain.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1140160002

CE15 0215

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accepter et de ratifier l'hypothèque consignée dans un acte publié au registre foncier sous le numéro 21 272 814, grevant une partie du lot 3 362 017 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, accordée par Consortium Angus S.E.C. en faveur de la Ville de Montréal afin de garantir certaines obligations, incluant notamment l'obligation de vendre ladite partie de lot à la Ville de Montréal à des fins de réalisation de logements sociaux et communautaires;
- 2 - d'accepter et de ratifier tous les termes dudit acte d'hypothèque, notamment le report de l'échéance pour la vente de la partie de lot à la Ville de Montréal, laquelle vente est reportée à la date qui surviendra la première, entre la date étant 6 mois suivant l'octroi du premier permis de construction relatif au projet du promoteur et la date du 25 janvier 2018.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1156692001

CE15 0216

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet de convention de renouvellement de bail par lequel la Ville loue de 2945-9195 Québec inc., pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} juin 2013, un espace d'une superficie de 406,73 mètres carrés, situé au 1498, boulevard Saint-Jean-Baptiste, pour les besoins du poste de quartier 49 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 529 786,98 \$, taxes incluses, et ce, aux termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1144565006

CE15 0217

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Cavalia inc., pour une période d'une année et 7 mois à compter du 1^{er} juin 2014, un espace à des fins d'entreposage de biens non périssables, sis au 9191, boulevard Henri-Bourassa Ouest, d'une superficie approximative de 13 300 pieds carrés, moyennant un revenu total de 120 111,69 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1145323013

CE15 0218

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Service Distri-Bouffe D.D. inc., pour une période de 13 mois à compter du 1^{er} janvier 2015, un espace à des fins de services alimentaires, d'une superficie approximative de 11 mètres carrés, au chalet d'accueil du parc du Mont-Royal, moyennant pour un revenu total de 29 791,67 \$ excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1145323014

CE15 0219

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier supplémentaire de 40 000 \$ pour l'année 2015 au Conseil des arts de Montréal (CAM) afin de refléter les résultats des dernières orientations de la Ville avec cet organisme;
- 2 - d'autoriser à cette fin un virement budgétaire de 40 000 \$ provenant des dépenses imprévues d'administration - volet agglomération vers le budget des dépenses communes dédié à la contribution au CAM, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1150681001

CE15 0220

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 150 000 \$ à MURAL, soit 50 000 \$ en 2015, 50 000 \$ en 2016 et 50 000 \$ en 2017, dans le cadre d'une entente de partenariat;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser un virement budgétaire de 50 000 \$ en 2015 en provenance du budget des priorités de l'administration vers le budget 2015 du Service de la culture et d'autoriser un ajustement de 50 000 \$ de la base budgétaire du Service de la culture pour 2016 et 2017;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1156218001

CE15 0221

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 90 000 \$ à l'Université de Montréal pour la réalisation d'interventions archéologiques, la recherche et la formation d'étudiants sur le site de l'ancienne ferme Beaubien (1698-1854) dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal (2012-2015);
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1143501002

CE15 0222

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser, à la demande de l'organisme *United Irish Societies of Montreal inc.*, la tenue de l'événement Défilé de la Saint-Patrick le 22 mars 2015;
- 2- d'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue du Défilé de la Saint-Patrick le 22 mars 2015, telle que décrite au dossier décisionnel ;
- 3- d'autoriser le traçage temporaire d'une ligne verte sur la surface de la chaussée de la rue Sainte-Catherine Ouest, entre la rue du Fort et la rue du Square Philips pour cette occasion;

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de protocole d'entente avec *United Irish Societies of Montreal*, accordant un soutien technique d'une valeur estimée à 150 000 \$ et un soutien financier de 25 000 \$ pour la tenue du Défilé de la Saint-Patrick qui aura lieu le 22 mars 2015;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1155877001

CE15 0223

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver la programmation no 3 des travaux sur les réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout de la Ville de Montréal admissibles au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Conduites (PIQM-Conduites);
- 2 - de spécifier au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) que la Ville de Montréal s'engage à assumer sa part des coûts admissibles des projets visés par ce programme et des coûts d'exploitation continue des projets réalisés avec l'aide financière obtenue du PIQM-Conduites;
- 3 - d'autoriser le Service de l'eau à la soumettre au MAMOT.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1151158001

CE15 0224

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal au Conseil du patronat du Québec pour l'année 2015;
- 2 - d'autoriser le paiement de la cotisation pour l'année 2015 au Conseil du patronat du Québec au montant de 22 995 \$ toutes taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1144784003

CE15 0225

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer Mme Trisha Élie à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de 3 ans, soit jusqu'au 28 février 2018, en remplacement de Mme Hadjer Dahel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1146467003

CE15 0226

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer Mme Marie-Chantal Lamothe à titre de vice-présidente de la Commission de la fonction publique de Montréal pour un mandat de 4 ans, à compter de la date d'adoption de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1153570001

CE15 0227

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser une dépense de 84 195 \$ afin de rembourser les arrondissements ayant effectué le déchiquetage et la collecte des branches en régie dans le cadre du Plan d'action montréalais de lutte à l'agrile du frêne, le tout selon les dispositions prévues au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1154631001

CE15 0228

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter un don de 7 000 \$ de M. Joachim Laguerre en exécution des volontés de son frère M. Jean-Baptiste Laguerre;
- 2- d'accorder un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel et d'autoriser le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à affecter cette somme en faveur des jeunes participants au Mondial de Soccer;
- 3- d'autoriser le trésorier à émettre un reçu pour fins d'impôts;
- 4- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1143329001

CE15 0229

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense estimée à 222,83 \$ relative au déplacement à Québec, les 10 et 11 février 2015, de M. Lionel Perez, membre du comité exécutif, responsable des infrastructures, de la Commission des services électriques, de la gouvernance, de la démocratie et des relations gouvernementales, pour prendre part aux auditions publiques de la Commission des relations avec les citoyens et de la Commission des transports et de l'environnement;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1151143003

CE15 0230

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-ouest de la rue Oscar, entre la rue Doric et la rue de Mayenne, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1144501010

CE15 0231

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur la subvention relative à l'amélioration de la sécurité incendie des résidences privées pour aînés », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1145361002

CE15 0232

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 187 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules du Service de police de la Ville de Montréal et leurs équipements », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1154472001

CE15 0233

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 11 150 000 \$ afin de financer l'acquisition de feux de circulation, d'équipement de signalisation ainsi que de lampadaires », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1153226002

CE15 0234

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer l'achat de feux de circulation, d'équipements de signalisation et de lampadaires », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1153226001

CE15 0235

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ afin de financer la conception et l'implantation d'un système de stationnement intelligent », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1153226003

CE15 0236

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 19 331 000 \$ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières (ponts, tunnels, viaducs et murs) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1150541001

CE15 0237

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ afin de financer le développement de nouvelles structures routières dont, notamment, une passerelle au-dessus du canal de l'aqueduc dans l'axe de la rue Lapierre dans l'arrondissement de LaSalle », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1150541003

CE15 0238

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 11 100 000 \$ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1150541004

CE15 0239

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 300 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement de parcs », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.012 1151701002

CE15 0240

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement de parcs », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.013 1151701001

CE15 0241

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 300 000 \$ afin de financer l'achat de mobilier d'éclairage et autres éléments d'éclairage du réseau routier », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.014 1150541006

CE15 0242

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer la première phase de la mise à niveau de l'éclairage de rues », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.015 1151097003

CE15 0243

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 750 000 \$ pour le financement de l'achat de mobilier d'éclairage et autres éléments d'éclairage du réseau routier », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.016 1150541005

CE15 0244

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 692 000 \$ afin de financer les travaux des aménagements cyclables », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.017 1150776001

CE15 0245

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 31 700 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière, de reconstruction et de réaménagement de l'avenue Papineau entre les rues Louvain et Crémazie », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.018 1151097005

CE15 0246

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 66 600 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière, de reconstruction, de réaménagement et de sécurisation de rues sur l'ensemble du réseau routier artériel », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.019 1151097001

CE15 0247

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 320 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière, de reconstruction, de réaménagement et de sécurisation de rues sur l'ensemble du réseau routier artériel », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.020 1151097002

CE15 0248

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 100 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement des Parcours découverte du Mont-Royal dans le cadre de la réalisation des projets « legs » du 375^e de la Ville de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.021 1154956004

CE15 0249

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 42 300 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement du parc du complexe environnemental Saint-Michel, dans le cadre de la réalisation des projets « legs » du 375^e de la Ville de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.022 1154956003

CE15 0250

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$, pour financer l'acquisition et l'installation d'équipements et d'infrastructures permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.023 1150706001

CE15 0251

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ pour financer l'acquisition et l'installation d'équipements et d'infrastructure permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.024 1150706002

CE15 0252

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.025 1154815001

CE15 0253

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations sportives supra locaux », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.026 1154815002

CE15 0254

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la réfection des terrains de balle », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.027 1154815003

CE15 0255

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 350 000 \$ pour financer le programme de soutien aux arrondissements pour la mise aux normes d'équipements dans le cadre de l'accueil des Jeux du Québec 2016 et des Jeux mondiaux policiers-pompiers (JMPP) 2017 », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.028 1154815004

CE15 0256

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de changer le nom de l'extrémité nord de la rue Gertrude, au nord de la rue Caisse et d'intégrer ce segment de rue au boulevard LaSalle, soit sur la partie du lot 1 153 029 située au nord du prolongement vers l'est de la ligne séparant les lots 1 153 132 (rue Caisse) et 1 153 133 (terrain privé) jusqu'à son point de rencontre avec la limite du lot 1 153 139 (boulevard LaSalle) tous les lots sont du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Verdun, comme illustré sur le plan joint au dossier;
- 2- que ce changement de nom soit effectif trois mois après l'adoption de la résolution du conseil municipal.

Adopté à l'unanimité.

40.029 1144521010

CE15 0257

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil municipal le rapport annuel d'activités 2013 du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger, conformément à l'article 18 du *Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal* (02-136) et à l'article 21 du *Règlement sur le Comité Jacques-Viger* (12-022),

Adopté à l'unanimité.

60.002 1153643001

Levée de la séance à 10 h 30

70.001

Les résolutions CE15 0189 à CE15 0257 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

CE : 12.001
2015/03/04 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.002
2015/03/04 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.003
2015/03/04 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.004
2015/03/04 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.005
2015/03/04 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.006
2015/03/04 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.007
2015/03/04 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1140720003

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division soutien technique et infrastructures - Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	Complexe environnemental Saint-Michel
Objet :	Accorder un contrat d'une durée de 3 ans à Construction et Pavage Jeskar inc. pour la réfection du réseau de captage du biogaz au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), pour une somme maximale de 495 289,31 \$ (taxes incluses) - Appel d'offres public ENV CESM 2014-02 (4 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. D'accorder à Construction et Pavage Jeskar inc. plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la réfection du réseau de captage du biogaz au CESM, pour une somme maximale de 495 289,31\$ (taxes incluses) conformément aux documents de l'appel d'offres public ENV CESM 2014-02;
2. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération, pour un montant de 495 289,31 \$.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-02-23 10:22

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1140720003

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division soutien technique et infrastructures - Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	Complexe environnemental Saint-Michel
Objet :	Accorder un contrat d'une durée de 3 ans à Construction et Pavage Jeskar inc. pour la réfection du réseau de captage du biogaz au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), pour une somme maximale de 495 289,31 \$ (taxes incluses) - Appel d'offres public ENV CESM 2014-02 (4 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Le Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) est composé principalement d'un ancien site d'enfouissement d'une superficie de 72 hectares où ont été éliminés ± 39 millions de tonnes de déchets de différentes natures. La portion organique de ces déchets enfouis produit, sous certaines conditions, un gaz appelé biogaz constitué principalement de méthane (CH₄) et de dioxyde de carbone (CO₂). Le biogaz en question est généré tant qu'il reste de la matière organique à décomposer et s'étend sur plusieurs décennies.

Depuis la reprise du site Miron en 1988 par la Ville de Montréal, plus de 60 millions de dollars ont été investis afin de capter ce gaz explosif et nocif pour la santé et l'environnement. Un réseau de conduite de diamètre allant de 100 à 600 mm a d'abord été mis en place avec plus de 300 puits de captage pour ensuite évoluer selon le temps et les besoins opérationnels. Au fil des ans, plusieurs contrats se sont succédé afin de procéder aux modifications et l'entretien du réseau qui, sous l'effet de tassement des déchets, se brise dans des portions de conduite rendant certains éléments du réseau inopérants.

Le lancement de l'appel d'offres public via le Service électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) a eu lieu le 19 novembre 2014, l'ouverture le 15 décembre (26 jours).

Un addenda a été émis le 11 décembre et apportait certaines précisions sur la description de 3 postes et sur le calcul des taxes. Trois quantités ont été modifiées dans le bordereau. Le délai de validité des soumissions est de 120 jours.

En terme de coûts, le présent contrat représente entre 25 et 40 % de la valeur des précédents contrats. Puisque le développement du réseau est entièrement terminé, le projet

couvre uniquement la réparation d'éventuels bris de sections de conduites alors que jadis, les travaux incluait la mise en place de nouveaux réseaux dans le recouvrement final.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG 12 0101 19 avril 2012 Contrat d'entretien du réseau pour une période de trois ans à Environnement routier NRJ inc. 1 275 000 \$.

CG 09 0293 1er septembre 2009 Contrat d'entretien du réseau pour une période de trois ans à Environnement routier NRJ inc. 1 933 365 \$.

DESCRIPTION

Les travaux consistent principalement à la réparation, au remplacement et à l'entretien des conduites enfouies en polyéthylène de divers diamètres liant les puits de captage de biogaz aux équipements destinés à l'aspirer pour le valoriser ou l'éliminer.

Moins de 6% du contrat est prévu en contingences. Aucune dépense incidente. Quatre (4) preneurs de cahier de charge et quatre (4) soumissions déposées et conformes avec la même irrégularité mineure dans deux cas, il s'agit d'erreur de calcul dans l'établissement d'un taux (voir l'analyse des soumissions en pièce jointe).

JUSTIFICATION

Afin de respecter ses engagements en matière de protection de l'environnement et de sécurité du public, le CESH possède un réseau périphérique de deux conduites de 3.1 kilomètres et plusieurs branches totalisant approximativement 17 kilomètres raccordés aux 280 puits de captage actuellement en opération. Ce réseau installé principalement dans la première couche du recouvrement final est sujet à des bris lorsqu'il est soumis à des tensions générées par le tassement normal des déchets en perpétuelle décomposition. Compte tenu du fait que des travaux de réparation du réseau de captage de biogaz sont à prévoir afin de conserver notre efficacité de soutirage, il est impératif de préparer via un contrat externe, les interventions requises incluant la machinerie, l'outillage, les pièces et la main-d'oeuvre appropriés et ce, pour une période de trois ans. L'équipe du CESH ne possède ni l'expertise, ni la formation et l'équipement nécessaires à la réalisation de ces interventions sporadiques.

Soumissions conformes	Prix (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Pavage Jeskar	466 545,56	28 743,75	495 289,31
Excavations Gilbert Théorêt	492 230,97	28 743,75	520 974,72
CMS construction	499 851,51	28 743,75	528 595,26
NRJ	511 006,39	28 743,75	539 750,14
Estimation des professionnels (\$) Estimation faite par professionnel interne	413 835,00	28 743,75	442 578,75
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions)			492 408,61
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((Coût moyen des soumissions conformes-la plus basse)/la plus basse x 100)			5,54%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute - la plus basse)			44 460,83

Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)		9,53%
Écart entre l'estimation des professionnels (\$) et la plus basse conforme (la plus basse conforme - estimation)		52 710,56
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse - l'estimation) / estimation x 100)		12,74%
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)		25 685,41
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)		5,51%

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense de ce contrat au montant de 495 289,31 \$, taxes incluses, comprenant des travaux contingents s'élevant à 28 743,75 \$, taxes incluses, sera imputée à l'objet des services techniques du budget de fonctionnement de la Division Soutien technique et infrastructures – gestion des matières résiduelles (Complexe environnemental de St-Michel). Un budget est prévu à cette fin à même la réserve constituée par la Ville de Montréal pour les activités post-fermeture du site d'enfouissement du CESH au Service de l'environnement.

Le contrat est d'une durée de 36 mois.

(taxes incluses)	2015	2016	2017	2018	Total
Contrat	103 676,79 \$	155 515,19 \$	155 515,19 \$	51 838,39 \$	466 545,56 \$
Contingences	6 387,50 \$	9 581,25 \$	9 581,25 \$	3 193,76 \$	28 743,75 \$
Total	110 064,29 \$	165 096,44 \$	165 096,44 \$	55 032,14 \$	495 289,31 \$

Les crédits pour l'année 2016, 2017 et 2018 seront quant à eux priorisés à même le budget de fonctionnement de la Division Soutien technique et infrastructures – gestion des matières résiduelles (Complexe environnemental de St-Michel).

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le captage et l'élimination/valorisation du biogaz font partis de la mission principale du CESH en terme d'engagements réglementaire et social à long terme.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il s'agit pour le Service de l'environnement de respecter nos engagements de capter le biogaz un gaz explosif et puissant GES (21 fois plus dommageable que le CO₂) en maintenant le rendement optimum du réseau. Ainsi, la Ville de Montréal confirme son intention de lutter contre les facteurs menant aux changements climatiques par le biais de la vérification et l'entretien des 17 kilomètres de conduites qui acheminent le biogaz vers sa valorisation ou son élimination plutôt que sa migration dans les sols environnants ou dans l'atmosphère.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat: mars 2015
Début des travaux: mai 2015
Fin des travaux: mai 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Sonia LONG)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Bernard TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :
Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction (Diane MARTIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain LEROUX
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-01-20

Luc BORNAIS
Chef de section - soutien tech. et opérations-
complexe env. st-michel

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur

Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2015-02-23



Dossier # : 1155318001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Biens_services_projets majeurs
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Le groupe J.S.V. inc. (245 080,90\$) une entente-cadre d'une durée de vingt-quatre (24) mois avec une option de renouvellement de douze (12) mois pour la fourniture d'outils de jardinage - Appel d'offres public 15-14047 (5 soum.)

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de vingt-quatre (24) mois avec une option de renouvellement de douze (12) mois, pour la fourniture, sur demande, d'outils de jardinage;
2. d'accorder à **Le groupe J.S.V. inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14047;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-02-13 16:03

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1155318001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Biens_services_projets majeurs
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Le groupe J.S.V. inc. (245 080,90\$) une entente-cadre d'une durée de vingt-quatre (24) mois avec une option de renouvellement de douze (12) mois pour la fourniture d'outils de jardinage - Appel d'offres public 15-14047 (5 soum.)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier porte sur la conclusion d'une entente-cadre collective pour l'approvisionnement d'outils de jardinage tenus en inventaire dans les différents magasins et dépôts de la Ville de Montréal. Cette nouvelle entente-cadre fait partie d'un portefeuille d'ententes gérées par le Service de l'approvisionnement. L'octroi est effectué au plus bas soumissionnaire conforme. Par le biais de cette entente-cadre, ces marchandises seront accessibles à l'ensemble des arrondissements et aux services corporatifs de la Ville. Le délai de validité des soumissions est de cent quatre-vingts (180) jours suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions.

L'avis de cet appel d'offres a été publié le 7 janvier 2015 sur le site SÉAO et dans le quotidien La Presse.

L'appel d'offres a été sur le marché pour une période de vingt (20) jours.

Le total des consommations de l'année précédente était de 125 183,57 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

Fourniture, sur demande, d'outils de jardinage pour une période de vingt-quatre (24) mois avec une possibilité de prolongation de douze (12) mois. Les magasins et dépôts de la Ville pourront s'approvisionner directement chez le fournisseur en utilisant les prix unitaires soumis. Ces marchandises sont requises par les équipes d'entretien (travaux publics). Les produits proposés par Le groupe JSV inc. sont conformes aux exigences du cahier des charges.

L'appel d'offres a été élaboré en collaboration avec la Division logistique du Service de l'approvisionnement. Les prévisions sont basées sur les consommations antérieures et les prévisions de consommation. Les prévisions sont fournies à titre indicatif seulement et n'engagent aucunement la Ville à acheter la totalité de ces quantités.

JUSTIFICATION

La conclusion de l'entente-cadre permettra d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement et d'assurer un niveau de qualité des fournitures. Elle permet aussi de constituer des volumes économiques profitables pour la Ville.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué une estimation de la dépense. Le prix proposé par le plus bas soumissionnaire conforme est 2,11% plus bas que l'estimation initiale. Cet écart est essentiellement justifié par la consolidation de nos achats.

Comparativement aux consommations précédentes, le prix moyen des articles connaîtront une baisse de 2,11%. Les économies sont davantage marquées pour les articles de volume moindre. En exigeant un taux d'escompte unique pour tous les articles de même catégorie, la Ville bénéficie du même pouvoir d'achat quel que soit le volume par article.

La présente entente est d'une durée de vingt-quatre (24) mois (plus une année de prolongation optionnelle). Cette stratégie réduit l'incertitude de part et d'autre concernant l'évolution de ce marché.

Soumissions conformes	Total
Le groupe JSV inc.	245 080,90 \$
Fertilec Ltée	253 629,43 \$
Tenaquip	257 453,78 \$
Centre de rénovation Rivière-des-Prairies	295 609,19 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne (\$) :	250 367,14 \$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)	262 943,33 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (coût moyen des soumissions conformes-la plus basse) / la plus basse x 100)	7,29%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)	50 528,29 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)	20,62%
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse conforme - estimation)	(5 286,24 \$)
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)	-2,11%
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	8 548,53 \$
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%)	3,49%

(la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)

Des vérifications au "Registre des personnes non admissibles aux contrats publics" ont été effectuées par le Service de l'approvisionnement et le plus bas soumissionnaire conforme ne fait pas partie de cette liste.

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

Appel d'offres public no: 15-14047

Titre : Fourniture d'outils de jardinage

Date de lancement : 7 janvier 2015

Date d'ouverture: 26 janvier 2015

Preneurs du cahier des charges (8) :

Acklands-Graiger inc.
Cantin et fils Ltée.
Centre de rénovation Rivière-des-Prairies
Commission scolaire des Trois-Lacs
Fertilec Ltée.
Le groupe J.S.V. inc.
Passard inc.
Tenaquip

Soumissionnaires (5) :

Le groupe J.S.V. inc.
Acklands-Graiger inc.
Centre de rénovation Rivière-des-Prairies
Fertilec Ltée.
Tenaquip

La soumission de la firme Acklands-Graiger inc. est déclarée non conforme en vertu de l'article 13.1.1 des Instructions au soumissionnaire. Cette clause prévoit le rejet de l'offre si le soumissionnaire omet de soumettre une garantie de soumission, ce qui est le cas de la firme Acklands-Graiger inc.

Analyse des soumissions

Le présent dossier respecte la politique de gestion contractuelle, la politique d'approvisionnement ainsi que les encadrements (gestion des estimations des contrats).

Tel que stipulé aux documents d'appel d'offres, l'octroi est effectué au plus bas soumissionnaire conforme.

L'offre de Le groupe J.S.V. inc. est conforme et cette firme est recommandée comme adjudicataire.

Tableau de prix: (voir pièces jointes)

Remarque:

Cet appel d'offres inclut les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et de la fraude).

Montant estimé:

213 160,16\$ + 10 658,01\$ (TPS) + 21 262,73\$ (TVQ) = 245 080,90\$

Adjudicataire recommandé:

D'accorder à Le groupe J.S.V. inc., pour la période de vingt-quatre (24) mois avec une possibilité de renouvellement de 1 an, le contrat pour la fourniture d'outils de jardinage au montant approximatif de 245 080,90\$ (taxes incluses).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre collective sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédits.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'une entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie d'échelle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion de l'entente et les modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission de l'entente-cadre auprès de l'adjudicataire à la suite de l'approbation de la présente résolution.

Début du contrat: mars 2015

Fin du contrat : mars 2017

Prolongation possible : douze (12) mois, mars 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Véronique ROUSSIN
Agente d'approvisionnement II

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-02-09

Laurence THÉORÊT
Chef de section, acquisition biens et services

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Pierre TRUDEL
Directeur de l'approvisionnement
Tél : 514 868 4433
Approuvé le : 2015-02-12



Dossier # : 1155331001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Biens_services_projets majeurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de prolongation de 12 mois avec Lafarge Canada inc., pour la fourniture et la livraison, sur demande, de pierre concassée nette et prémélangée de divers types servant pour les travaux en régie. - Appel d'offres public 14-13219 (5 soum.) - (Montant total estimé de l'entente: 1 960 864,37 \$)

Il est recommandé:

1. d'exercer l'option de prolongation de 12 mois de l'entente-cadre collective avec Lafarge Canada inc., pour la fourniture et la livraison, sur demande, de pierre concassée nette et prémélangée de divers types utilisée dans le cadre de travaux en régie;
2. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-02-23 10:45

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1155331001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Biens_services_projets majeurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de prolongation de 12 mois avec Lafarge Canada inc., pour la fourniture et la livraison, sur demande, de pierre concassée nette et prémélangée de divers types servant pour les travaux en régie. - Appel d'offres public 14-13219 (5 soum.) - (Montant total estimé de l'entente: 1 960 864,37 \$)

CONTENU

CONTEXTE

La pierre concassée est un produit nécessaire dans le cadre des travaux en régie des arrondissements de la Ville de Montréal. La pierre sert notamment de produit de base et de fondation pour tous les projets routiers; Montréal compte environ 5 000 km de voies de circulation et 450 km de pistes cyclables. Elle sert également de matériel de base pour les projets d'horticulture en favorisant l'écoulement d'eau pour les divers arrangements paysagers. Les types de pierre ainsi que de mélanges de pierre sont déterminés en fonction des projets à être réalisés.

L'entente-cadre présentement en vigueur depuis le 4 avril 2014, d'une valeur estimée à 1 380 044,64 \$, prendra fin le 11 avril 2015 (entente 947204). L'entente-cadre actuelle a été consommée entièrement (100% des consommations prévues) selon les dernières données disponibles.

La prolongation de l'entente-cadre faisant l'objet du présent dossier vise à combler les besoins en pierre concassée nette et prémélangée pour les 19 arrondissements ainsi que la Pépinière municipale située à l'Assomption, et ce pour une période de 12 mois.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG08 0104 -Le 3 avril 2008- Conclure une entente cadre d'une durée de 3 ans avec Lafarge Canada inc.pour la fourniture et le transport de pierre concassée de différentes grosseurs nettes et de pierre prémélangée - appel d'offres public 07-10554 (5 soum.). Montant estimé : 4 554 506,25 \$.

CM10 0940 -14 décembre 2010 - Conclure une entente-cadre collective d'une durée de 36 mois avec Lafarge Canada inc. pour la fourniture et le transport, sur demande, de pierre concassée nette et de pierre prémélangée - Appel d'offres public 10-11476(4 soum.) Montant estimé : 6 574 468,71 \$.

CM14 0274 - 25 mars 2014 - Conclure avec Lafarge Canada inc. une entente-cadre collective d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de pierre concassée nette et prémélangée de divers types servant pour les travaux en régie - Appel d'offres public 14-13219 (5 soum.)

DESCRIPTION

Fourniture et livraison, sur demande, de pierre concassée nette et prémélangée de divers types, pour les 19 arrondissements et la pépinière municipale située à l'Assomption. Les prévisions de consommation sont basées sur leurs besoins futurs, et sont fournies à titre indicatif seulement. Elles représentent, pour les 12 prochains mois, un potentiel d'approvisionnement de 113 045 tonnes métriques de pierre concassée nette et prémélangée de divers types, mais n'engagent aucunement la Ville à acheter la totalité de ces quantités.

JUSTIFICATION

Prolongation de l'entente-cadre pour la fourniture et la livraison, sur demande, de pierre concassée nette et prémélangée de divers types pour une période de 12 mois. La conclusion d'une entente-cadre permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en constituant des volumes économiques profitables.

L'entente-cadre est mise sur pied pour tous les arrondissements (19) ayant signifié avoir un besoin pour ce produit en 2015.

Ces matériaux sont principalement utilisés par les arrondissements dans le cadre de travaux en régie, principalement pour la voirie, mais également pour des projets horticoles.

Les termes et conditions originales continueront de s'appliquer dans la prolongation de l'entente pour les 12 prochains mois.

Quant aux prix unitaires du contrat, l'appel d'offres précise que dans le cas d'une prolongation, ils seront ajustés, pour les prix unitaires de la pierre, selon la variation de l'Indice des prix de l'industrie pour la catégorie Pierre concassée [162112], entre le début du contrat original (avril 2014) et la date d'anniversaire de l'entente (avril 2015), tel que fourni par Statistique Canada selon la dernière édition disponible à la date d'anniversaire de l'entente. À ce jour, l'augmentation prévue est de 2,47% selon les dernières données disponibles. Pour toute l'année 2014, l'indice a subi une hausse, passant de 103,7 points (janvier 2014) à 107,9 points (décembre 2014), ce qui démontre une hausse globale pour l'année de 4,05%.

En ce qui concerne les prix unitaires pour le transport de la pierre, ils seront ajustés selon la variation de l'IPC au cours des 12 derniers mois, tel que fourni par Statistique Canada selon la dernière édition disponible à la date d'anniversaire de l'entente (avril 2015). À ce jour, l'augmentation prévue est de 1,5% selon les dernières données disponibles.

Le Service de l'approvisionnement a effectué en février 2015 un estimé préalable de la dépense pour la prolongation de contrat de 12 mois s'élevant à 1 960 864,37 \$, incluant les taxes et la redevance résultant de l'imposition obligatoire de droits municipaux que les exploitants de carrières et sablières doivent payer pour les matières qui sont susceptibles d'occasionner un transit par les voies publiques municipales (selon le projet de loi 45 adopté en juin 2009 à l'Assemblée Nationale). Cette estimation est basée sur les prévisions de consommation pour la prochaine année, ainsi des prix unitaires actuellement payés pour ces produits, ajustés avec une hausse de 2,47% pour les prix unitaires de la pierre et de 1,5% pour les prix unitaires du transport, selon les données des indices des prix appropriés mentionnés précédemment, le tout en date de la dernière donnée disponible sur Statistique Canada qui date de décembre 2014.

L'indice de prix industriels de la catégorie pour Pierre concassée [162112], est passé de 105,3 points en avril 2014 (début du contrat) à 107,9 points en décembre 2014, soit une hausse de 2,47%.

Quant à l'IPC, cette dernière, comme mentionné précédemment, indique une variation de 1,5% pour les 12 derniers mois (de décembre 2013 à décembre 2014).

Donc selon les dernières données disponibles des indices en question, les prix unitaires de la prolongation devraient augmenter de 2,47%, ces derniers seront ajustés à la hausse selon le pourcentage mentionné, et ce à l'anniversaire de l'entente (avril 2015), soit au début de la prolongation.

Nous avons également obtenu les prix de deux autres municipalités comparables, et le prix moyen est à 16.09\$ la tonne métrique livraison incluse pour l'une et à 16.65\$ pour l'autre .

Si l'on compare avec notre prix unitaire moyen livraison incluse (14.17\$), ces produits ont subi une augmentation, sachant que rien ne nous indique une possible baisse du coût, nous optons pour la prolongation du contrat actuel. Nous sommes en bas de ces prix comparatifs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire pour la fourniture de pierre concassée nette et prémélangée de divers types. Les achats seront effectués sur demande, au fur et à mesure des besoins des utilisateurs. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédit.

Les prix unitaires à la tonne métrique n'incluent pas la redevance résultant de l'imposition obligatoire de droits municipaux que les exploitants de carrières et sablières doivent payer pour les matières qui sont susceptibles d'occasionner un transit par les voies publiques municipales (selon le projet de loi 45 adopté en juin 2009 à l'Assemblée Nationale). À ces prix unitaires s'ajoute donc la redevance selon les normes en vigueur. La redevance est indiquée séparément sur la facture émise par le fournisseur en fonction du tonnage requis.

Le Service de l'approvisionnement a tenu compte du coût de la redevance dans l'estimation de prolongation. À titre informatif, la redevance pour la pierre concassée est de 0,55 \$ la tonne métrique en 2015, et elle a été respectivement de 0,51 \$, 0,52 \$, 0,53 \$ et 0,54 \$ en 2010, 2011, 2012, et 2013-2014.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le non-renouvellement de ces ententes alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces produits en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la conclusion de l'entente ainsi que des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission de l'entente-cadre suite à l'adoption de résolution, à compter du 12 avril 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En vertu de la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, l'appel d'offres du présent sommaire décisionnel, qui vise uniquement la fourniture de matériaux de construction sans que des travaux soient exécutés, n'est pas visé par l'obligation de fournir une autorisation de l'AMF. Également, le secteur d'activités visé par cet appel d'offres ne fait l'objet d'aucun décret de la part de la Ville de Montréal ni du gouvernement du Québec quant à la nécessité pour ses fournisseurs d'obtenir une certification de l'AMF.

Cependant, l'entreprise Lafarge Canada inc. détient quand même une certification de l'AMF, laquelle est fournie en pièces jointes.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandre MUNIZ
Agent(e) d'approvisionnement niveau 2

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-02-09

Laurence THÉORÉT
Agente d'approvisionnement niveau 2

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Pierre TRUDEL
Directeur de l'approvisionnement
Tél : 514 868 4433
Approuvé le : 2015-02-22



Dossier # : 1153438002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Ingénierie et procédés
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Preston Phipps inc. pour la fourniture et la livraison d'un ventilateur en résine FRP assemblé avec moteur pour une somme de 54 843.08 \$, taxes incluses. - Appel d'offres sur invitation - 1 seul soumissionnaire.

Il est recommandé :

1. d'accorder au seul soumissionnaire conforme Preston Phipps inc. un contrat pour la fourniture et la livraison d'un ventilateur en résine FRP assemblé avec moteur à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 54 843.08 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation P15-005-AE.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-02-23 10:19

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1153438002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Ingénierie et procédés
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Preston Phipps inc. pour la fourniture et la livraison d'un ventilateur en résine FRP assemblé avec moteur pour une somme de 54 843.08 \$, taxes incluses. - Appel d'offres sur invitation - 1 seul soumissionnaire.

CONTENU

CONTEXTE

Au début de l'année 2000, deux biofiltres ont été installés à la sortie de la Station d'épuration des eaux usées de la Ville de Montréal, tout juste avant le rejet à l'émissaire. Ces biofiltres ont comme but premier de traiter les émanations odorantes (en grande partie du H₂S) provenant du canal de l'effluent.

Le principe de fonctionnement des biofiltres est simple. Un collecteur d'air vicié est installé au-dessus du canal de l'effluent, sous la dalle de béton. De ce collecteur, un ventilateur soutire l'air vicié du canal et achemine ensuite cet air vers les deux biofiltres installés sur le terrain tout juste à côté du canal. Les biofiltres sont composés de copeaux de bois. La biomasse se développe sur les copeaux de bois et la caractéristique filtrante des copeaux permet de traiter l'air vicié qui est acheminé aux biofiltres afin qu'en sorte de l'air frais ne contenant que d'infimes traces de H₂S et dépourvu de mauvaises odeurs.

Or, le ventilateur qui était en place depuis l'an 2000 afin de soutirer l'air vicié du canal, a subi un bris majeur, le rendant ainsi non fonctionnel. Il s'avère que sans ventilateur, les biofiltres ne sont plus en fonction et par conséquent, il n'y a plus aucun traitement d'odeurs à l'effluent de la Station. Il est important de savoir que les biofiltres sont en fonction annuellement du mois de mai au mois de novembre, soit lorsque le sol n'est pas gelé. En saison froide, les émanations odorantes sont beaucoup moins problématiques.

À proximité de l'effluent de la Station d'épuration se trouvent l'autoroute 40, un terrain de golf, des sentiers de randonnée pédestre ainsi qu'une piste cyclable. Dans ce contexte, il est primordial de remplacer le ventilateur avant le début de la prochaine saison des odeurs au printemps 2015 afin d'éviter ainsi des nuisances olfactives pour les gens circulant à proximité de l'effluent de la Station.

Un appel d'offres sur invitation a été lancé le 27 janvier auprès de quatre fournisseurs. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 9 février 2015. La validité des soumissions est de 120 jours. Aucune contingence n'est prévue pour ce contrat.

Deux addenda furent émis dont un pour préciser certains livrables et un autre pour reporter la date d'ouverture et apporter des précisions au devis technique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S/O

DESCRIPTION

Le présent contrat couvre la fourniture et la livraison d'un ventilateur en résine FRP avec moteur pour le système des biofiltres du secteur de la désinfection de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte. Les travaux comprennent entre autres la conception, l'assemblage, les essais en usine et la documentation.

Les principales caractéristiques du ventilateur sont:

- ventilateur en fibre de verre avec roue à aubes à profil dynamique
- débit et pression statique (point d'opération): 8000 CFM @ 20" H₂O
- arbre et roulements surdimensionnés
- moteur 600 volts, 3 phases, 60 hertz avec une puissance de 50 HP

JUSTIFICATION

Sur les quatre soumissionnaires contactés, seule la compagnie Preston Phipps nous a fait une proposition. La compagnie CMDG ventilateurs inc. n'a pas soumissionné par manque de temps et d'intérêt, jugeant que la valeur du contrat n'était pas suffisamment importante, compte tenu de la complexité du devis. Cette compagnie est le distributeur autorisé pour le Québec de la marque New-York blower qui fabrique un modèle répondant en tous points à nos besoins. La compagnie Les entreprises électriques L.M. inc. vend un moteur qui rencontre les exigences du devis, mais elle n'a pu obtenir un prix compétitif pour le ventilateur. Elle a donc décidé de ne pas soumettre d'offres à la Ville. La compagnie Canada Blower située en Ontario était prête à nous faire une proposition. Elle a préféré s'abstenir, à cause du devis unilingue français.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Preston Phipps inc.	54 843.08 \$		54 843.08 \$
Dernière estimation réalisée	49 439.25 \$		49 439.25 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			54 843.08 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			5 403.83
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			10.93%

L'écart de 10.93% entre notre estimation et la soumission de Preston Phipps inc s'explique par la dévaluation que le dollar canadien a connu au cours des derniers mois. Le modèle de ventilateur proposé par la compagnie Preston Phipps est fabriqué aux Etats-Unis.

Considérant que cette compagnie a soumis dans les délais requis une soumission conforme

à notre devis et qui rencontre nos exigences de livraison, il est recommandé d'accorder un contrat à la compagnie Preston Phipps inc. pour la fourniture et la livraison d'un ventilateur en résine FRP assemblé avec moteur au montant de sa soumission; soit 54 843.08 \$, taxes incluses.

L'adjudicataire recommandé a fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 7 janvier 2015. L'entreprise n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat et ne détient pas une telle autorisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts pour la fourniture et la livraison d'un ventilateur en résine FRP assemblé avec moteur sont de 54 843,08 \$, taxes incluses. Ces coûts représentent un montant net pour l'agglomération de 50 079,04 \$ lorsque diminués des ristournes fédérale et provinciale et sont prévus au PTI 2015-2017 de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

(en milliers \$)	Total
Investissements nets	50
Réserve de l'eau de l'agglomération	50
Emprunt net	0

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Intercepter et traiter les eaux usées de la Ville de Montréal, afin d'assurer une protection accrue de l'environnement..

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence de ce ventilateur pendant la période de mai à novembre va générer des odeurs nauséabondes et entraîner des plaintes de la part des citoyens qui habitent près de la Station d'épuration.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Février 2015
Installation du ventilateur : Avril 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Sophie GASCON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SHOONER
Responsable approvisionnement et magasins

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-02-12

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à
l'exploitation

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

Approuvé le : 2015-02-13

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2015-02-17



Dossier # : 1151029002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 195 457,50 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de remplacement des fenêtres et travaux connexes dans l'édifice du 1500 des Carrières, dans le cadre du contrat accordé à Norgéreq Ltée (CG14 0367) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 567 397,57 \$ à 1 762 855,07 \$, taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 195 457,50 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de remplacement des fenêtres et travaux connexes dans l'édifice du 1500 des Carrières, dans le cadre du contrat accordé à Norgéreq Ltée (CG14 0367), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 567 397,57 \$ à 1 762 855,07 \$, taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 26,05 % par l'agglomération, pour un montant de 50 916,68 \$.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-02-17 15:09

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1151029002**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 195 457,50 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de remplacement des fenêtres et travaux connexes dans l'édifice du 1500 des Carrières, dans le cadre du contrat accordé à Norgéreq Ltée (CG14 0367) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 567 397,57 \$ à 1 762 855,07 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Le taux d'avancement des travaux de remplacement des fenêtres de l'édifice du 1500 des Carrières est d'environ 75 % alors que les travaux devraient être terminés selon l'échéancier contractuel. Les raisons de ce retard sont multiples et sont imputables en grande partie aux difficultés rencontrées par les sous-traitants de l'entrepreneur général à obtenir les autorisations d'accès aux locaux du Service de police de Montréal (SPVM) et à la présence d'amiante.

Rappelons que les travaux s'effectuent le soir à la demande des clients et que l'accès à l'étage occupé par la section stationnement du SPVM n'est permis qu'aux personnes ayant préalablement fait l'objet d'une enquête de police. Dans cet édifice, tous les accès sont contrôlés et occupés par quatre services différents; l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie, le SPVM, le Service du matériel roulant et ateliers (SMRA) et la Division de la sécurité relevant du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI).

À l'étape de la conception des plans et devis, nous avons effectué deux sondages sur des fenêtres types pour déterminer de quelle façon les nouvelles fenêtres pourraient être installées. La procédure envisagée n'affectait ni les murs de plâtre adjacents aux nouveaux cadres, ni les tablettes en bois au bas de celles-ci. L'intervention d'un consultant en environnement n'était donc pas à considérer dans ces conditions a alors conclu l'architecte. Ce n'est qu'une fois les travaux entamés que des soupçons de présence d'amiante ont été révélés par l'entrepreneur général. Les analyses effectuées ont confirmé la présence d'amiante dans le crépi cimentaire extérieur, dans le calfeutrage des fenêtres et des portes, à cela s'ajoute la présence de plomb dans la peinture. Les travaux effectués en condition d'amiante de risque faible à modéré nécessitent des délais d'exécution beaucoup plus longs que prévus. Conséquemment et faute de budget suffisant, les travaux ont été subdivisés en deux phases pour ne pas les retarder. La première, actuellement en cours, est financée à même les contingences du projet. La deuxième, prévue en février prochain, ne pourra débuter qu'une fois ce dossier entériné par les instances décisionnelles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0367 21 août 2014 Autoriser une dépense de 1 638 642,91 \$, taxes incluses, pour remplacer l'ensemble des fenêtres de l'édifice du 1500 des Carrières et pour réaliser d'autres travaux connexes, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant, et accorder à Norgéreq Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 567 397,57 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5720.

DESCRIPTION

Il s'agit d'augmenter le contrat de Norgéreq Ltée de 195 457,50 \$ pour permettre la deuxième étape des travaux en cours de remplacement des fenêtres en condition d'amiante.

JUSTIFICATION

Les analyses pour l'amiante dans les calfeutrages des portes et fenêtres, et le plomb dans la peinture, n'ont pas été réalisées à l'étape de conception des plans et devis, conséquemment les travaux en condition d'amiante n'étaient pas prévus dans les documents d'appel d'offres. Le montant disponible réservé aux imprévus (\pm 142 490 \$) dans le cadre de ce projet est insuffisant pour couvrir l'ensemble des travaux restants ainsi que les risques qui y sont associés, il est donc requis de procéder à l'augmentation des sommes prévues au contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les deux directives de chantier totalisent 213 879,60 \$ de telle sorte que pour compléter les travaux un montant additionnel de 195 457,50 \$ est requis considérant le montant réservé aux imprévus pour ces deux phases (voir détails des coûts en pièces jointes). Coût de la dépense additionnelle 195 457,50 \$, taxes incluses. Coût d'emprunt de cette dépense après l'application des ristournes : 178 478,75 \$.

Les crédits requis pour augmenter le contrat de Norgéreq Ltée sont disponibles au budget PTI 2015-2017 du Service de la gestion et de la planification immobilière.

La dépense sera assumée à 26,05 % par l'agglomération et à 73,95 % par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les documents ayant trait au développement durable sont inclus au devis du cahier des charges (gestion des déchets de construction et de démolition, protection de l'environnement).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans la dépense additionnelle, les travaux de remplacement des fenêtres ne pourront être complétés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Autorisation de dépense Mars 2015
Poursuite et fin des travaux Avril 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Françoise TURGEON)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Belgacem HIMEUR
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Le : 2015-02-02

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU
Directeur

Approuvé le : 2015-02-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Bruno MARCHAND
Directeur
Service de la gestion et de la planification immobilière

Approuvé le : 2015-02-17

**Dossier # : 1144474004**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Direction , Mise-à-niveau des usines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Cosoltec inc. pour des travaux d'architecture et de structure dans les secteurs des produits chimiques à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 2 293 112,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10167 - 6 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 293 112,13 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de structure et d'architecture dans les secteurs des produits chimiques à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Cosoltec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 2 188 112,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10167;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-02-23 10:28

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1144474004

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Direction , Mise-à-niveau des usines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Cosoltec inc. pour des travaux d'architecture et de structure dans les secteurs des produits chimiques à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 2 293 112,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10167 - 6 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le nouveau Règlement sur la qualité de l'eau potable du ministère du Développement durable, environnement et lutte contre les changements climatiques a eu pour effet le resserrement des normes qualitatives en plus d'imposer aux producteurs d'eau potable de nouvelles directives technologiques en ce qui a trait aux équipements et à leur mode d'exploitation.

Ainsi, des travaux majeurs de modernisation et de mise à niveau sont en cours depuis 2008 à l'usine de production d'eau potable de Pierrefonds afin de se conformer au règlement et au guide de conception des installations de production d'eau potable du ministère.

Afin d'intéresser un grand nombre de soumissionnaires, les travaux d'architecture et de structure devant être réalisés au bâtiment principal de traitement de l'usine de Pierrefonds ont été répartis en quatre contrats suivant des secteurs distincts de l'usine ou le type de travaux :

AO 10166 : Travaux dans les secteurs des filtres et ozone Ouverture le 1er décembre 2014

AO 10167 : Travaux dans le secteur des produits chimiques Ouverture le 1er décembre 2014

AO 10168 : Travaux dans le secteur des ultraviolets Ouverture à venir

AO 10169 : Travaux de peinture Ouverture à venir

Le présent dossier porte sur le deuxième contrat (AO 10167) et il englobe les travaux d'architecture et de structure dans le secteur des produits chimiques. L'appel d'offres 10166 du premier contrat concernant les travaux d'architecture et de structure dans les secteurs des filtres et ozone, a été lancé simultanément. Les résultats de cet appel d'offres sont

présentés dans le dossier décisionnel 1144474003. Quant aux deux autres appels d'offres (10168 et 10169), concernant les travaux dans le secteur des ultraviolets et les travaux de peinture, ils sont prévus pour l'été 2015.

L'appel d'offres public a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et dans le journal La Presse le 5 novembre 2014. Les offres dûment reçues ont été ouvertes le 1^{er} décembre 2014. Cinq (5) addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres :

Addenda	Date	Pages	Objets
# 1	14 novembre 2014	35	Nouvelle version du bordereau de soumission, du tableau de portes et cadres et de 3 plans d'architecture.
# 2	18 novembre 2014	23	Ajout d'une journée de visite ; nouvelle version du calendrier des travaux ; détails sur 2 plans de structure.
# 3	19 novembre 2014	11	Report de la date d'ouverture ; nouvelle version de la formule de soumission.
# 4	20 novembre 2014	6	Nouvelle version du tableau des finitions ; diverses précisions techniques suite à des questions.
# 5	24 novembre 2014	120	Ajouts de prescriptions pour des travaux en condition d'amiante ; diverses précisions techniques suite à des questions.

L'addendum # 3 reportait la date d'ouverture des soumissions du 26 novembre 2014 au 1^{er} décembre 2014 à la demande de certains preneurs et à la demande du Service du greffe en raison d'une grève planifiée, ce qui a porté la période d'appel d'offres à 25 jours.

L'estimation des professionnels a été révisée en tenant compte des modifications apportées par ces addenda.

La durée de validité des offres est de cent quatre-vingt (180) jours calendrier à compter de l'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 29 mai 2015.

Des visites obligatoires des lieux ont été organisées en respectant la politique de gestion contractuelle de la Ville. Elles se sont déroulées du lundi 10 au lundi 17 novembre 2014 inclusivement ainsi que le mercredi 19 novembre 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

SERVICES PROFESSIONNELS

CE10 1839 - 24 novembre 2010 - Autoriser une dépense de 349 528,47 \$, taxes incluses, pour le Programme de mise aux normes du procédé de l'usine production d'eau potable de Pierrefonds et approuver un projet de convention par lequel Réal Paul architecte s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin pour une somme maximale de 285 364,27 \$, taxes incluses.

CG09 0309 - 27 août 2009 - Autoriser une dépense de 5 869 500 \$, taxes incluses, pour les services professionnels d'ingénierie relatifs à des études et des projets de rénovation ou de construction de conduites principales d'aqueduc, d'usines, de réservoirs et de station de pompage et approuver un projet de convention par lequel le consortium Cima+/Dessau s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin pour une somme maximale de 2 991 187,50 \$, taxes incluses.

LOTS DE CONSTRUCTION

CG13 0013 - 31 janvier 2013 - Accorder un contrat à Filtrum inc. pour la réalisation des travaux en mécanique de procédé dans la zone de traitement à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 7 442 957,21 \$, taxes incluses - (Lot C3-905).

CG12 0399 - 25 octobre 2012 - Accorder un contrat à HVAC inc. pour la réalisation de travaux pour la mécanique du bâtiment dans la zone de traitement à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 2 625 246,59 \$, taxes incluses - (Lot C3-507).

CG12 0400 - 25 octobre 2012 - Accorder un contrat à Les Installations Électriques Pichette inc. pour la réalisation des travaux en électricité dans la zone de traitement à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 2 355 803,26 \$, taxes incluses - (Lot C3-708).

CG10 0239 - 17 juin 2010 - Octroyer un contrat de 34 901 981,06 \$ au Consortium Veolia UTE Pierrefonds pour la réalisation des travaux de mise aux normes et d'augmentation de la capacité de la chaîne de traitement à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds (Lot T3-902).

CG09 0201 - 18 juin 2009 - Octroyer un contrat de 2 964 148,30\$ à Construction Frank Catania & Associés inc. pour les travaux de structure et d'architecture reliés au procédé de pompage haute et basse pression à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds (Lot C3-405).

CG08 0118 - 3 avril 2008 - Octroyer un contrat de 15 385 659,37 \$ à Construction Frank Catania & Associés inc. pour la construction d'un nouveau réservoir à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds (Lot C3-203).

DESCRIPTION

Les travaux à effectuer dans les secteurs des produits chimiques consistent principalement à :

En architecture :

- Démolir partiellement des éléments en maçonnerie;
- Surélever une partie du toit;
- Remplacer certaines sections de la toiture;
- Construire de nouveaux murs de maçonnerie et nouveaux murs-rideaux ;
- Remplacer et ajouter des portes;
- Remettre à neuf des finis de plancher, murs et plafond.

En structure :

- Renforcer la toiture;
- Construire des passerelles, garde-corps et échelles;
- Construire un nouveau mur et une nouvelle dalle de béton;
- Aménager un escalier extérieur;
- Démolir partiellement des dalles et des bases de béton.

Le montant des contingences (285 405,93\$, taxes incluses) prévu au contrat représente 15 % du coût des travaux. Il servira entre autres pour :

- des imprévus pendant la réalisation des travaux de structure (démolitions additionnelles, ajouts de structures de renforcement);
- des imprévus liés aux travaux d'architecture;

- des imprévus liés à la coordination des multiples lots qui seront actifs simultanément à l'usine;
- des imprévus en rapport au maintien de l'opération en continu de l'usine.

Des incidences de 105 000,00 \$ (taxes incluses) représentant près de 5% du coût des travaux, sont incluses à la dépense totale et serviront, entre autres, pour des frais de laboratoire et d'analyse, des frais de contrôle de qualité de matériaux, des travaux de nettoyage et des équipements de sécurité.

Il est alloué à l'entrepreneur un délai de 480 jours calendrier pour réaliser les travaux. Le devis contient des dispositions contractuelles relatives à des pénalités pour retard dans l'exécution des travaux et à des compensations suite à une suspension des travaux :

- Pénalité pour retard : L'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du prix du contrat accordé pour chaque jour de retard à terminer les travaux (minimum 200 \$ par jour de retard);
- Si une suspension totale des travaux décrétée par la Ville dure plus de 60 jours consécutifs, la Ville paiera à l'entrepreneur, à compter du 61e jour, un montant quotidien établi par une formule mentionnée dans le cahier des clauses administratives générales ou des frais raisonnables de démobilisation et de remobilisation, selon la méthode la moins coûteuse;
- Il n'y a aucune clause de bonification au devis pour une fin des travaux qui devancerait la date contractuelle.

JUSTIFICATION

Suite à la publication de l'appel d'offres public 10167, il y a eu quatorze (14) preneurs des cahiers des charges sur le site SÉAO dont la liste est en pièce joints (Voir fichier *AO 10167 Liste des preneurs du cahier des charges.pdf*). Six (6) d'entre eux ont déposé leur soumission. Parmi les huit (8) preneurs qui n'ont pas soumissionné, on retrouve 6 entrepreneurs généraux et 2 sous-traitants (Armatures Bois-Francs spécialisé en acier d'armature et Beacon Roofing Supplies spécialisé en produits pour toiture). Les raisons invoquées par les six (6) entrepreneurs généraux qui n'ont pas déposé de soumission sont les suivantes : le manque de temps/trop occupés selon cinq d'entre eux et l'absence de réponse (prix) de leurs fournisseurs ou sous-traitants selon le sixième.

Firmes n'ayant pas soumissionné	Raisons
Constructions BSL inc.	Manque de ressources - leur seul estimateur était trop occupé
Groupe VIG inc.	Manque de ressources - énergie mise sur l'AO 10166
KF Construction inc.	Manque de temps et ne s'est pas présenté à la visite
Kingston Byers inc.	Manque de ressources (trop de soumissions à préparer)
L'Archevêque et Rivest Ltée	Pas reçu le prix de son sous-traitant en structure
Socomec Industriel	Manque de ressources - énergie mise sur l'AO 10166

Tous les soumissionnaires ont effectué une visite des lieux telle qu'exigée dans l'appel d'offres.

Une vérification des documents demandés dans l'appel d'offres a été effectuée (voir fichier *AO10167 - Vérification des documents soumis*) et a permis de juger l'ensemble des

soumissions conformes.

Les six (6) soumissions reçues conformes sont décrites ci-dessous :

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (15%)	Total (taxes incluses)
Cosoltec inc.	1 902 706,20 \$	285 405,93 \$	2 188 112,13 \$
Construction Gamarco inc.	1 957 750,00 \$	293 662,50 \$	2 251 412,50 \$
St-Denis Thompson inc.	1 996 304,35 \$	299 445,65 \$	2 295 750,00 \$
Trempro Construction inc.	2 231 269,39 \$	334 690,41 \$	2 565 959,80 \$
Construction Arcade	2 293 751,25 \$	344 062,69 \$	2 637 813,94 \$
Procova inc.	2 782 395,00 \$	417 359,25 \$	3 199 754,25 \$
Dernière estimation réalisée externe	2 208 360,47 \$	331 254,07 \$	2 539 614,54 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			2 523 133,77 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			15,31 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			1 011 642,12 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			46,23 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			- 351 502,41 \$
			- 13,84 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			63 300,37 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			2,89 %

Il peut être constaté que :

- l'estimation des professionnels externes (2 539 614,54 \$, taxes et contingences incluses) est presque identique à la moyenne des soumissions (2 523 133,77 \$), soit un écart de moins de 1%;
- l'écart entre la plus basse soumission et l'estimation est de -13,84 % et que l'écart entre la deuxième plus basse soumission et la plus basse est de 2,89 %, indiquant un prix avantageux pour la Ville du plus bas soumissionnaire suivi de très près par le deuxième et aussi par le troisième plus bas soumissionnaire.

Un écart de -351 502 \$ est donc noté entre la plus basse soumission et l'estimation ; cet écart s'établit à -265 844 \$ lorsqu'on exclut les taxes (5% et 9,975%) et les contingences (15%). Les principaux éléments expliquant cet écart de -265 844 \$ sont les suivants:

- En charges générales : Écart de -135 187 \$

- En architecture : Écart de 53 242 \$

- En structure : Écart de -183 899 \$

Dans l'ensemble, le plus bas soumissionnaire a bien compris la portée générale des travaux de ce projet et a soumis un prix compétitif par rapport à l'estimation des professionnels. Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à la firme Cosoltec inc., le plus bas soumissionnaire conforme.

Les validations requises ont été effectuées à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie des listes suivantes : la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (no. licence 8108-2562-17), le registre des entreprises non admissibles (RENA) et le registre des personnes non admissibles aux contrats publics du Directeur général des élections du Québec (DGEQ).

La firme a également fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 28 octobre 2014 avec sa soumission. Dans le cadre du présent contrat, l'adjudicataire n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF), mais l'adjudicataire recommandé, Cosoltec inc., détient cette attestation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 2 188 113,00 \$, taxes incluses, pour des travaux d'architecture et de structure dans les secteurs des produits chimiques à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds. La dépense totale de 2 293 113,00 \$, taxes incluses, comprend le coût total du contrat ainsi qu'un montant 105 000,00 \$, taxes incluses, pour les incidences reliées aux tests de laboratoire ainsi que d'autres travaux connexes tels que le nettoyage des lieux, des achats d'équipements spécialisés de sécurité et le contrôle de qualité des matériaux.

La dépense de 2 293 113,00 \$ taxes incluses soit un coût net de 2 093 918,00 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale est prévu au PTI 2015-2017 de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 1 675 134,00 \$ au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec). L'emprunt net de 418 784,00 \$ est à la charge spécifique des villes reconstituées.

En résumé, le financement de ce projet est le suivant :

(en milliers \$)	Total
Investissements nets	2 094
Subventions: part Ville de Montréal	1 675
Emprunt net	419

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «*Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*» .

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de mise à niveau des usines de filtration vise à assurer la production fiable d'une eau potable de qualité exemplaire, en quantité suffisante et au meilleur coût financier et environnemental possible pour le mieux-être des citoyens de l'agglomération de Montréal. L'entrepreneur général qui réalisera les travaux devra gérer le chantier dans le respect des prescriptions du cahier des charges, et par le fait même, respecter la Politique de

développement durable de la Ville de Montréal et les directives applicables qui s'y rattachent, notamment la gestion des déchets de construction.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant un retard dans l'octroi du présent dossier, les impacts seront les suivants:

- retarder la finalisation des travaux de mise aux normes de l'usine Pierrefonds, ce qui augmente le risque de panne d'équipements existants (dosage de produits chimiques) et pourrait ainsi compromettre la qualité de l'eau potable;
- retarder l'obtention de la conformité aux exigences de la réglementation québécoise sur la qualité de l'eau potable.
- entraîner des retards et des frais de compensation aux entrepreneurs des lots C3-507, C3-708, C3-905 et T3-902, en attente de la réalisation des travaux du présent contrat.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, tel que convenu avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat : Mars 2015
Début des travaux : Avril 2015
Fin des travaux : Août 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction (Carlos MANZONI)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Leilatou DANKASSOUA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-02-18

André PÉPIN
Ingénieur

Robert MALEK
Chef de projets, Gestion de l'eau

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable

Approuvé le : 2015-02-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2015-02-20

**Dossier # : 1151029001**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Réal Paul, architecte et au groupe WSP Canada Inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie pour la mise en oeuvre du projet de restauration de la maçonnerie et travaux connexes du château Dufresne (0407), pour une somme maximale de 298 965,47 \$, taxes incluses - Appel d'offres public No. 14-13858 - Un seul soumissionnaire / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 337 960,96 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie pour la mise en oeuvre du projet de restauration de la maçonnerie et travaux connexes du château Dufresne, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'approuver un projet de convention par lequel la seule équipe soumissionnaire formée par Réal Paul, architecte et Groupe WSP Canada Inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 298 965,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public No. 14-13858 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-02-20 07:31

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1151029001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Réal Paul, architecte et au groupe WSP Canada Inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie pour la mise en oeuvre du projet de restauration de la maçonnerie et travaux connexes du château Dufresne (0407), pour une somme maximale de 298 965,47 \$, taxes incluses - Appel d'offres public No. 14-13858 - Un seul soumissionnaire / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Classé monument historique en 1976, le château Dufresne est un ancien hôtel particulier construit entre 1915 et 1918 par les frères Oscar et Marius Dufresne. La Ville de Montréal en a fait l'acquisition en 1992 pour y loger le musée du Château Dufresne, principal musée d'histoire et de patrimoine de l'Est de Montréal. Depuis, le bâtiment a fait l'objet d'importants travaux de restauration des finis intérieurs et de maintien de l'actif (2002-2004) ainsi que des travaux de restauration des portes et fenêtres extérieures (2010-2011). Ce projet s'inscrit dans la continuité des investissements que la Ville entend réaliser pour préserver et maintenir le bâtiment en bon état afin d'en assurer la pérennité. En effet, on dénombre plusieurs infiltrations d'eau à différents endroits au sous-sol et aux étages. L'occupant nous sensibilise à l'effet que les différences importantes de température selon les saisons peuvent affecter les finis intérieurs, notamment les fresques remarquables peintes sur les murs et aux plafonds. Par ailleurs, un éclairage extérieur adéquat du château Dufresne pourrait contribuer à mettre en valeur son architecture, lui procurer une meilleure visibilité qui aiderait à mieux le faire connaître et à augmenter sa fréquentation. À noter que l'ampleur des travaux à ce stade n'est pas connue, les expertises prévues au contrat pour la restauration de la maçonnerie et l'élimination des infiltrations révéleront la portée et la méthodologie des interventions pour ces travaux qui seront priorisés par rapport aux autres (climatisation et mise en lumière du château) si le budget ne permet pas de les réaliser tous.

La mission des professionnels comprendra, entre autres, la prestation de services professionnels en architecture, mécanique et électrique, structure et génie civil pour chacune des étapes de conception (esquisse, préliminaire, dossier définitif et d'appel d'offres) et de construction (chantier et période de garantie).

L'appel d'offres a été publié dans le journal La Presse et dans SÉAO du 27 octobre 2014 au 17 novembre 2014, date d'ouverture des soumissions, laissant 22 jours aux soumissionnaires pour se procurer les documents et déposer leurs soumissions. La validité

des soumissions est de 150 jours calendrier suivant la date d'ouverture des soumissions.

Un addenda émis le 12 novembre 2014 pour clarifier certains points soulevés par les firmes est sans effet sur le coût des prestations.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A.

DESCRIPTION

Accorder un contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie (structure, mécanique, électricité, électronique et génie civil) à Réal Paul, architecte et au groupe WSP Canada Inc. pour la mise en oeuvre des travaux de restauration de la maçonnerie et travaux connexes du château Dufresne.

Les services professionnels portent notamment sur :

- Les relevés;
- Les estimations;
- Les études préparatoires;
- Les plans et devis;
- Les appels d'offres et la surveillance des travaux;
- Les plans tels que construits

Tout au long de leurs prestations, les firmes seront encadrées par les professionnels de la SGPI via des rencontres régulières entre les firmes et le gestionnaire immobilier et la convention de services professionnels sera strictement appliquée.

Les pourcentages applicables pour le calcul des honoraires de la firme adjudicataire sont :

- pour l'architecture : 4,3 % du coût réel total (avant taxes) des travaux;
- pour l'ingénierie (électromécanique) : 5,5 % du coût réel total (avant taxes) des travaux relevant de ces disciplines;
- pour l'ingénierie (structure et civil) : 5,0 % du coût réel total (avant taxes) des travaux relevant de ces disciplines.

JUSTIFICATION

Les consultants auront le mandat de réaliser les expertises et les relevés nécessaires à la réalisation des plans et devis pour la phase conception puis le suivi et la surveillance des travaux à la phase construction.

Parmi les preneurs de cahier des charges, on dénombre trois firmes d'architectes et deux firmes d'ingénieurs. Sur les cinq preneurs de cahier des charges, un seul a déposé une soumission, mais puisque la firme d'architectes est associée à une firme d'ingénieurs elle-même preneur de cahier des charges, le pourcentage est de 2/5, soit 40 %.

Parmi les firmes n'ayant pu déposer une offre, une firme d'ingénieurs n'a pu trouver entente avec une firme d'architectes et les deux autres firmes par manque de temps après avoir pris connaissance des exigences spécifiques du projet.

La seule soumission reçue et analysée par le comité de sélection a obtenu un pointage intérimaire de 71,17 %. La soumission étant conforme, l'ouverture de la deuxième enveloppe s'est soldée par un pointage final de 4,66.

Soumission conforme	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (15 %)	Total (taxes incluses)
---------------------	--------------	-------------	-------------------------------	---------------------	------------------------

Réal Paul, architecte et Groupe WSP Canada Inc.	71,17 %	4,66	259 969,97 \$	38 995,50 \$	298 965,47 \$
Dernière estimation réalisée			257 130,00 \$	38 569,57 \$	295 700,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)					3 265,47 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation</i>) x 100					1,10 %

L'écart infime entre l'adjudicataire et l'estimation est dû au fait que les pourcentages appliqués pour chacune des disciplines (4,3 %; 5,5 %; 5,0 %) pour un budget donné s'équivalent si on les compare avec des précédentes offres de service (4,00 %; 4,55 %; 5,75 %).

Le jury d'évaluation recommande au comité exécutif de retenir l'offre de l'équipe formée par Réal Paul, architecte et Groupe WSP Inc. Les deux firmes ont une place d'affaires à Montréal.

Le montant réservé aux travaux contingents (15 % du montant du contrat de base) est nécessaire pour répondre aux imprévus et absorber toute augmentation d'honoraires découlant d'une augmentation du coût des travaux. Le montant réservé aux contingences ne figure pas dans le bordereau de soumission du Service de l'approvisionnement et n'est donc pas pris en considération dans le prix des soumissions, néanmoins pour fin de comparaison (voir tableau ci-dessus), ce montant est ajouté au prix de la soumission de l'adjudicataire.

Le montant de 38 995,50 \$ réservé aux travaux incidents (15 % du montant du contrat de base) servira à couvrir les différents services spécialisés pour la modélisation de l'éclairage et autres services de laboratoire et de contrôle qualité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total brut du contrat s'élève à 337 960,96 \$. Ce montant inclut les contingences 38 995,50 \$ (15 %) et les incidences 38 995,50 \$ (15 %).
La dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Budget disponible au PTI 2015 - 2017 du Service de la gestion et de la planification immobilière et au Service de la mise en valeur du territoire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les documents ayant trait au développement durable sont inclus au devis du cahier des charges (gestion des déchets de construction et de démolition, protection de l'environnement).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Reporter cet octroi risque d'augmenter l'ampleur des travaux correctifs résultants des infiltrations d'eau signalées au sous-sol et aux étages.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat Mars 2015
Services professionnels Avril 2015 à juin 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'approvisionnement , Direction (Yves BELLEVILLE)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Françoise TURGEON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Belgacem HIMEUR
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Le : 2015-01-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU
Directeur

Approuvé le : 2015-02-06

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Bruno MARCHAND
Directeur
Service de la gestion et de la planification immobilière

Approuvé le : 2015-02-06

**Dossier # : 1151029003**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 88 356,00 \$, taxes incluses, pour couvrir les honoraires professionnels additionnels reliés à la surveillance des travaux résultants de deux changements majeurs dans le cadre du projet d'aménagement des ateliers de menuiserie au garage des Carrières. Approuver un projet d'addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Héroïse Thibodeau et Cima (CG12 0263), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 214 499,06 \$ à 1 302 855,05 \$, taxes incluses - Contrat 13555.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 88 356,00 \$, taxes incluses, pour couvrir les honoraires professionnels additionnels reliés à la surveillance des travaux résultants de deux changements majeurs dans le cadre du projet d'aménagement des ateliers de menuiserie au garage des Carrières;
2. d'approuver un projet d'addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Héroïse Thibodeau et Cima (CG12 0263), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 214 499,06 \$ à 1 302 855,05 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-02-23 11:36**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1151029003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 88 356,00 \$, taxes incluses, pour couvrir les honoraires professionnels additionnels reliés à la surveillance des travaux résultants de deux changements majeurs dans le cadre du projet d'aménagement des ateliers de menuiserie au garage des Carrières. Approuver un projet d'addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Héroïse Thibodeau et Cima (CG12 0263), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 214 499,06 \$ à 1 302 855,05 \$, taxes incluses - Contrat 13555.

CONTENU

CONTEXTE

La valeur du contrat initial faisant l'objet de ce dossier était de 959 254,56 \$ et a été octroyé le 23 août 2012 pour mettre en oeuvre le programme de protection et de mise aux normes de bâtiments industriels et corporatifs. Le contrat a fait l'objet d'un amendement pour le porter à 1 214 499,06 \$ (voir décisions antérieures). Le mandat confié aux professionnels comporte différentes phases allant des expertises parfois nécessaires à la définition détaillée des projets, à la conception des plans et devis, à la surveillance et au suivi des travaux de construction. Sur les huit projets engagés, six sont terminés et les deux autres sont à différentes phases d'avancement (voir tableau de suivi des projets en pièces jointes) et devraient être complétés au courant de l'année 2015. Le montant alloué en services professionnels pour les travaux de la Voûte du Mont-Royal est suffisant pour clore ce projet. Il ne subsiste dans ce contrat que le projet visant à reloger les ateliers de menuiserie du 200 Bellechasse dans une partie du garage des Carrières et dont le taux d'avancement des travaux en cours est d'environ 75 %. Pour clore ce projet et répondre aux attentes du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), il faut réaliser deux changements importants, soit le nivellement du plancher de la partie centrale du garage des Carrières et l'installation d'une nouvelle entrée d'eau, ce qui entraîne des services supplémentaires nécessaires à la surveillance de ces travaux.

Les contingences, incluses au contrat de services professionnels, ont servi principalement à couvrir les contingences du projet de construction. Le solde des incidences est insuffisant (voir tableau de suivi des projets) pour envisager de les transférer au contrat.

Les honoraires des professionnels sont payés à pourcentage du coût réel des travaux et, à ce titre, les imprévus reliés à la nature des travaux en cours ont été conséquents jusqu'à

présent, néanmoins le solde des honoraires est suffisant pour assurer les services professionnels jusqu'à la fin des travaux.

Ce dossier est en rapport avec les deux changements importants décrits au dossier visant à majorer le contrat de l'entrepreneur général (1141029006), l'un provenant d'une demande du SMRA pour le nivellement de la dalle et l'autre pour l'installation d'une nouvelle entrée d'eau afin de répondre aux normes en termes de protection incendie (débit d'eau à l'entrée du bâtiment insuffisant).

Ces travaux supplémentaires doivent être supervisés par les mêmes professionnels qui sont actuellement à l'oeuvre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0170 23 février 2015 Autoriser une dépense additionnelle de 772 632 \$, taxes incluses, pour permettre des travaux supplémentaires au garage des Carrières dans le cadre du contrat accordé à Hulix construction (CM14 0390), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 074 230,43 \$ à 7 846 862,43 \$, taxes incluses
CG14 0136 27 mars 2014 Autoriser une dépense additionnelle de 255 244,50 \$, taxes incluses, pour couvrir les honoraires professionnels additionnels reliés à la surveillance des travaux dans le cadre du programme de protection et de mise aux normes de bâtiments industriels et corporatifs et approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal, Héloïse Thibodeau inc. et Cima + S.E.N.C. (CG12 0263), majorant ainsi le montant total du contrat de 959 254,56 \$ à 1 214 499,06 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Ce dossier vise à approuver l'avenant no 2 du contrat de Héloïse Thibodeau et Cima pour leur permettre d'assurer les services professionnels durant les travaux de construction pour le nivellement du plancher de la partie centrale du garage des Carrières et pour l'installation d'une nouvelle entrée d'eau. Ces deux changements majeurs font l'objet d'un autre dossier (1141029006) et ne peuvent se concrétiser sans l'augmentation du contrat de Hulix construction.

Toutes les clauses du contrat demeurent les mêmes à l'exception du budget maximum qui augmente de 88 355,99 \$, le faisant passer de 1 214 499,06 \$ à 1 302 855,05, taxes incluses.

JUSTIFICATION

Lancer un appel d'offres de services professionnels uniquement pour la surveillance de chantier ne ferait que retarder de plusieurs mois le début des travaux pour ces deux changements.

Un tel appel d'offres risque de n'attirer que peu de soumissionnaires, car les firmes d'architectes et d'ingénieurs sont très réticentes à endosser la responsabilité des chantiers dont elles ne sont pas à l'origine.

La surveillance de chantier par la même firme qui a préparé les plans et devis est gage d'une plus grande qualité dans la réalisation des travaux et n'affecte pas la responsabilité professionnelle des concepteurs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense additionnelle est déterminée selon l'estimation du coût des travaux résultant de ces deux changements (772 632 \$) et en fonction des taux applicables en vigueur des firmes d'architecte et d'ingénieurs (voir calcul des honoraires supp. en pièces jointes).

Coût de la dépense additionnelle 88 356,00 \$, taxes incluses. Coût d'emprunt de cette dépense après l'application des ristournes : 80 680,79 \$.

Les crédits requis pour amender le contrat composé des firmes Héloïse Thibodeau et Cima sont disponibles au budget PTI 2015-2017 du Service de la gestion et de la planification immobilière.

La dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre (voir interventions informations financières).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lorsqu'applicable, la politique de développement durable dans les édifices de la Ville a été mise en oeuvre par les professionnels, à savoir la sélection de matériaux moins dommageables pour la santé et la sélection d'équipements écoénergétiques, de voir à recycler produits, équipements et déchets de construction.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les deux dossiers (1141029006 et 1151029003) sont liés, car l'augmentation du contrat de l'entrepreneur implique l'augmentation du contrat de services professionnels. Sans l'augmentation de ces deux contrats, les ateliers de menuiserie ne pourront occuper leurs nouveaux locaux au garage des Carrières et le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) ne pourra pas maximiser les services à ses clients, faute d'optimiser ses espaces.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation de l'addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels : Mars 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service du matériel roulant et des ateliers , Direction (Réjean DANEULT)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Françoise TURGEON)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Belgacem HIMEUR
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-28

Carlos MANZONI
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michel NADEAU
Directeur

Approuvé le : 2015-02-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Bruno MARCHAND
Directeur
Service de la gestion et de la planification
immobilière

Approuvé le : 2015-02-21



Dossier # : 1155897002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Plan de transport
Objet :	Octroyer un contrat de services professionnels à la firme Compilation Data Trafic inc., d'une durée de 24 mois, pour la réalisation de comptages manuels et par imagerie vidéo de la circulation pour une somme maximale de 213 991,47 \$, taxes incluses. Appel d'offres 14-14000 (2 soumissionnaires).

IL EST RECOMMANDÉ :

1. d'octroyer un contrat par lequel Compilation Data Trafic inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation de comptages manuels et par imagerie vidéo de la circulation, pour une somme maximale de 213 991,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 14-14000.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-02-17 12:17

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1155897002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Plan de transport
Objet :	Octroyer un contrat de services professionnels à la firme Compilation Data Trafic inc., d'une durée de 24 mois, pour la réalisation de comptages manuels et par imagerie vidéo de la circulation pour une somme maximale de 213 991,47 \$, taxes incluses. Appel d'offres 14-14000 (2 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal s'est donnée comme objectif de devenir chef de file mondialement reconnu parmi les villes intelligentes et numériques. Pour y arriver, elle doit s'orienter sur les nouvelles technologies. Cette notion de ville intelligente implique de façon incontournable la manière dont le transport est géré. Le développement récent des technologies de l'information et des communications a amené de nouvelles possibilités en transport. Les villes peuvent maintenant cueillir, traiter, analyser et partager de l'information à grande vitesse. Ces informations aident les planificateurs et gestionnaires des réseaux de transport à prendre de meilleures décisions, à optimiser l'utilisation des infrastructures et à assurer une mobilité plus efficace, sécuritaire et durable des biens et des personnes.

La supervision à distance des équipements à partir du Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU) permet de détecter, enregistrer et rapporter les pannes et les problèmes en temps réel, ce qui améliore la gestion des incidents sur le réseau et permet d'accroître la sécurité des piétons, des cyclistes, des usagers du transport en commun et des automobilistes. Cette flexibilité de la gestion centralisée de la circulation permettra une meilleure adaptation quant aux événements spéciaux (festivals, manifestations) ainsi qu'aux mesures d'urgence (fermetures de métro, évacuation). De plus, elle permettra d'optimiser l'exploitation des réseaux actuels, ce qui assurera une mobilité accrue pour l'ensemble des Montréalais.

Plan de transport de la Ville

En 2008, l'administration municipale se dotait d'un Plan de transport dans lequel sont identifiés plusieurs projets concernant la signalisation lumineuse, dont entre autres :

- L'ajout de feux de piétons à décompte numérique;
- L'ajout de signaux sonores pour les personnes avec déficience visuelle;
- Le remplacement des feux incandescents par des feux à diode;
- L'adaptation des feux de circulation aux besoins des piétons;
- L'implantation de mesures prioritaires pour autobus sur 240 km d'artères;
- La mise aux normes des feux de circulation.

Le volet signalisation lumineuse du Plan de transport concerne entre autres les 1716 intersections (avant 2015) situées sur le réseau artériel de la Ville de Montréal. Il comprend les éléments décrits précédemment de même que les mesures correctives pour les intersections les plus accidentées, le remplacement des contrôleurs mécaniques par des contrôleurs électroniques, la préparation de nouveaux plans de coordination des feux et l'implantation de ces mesures sur les lieux.

En outre, ces mesures répondent à plusieurs objectifs du Plan de transport :

- Volet transport en commun : implanter des mesures prioritaires aux autobus sur 240 km d'artères en 10 ans;
- Volet sécurité routière : réduire de 40 % le nombre d'accidents sur 10 ans;
- Volet réseau cyclable : doubler le réseau cyclable sur 7 ans;
- Volet signalisation lumineuse : effectuer la mise aux normes des feux de circulation.

Les comptages, un outil essentiel de planification de la circulation

Les comptages de circulation sont nécessaires notamment lors de la planification des projets de transport d'envergure. Les données à jour qui en découlent permettent de mieux comprendre les besoins de circulation. Lorsqu'effectués sur une base régulière, ces comptages améliorent la connaissance de l'état actuel et projeté des besoins en circulation. Les données recueillies et analysées permettent alors d'améliorer les conditions de circulation actuelles et projetées grâce à une meilleure adaptation de la programmation des dispositifs de contrôle de la circulation selon les conditions particulières qui peuvent se présenter. Cette programmation doit tenir compte des mouvements de divers usagers aux intersections et de leurs débits respectifs. (ex. le nombre de véhicules effectuant une manoeuvre de virage ou le nombre de piétons traversant de chaque côté de l'intersection).

Les comptages permettent donc de connaître de manière plus précise les conditions véritables de circulation et ainsi de prévoir une programmation adaptées aux besoins réels des usagers.

Pour près de 800 intersections ayant fait l'objet de la mise aux normes des feux de circulation, les derniers comptages disponibles datent de l'époque du premier programme de mise aux normes des feux de circulation en 2004. Les données ne sont donc plus représentatives de la circulation routière actuelle sur les rues de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Ce contrat de services professionnels porte sur la réalisation de comptages de circulation piétons, cyclistes et véhiculaires à divers endroits du réseau artériel. Les données de comptage qui en résulteront permettront d'optimiser les plans de feux de circulation actuels en minimisant les retards encourus par les usagers de la route et de faciliter l'analyse des différentes demandes de citoyens (ajout de feux piétons, ajout d'une phase de virage à gauche protégé, ajout d'un feu prioritaire pour autobus), et ainsi de mieux gérer la circulation sur le réseau artériel de la Ville de Montréal. Cette gestion pourra être faite grâce à des nouvelles programmations qui tiennent compte des débits véhiculaires, de piétons, de cyclistes et d'autobus, mais aussi des divers mouvements aux intersections. Il n'est pas possible d'effectuer ces comptages à partir des équipements usuels qui ne captent que les débits de circulation sans distinguer chaque mouvement des usagers aux intersections.

JUSTIFICATION

Pour effectuer les analyses et les simulations nécessaires, il est requis de disposer de comptages de circulation des piétons, des cyclistes, des autobus et des autres véhicules routiers. Les derniers comptages de ce type disponibles datent de l'époque du premier programme de mise aux normes des feux de circulation en 2004. Les données ne sont donc plus représentatives de la circulation actuelle sur les rues de Montréal.

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (services professionnels)

Appel d'offres public : # 14-14000

Titre: Services professionnels Comptages manuels et par imagerie vidéo de circulation.

Date de lancement: 5 novembre 2014

Date d'ouverture: 24 novembre 2014

Liste des preneurs de cahier de charge (4) :

- AECOM Consultants inc.
- Les Consultants S.M. inc.
- Compilation Data Trafic inc.
- WSP Canada inc.

Soumissionnaires : (2)

- Compilation Data Trafic inc.
- WSP Canada inc.

50% (2/4) des preneurs du cahier de charge ont déposé une soumission.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre	Total
Compilation Data Trafic inc.	84,33 %	6,28	213 991,47 \$	-	213 991,47 \$
WSP Canada inc.	74,67 %	5,65	220 697,96 \$	-	220 697,96 \$
Dernière estimation réalisée			240 297,75 \$	-	240 297,75 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>					-26 306,28 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>					-10.9 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)</i>					6 706,49 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>					3,13 %

Analyse des soumissions :

L'appel d'offres public # 14-14000 a été lancé le 5 novembre 2014 pour une période de 19 jours en vue d'octroyer un contrat pour les services professionnels en comptages manuels et par imagerie vidéo de la circulation.

À la suite de l'analyse des soumissions reçues, l'offre de la compagnie Compilation Data Traffic inc. a été déclarée la plus basse conforme et ce fournisseur est recommandé comme adjudicataire du contrat, comme suit :

Compilation Data Traffic inc.

Montant de l'offre:

186 120,00 \$ + TPS (5 %) 9 306,00\$ + TVQ (9,975 %) 18 565,46 \$ = 213 991,47 \$

L'adjudicataire s'engage à fournir tous les services demandés en conformité avec les dispositions et les consignes prévues au devis technique.

Le tableau des prix unitaires détaillés se trouve en pièce jointe.

Adjudicataire recommandé :

Compte tenu du résultat de l'analyse des soumissions, il est recommandé d'octroyer un contrat à la firme Compilation Data Traffic inc., plus bas soumissionnaire conforme lors de l'appel d'offres 14-14000 pour les services professionnels en comptages manuels et par imagerie vidéo de la circulation. Le détail sur les soumissionnaires se trouve dans l'intervention faite par la direction de l'approvisionnement.

Le montant total du contrat à accorder à Compilation Data Traffic inc. est de 213 991,47 \$, toutes taxes incluses.

Le contrat s'échelonne sur une période maximale de 24 mois suite à l'octroi du mandat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget requis pour faire suite à cette dépense a été prévu au programme triennal d'immobilisation 2015-2017 de la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports. Le projet visé est **59002 - Feux de circulation et équipement de gestion du trafic.**

Les montants nets des dépenses liées à ces contrats seront répartis ainsi:

2015: 73 276,03 \$

2016: 97 701,37 \$

2017: 24 425,34 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les comptages de circulation s'inscrivent dans une perspective de développement durable de différentes façons. Premièrement, ils permettent d'améliorer les conditions de circulation et la mobilité des personnes en permettant l'optimisation de l'utilisation des infrastructures existantes grâce à une planification améliorée des déplacements urbains et des chantiers routiers. De plus, ils permettent d'intégrer au fonctionnement des feux de circulation de nouveaux paramètres favorables aux piétons et aux personnes à mobilité réduite ce qui permet des déplacements plus sécuritaires pour les usagers des transports actifs. Ces améliorations sont rendues possibles grâce aux simulations produites à partir des données de comptage. Finalement, en favorisant une mobilité plus efficace sur le réseau routier,

notamment pour le transport collectif, le développement économique de Montréal est favorisé tout en minimisant les émissions de gaz à effet de serre liées au domaine du transport.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une décision favorable permettrait à la Ville de disposer au moment opportun des comptages des véhicules, piétons et cyclistes afin d'adapter la programmation des feux de circulation à la réalité de la circulation.

Par contre un retard ou une décision défavorable ne permettrait pas à la Ville de gérer efficacement la mobilité des usagers puisque des délais seraient occasionnés de manière répétitive afin de combler les besoins ponctuels de données. La circulation automobile évolue continuellement et de nouvelles programmations de feux peuvent s'avérer nécessaires pour assurer la sécurité de tous les usagers ainsi qu'une fluidité accrue.

En général, la réalisation de ce type de comptage n'occasionne pas de nuisance significative pour la circulation ni pour les riverains. Le cas échéant, on s'assurera que l'installation des caméras s'accompagne de toute mesure de mitigation qui serait requise dans un contexte particulier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune stratégie de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du CE: mars 2015

Octroi du contrat: mars 2015

Durée du mandat (24 mois): mars 2015 à mars 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Bernard BOUCHER)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Yannick ROY
Conseiller(ere) en planification

Son Thu LÊ
C/d exploitation du reseau arteriel

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2015-02-13

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-02-17



Dossier # : 1140870004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des grands projets 1
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Ratifier l'entente intervenue entre le ministère des Transports du Québec et la Ville de Montréal visant la collaboration en ressources professionnelles municipales dans le cadre du projet Turcot, pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015, pour une somme maximale de 3 700 000 \$, et approuver le document intitulé « Marché »

Il est recommandé :

1. de ratifier l'entente intervenue entre le ministère des Transports du Québec et la Ville de Montréal visant la collaboration en ressources professionnelles municipales dans le cadre du projet Turcot, pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015, pour une somme maximale de 3 700 000 \$, taxes non incluses, et d'approuver le document intitulé « Marché »;
2. d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-02-20 12:47

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1140870004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 1
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Ratifier l'entente intervenue entre le ministère des Transports du Québec et la Ville de Montréal visant la collaboration en ressources professionnelles municipales dans le cadre du projet Turcot, pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015, pour une somme maximale de 3 700 000 \$, et approuver le document intitulé « Marché »

CONTENU

CONTEXTE

Les représentants de la Ville accompagnent le ministère des Transports du Québec (MTQ) depuis 2011 dans de nombreux aspects du projet Turcot :

- en soutien à la conception et à la réalisation de rues municipales, à la conception et à la réalisation de mesures de mitigation, à certains aspects de l'appel de propositions;
- en participant à la gestion des impacts et aux mesures d'intégration urbaine du projet;
- en assurant une coordination générale des interventions municipales et des projets collatéraux.

Le MTQ reconnaît la pertinence de rembourser la Ville pour les services professionnels d'accompagnement du projet Turcot. Les prestations offertes par la Ville en 2011 et 2012 avaient ainsi fait l'objet de deux ententes avec le MTQ (CE 12 0231 et CE 12 1979, respectivement). Les négociations récentes à ce sujet ont conclu à une proposition de «Marché» de la part du MTQ, visant un remboursement maximal de 3,7 millions de dollars pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015. Le MTQ par cette contribution, veut s'assurer de la disponibilité des ressources requises à l'accompagnement du projet Turcot, que ce soit dans les services centraux ou en arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 12 1979, 5 décembre 2012 : Autorisation de l'entente MTQ-Ville visant le remboursement d'une somme forfaitaire de 1 216 423 \$ pour la participation de ressources professionnelles municipales au projet Turcot en 2012.

CE 12 0231, 22 février 2012 : Ratification de l'entente MTQ-Ville visant le remboursement d'une somme maximale de 486 760 \$ pour la participation de ressources professionnelles municipales, en 2011, à l'élaboration de l'avant-projet définitif du projet Turcot.

DESCRIPTION

Le devis technique soumis par le MTQ identifie des services professionnels requis pour assurer le maintien des ressources professionnelles municipales affectées à l'accompagnement du projet Turcot et prévoit un remboursement maximal de 3,7 M \$. Outre les efforts de coordination, les services visés concernent l'expertise municipale en : géométrie routière, transport, circulation, éclairage, structures et ouvrages d'art, drainage et services municipaux, intégration urbaine, aménagement urbain, architecture du paysage, services publics, feux et STI, transport collectif, transport actif et collectif, maintien de la circulation, marquage et signalisation, environnement, etc. La Ville remettra au MTQ des rapports d'activités faisant état de l'implication des ressources municipales dans le projet.

Pour plus de détails, voir le document juridique «marché à signer.pdf» joint au présent dossier.

JUSTIFICATION

La ratification de l'entente et l'approbation du « Marché » sont requis pour que la Ville puisse facturer au MTQ, jusqu'à concurrence de 3,7 millions \$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Ville pourrait recevoir des revenus totaux de 3,7 M \$ pour sa collaboration au projet Turcot entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2015. Les montants seront facturés au MTQ et perçus en 2015 et en 2016. Le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) est responsable de la gestion de cette entente qui vise à rendre disponibles les ressources requises, que ce soit en arrondissement ou dans les services centraux. Les budgets de revenus du SIVT et du service de l'eau tiennent compte de cette source de revenu. Ces revenus seront donc affectés aux postes budgétaires prévus.

	2015	2016
PTI Turcot	1,18 M \$	0,48 M \$
BF SIVT	0,52 M \$	0,52 M \$
BF Eau	0,4 M \$	0,4 M \$
BF SGPVMR	0,1 M \$	0,1 M \$
Total	2,2 M \$	1,5 M \$

Il est important de noter que ces revenus servent à soutenir les efforts budgétaires requis pour assurer le maintien des ressources professionnelles municipales affectées à l'accompagnement du projet Turcot.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'implication importante d'ingénieurs et de professionnels de la Ville de Montréal assure le transfert au projet gouvernemental, de nos préoccupations et de notre savoir-faire quant au développement durable. Les travaux du projet Turcot sont de plus régis par un décret gouvernemental imposant des conditions en matière d'environnement et de développement durable. Le projet du MTQ comprend notamment des voies réservées au transport collectif, de nouvelles pistes cyclables, un nouveau terminus d'autobus, des stations d'échantillonnage et d'analyse de la qualité de l'air, etc. Le MTQ prévoit aussi équilibrer les émissions de CO2 générées par le projet Turcot à l'aide d'un programme de plantation majeur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation de cette entente permet d'assurer le financement des ressources municipales à impliquer dans le projet Turcot et, par conséquent, de faciliter l'intégration et le traitement des enjeux municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mars 2015 : approbation de l'entente par les autorités municipales.
Mars 2015 : rapport d'activités - facturation de 2,2 M \$ au MTQ
Avril 2015 : remboursement par le MTQ de 2,2 M \$ à la Ville de Montréal
Mars 2016 : rapport d'activités - facturation de 1,5 M \$ au MTQ
Avril 2016 : remboursement par le MTQ de 1,5 M \$.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Viorica ZAUER)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Pierre-Luc STÉBEN)

Avis favorable avec commentaires :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics (Pascal TROTTIER)

Avis favorable :
Service de l'eau , Direction de l'eau potable (Marie-Josée GIRARD)

Avis favorable :
Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction (Daniel HODDER)

Avis favorable avec commentaires :
Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées (André LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Richard NIORÉ
Chargé de projet - Grand projet

ENDOSSÉ PAR

James BYRNS
Chef de Division - Grands Projets

Le : 2015-01-06

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855

Approuvé le : 2015-02-18



Dossier # : 1146462003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend à Madame Michelina Catalozzi et Monsieur Jacques L. Leclerc, aux fins d'un assemblage résidentiel, un terrain situé du côté est de la rue Bourgjoly et au nord de la rue Marjolaine, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, d'une superficie de 39,9 m ² , pour un montant de 27 885 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-2965-01

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend, à Mme Michelina Catalozzi et M. Jacques L. Leclerc, aux fins d'assemblage résidentiel, un terrain connu et désigné comme étant le lot 1 332 184 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est de la rue Bourgjoly et au nord de la rue Marjolaine, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, pour le prix de 27 885 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
2. d'imputer la recette et la dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-02-20 07:16

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1146462003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend à Madame Michelina Catalozzi et Monsieur Jacques L. Leclerc, aux fins d'un assemblage résidentiel, un terrain situé du côté est de la rue Bourgjoly et au nord de la rue Marjolaine, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, d'une superficie de 39,9 m ² , pour un montant de 27 885 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-2965-01

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est propriétaire d'un résidu de terrain situé du côté est de la rue Bourgjoly et au nord de la rue Marjolaine, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, connu et désigné comme étant le lot 1 332 184 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 39,9 m², tel que montré, à titre indicatif, par une trame hachurée sur les plans B et C annexés (l'« Immeuble »).

La Ville a acquis ce lot aux termes d'un acte de vente pour non-paiement de taxes, publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le 25 mars 1970, sous le numéro 54 044, suivi d'un acte de cession entre Gaston Pion, ès qualités de greffier de la Cité de Saint-Léonard et la Cité de Saint-Léonard, reçu devant Me Jacques B. Viau, notaire, le 13 juillet 1972, sous le numéro 7 675 de ses minutes et publié sous le numéro 2 364 597.

Madame Michelina Catalozzi et monsieur Jacques L. Leclerc (collectivement l'« Acquéreur »), propriétaires d'un terrain avec bâtiment situé au 8645, rue Bourgjoly, désirent se porter acquéreurs, aux fins d'assemblage, de l'Immeuble qui est adjacent à leur propriété. La vente de l'Immeuble permettra à l'Acquéreur de démolir la maison existante et de construire une nouvelle maison, ainsi que de régulariser une occupation. D'autre part, l'acquisition de l'Immeuble permettra à l'Acquéreur d'éviter de construire un bâtiment de forme irrégulière pour satisfaire aux règlements municipaux.

Dans ce sens, une promesse d'achat a été signée par l'Acquéreur le 17 juillet 2014 pour l'achat de l'Immeuble. Le prix de la vente de l'Immeuble s'élève à la somme de 27 885 \$, plus les taxes applicables. Un dépôt de 1 000 \$ a déjà été effectué par l'Acquéreur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but de soumettre aux autorités municipales, pour approbation, un projet d'acte par lequel la Ville vend l'Immeuble, aux fins d'assemblage résidentiel, à l'Acquéreur, pour la somme de 27 885 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.

JUSTIFICATION

En conséquence, le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») recommande la présente vente pour les motifs suivants :

- L'ensemble des intervenants municipaux est favorable à la vente de l'Immeuble.
- L'Immeuble ne présente aucune utilité pour la Ville et elle n'a aucun intérêt à conserver ce terrain parce que, d'une part, elle pourrait être obligée de l'entretenir et que, d'autre part, elle se prive ainsi de taxes foncières.
- Le résidu de terrain est non constructible isolément et peut être mis en valeur uniquement dans le contexte d'une vente aux fins d'assemblage.
- L'approbation de la vente de l'Immeuble à l'Acquéreur permettra d'augmenter la superficie du terrain qu'il détient déjà et ainsi de démolir la maison existante pour construire une nouvelle maison qui respectera les règlements municipaux quant aux marges et à la régularisation d'une occupation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le prix de vente de l'Immeuble est de 27 885 \$, excluant les taxes, et représente un taux unitaire de 698,87 \$/m². Ce montant est basé sur la valeur marchande de l'Immeuble, établie par la Section évaluation immobilière du SGPI en date du 17 juillet 2014, variant entre 27 890 \$ (699 \$/m²) et 29 605 \$ (742 \$/m²), étant donné qu'il ajoute une plus-value importante à la propriété de l'Acquéreur. L'assemblage lui permettra d'obtenir un frontage plus important qui rendra possible la construction d'une nouvelle maison et de régulariser aussi une occupation.

La valeur aux livres de l'Immeuble est de 329,94 \$.

Le revenu de 27 885 \$ et la dépense de 329,94 \$ seront comptabilisés au budget de fonctionnement du SGPI.

Cette transaction représente une entrée de fonds de 27 885 \$. L'Acquéreur paiera le solde du prix de vente à la signature de l'acte de vente, soit la somme de 26 885 \$, considérant qu'il a déjà remis à la Ville la somme de 1 000 \$.

Toutefois, étant donné que l'encadrement relatif au partage des revenus de vente n'est pas encore approuvé, les éventuelles règles de partage seront appliquées rétroactivement à la présente transaction.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature et publication de l'acte de vente en 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Dominique BALLO)

Avis favorable :
Saint-Léonard , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Johanne COUTURE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Robert COULOMBE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel GRECESCU
Conseiller en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

Le : 2014-07-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel NADEAU
Directeur

Approuvé le : 2015-02-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Bruno MARCHAND
Directeur

Approuvé le : 2015-02-19



Dossier # : 1154248001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division de l'action culturelle et des partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder à la Société du Château Dufresne une avance de fonds de 45 000 \$ sur le soutien financier de 90 000 \$ qui lui sera versé en 2015 pour la réalisation de son plan d'action.

Il est recommandé :

1. d'accorder une avance de fonds de 45 000 \$ à la Société du Château Dufresne sur le protocole à venir afin de réaliser son plan d'action 2015 dans le cadre de la prolongation de l'entente de partenariat;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par la ville centrale et imputée dans le budget de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-02-20 12:25

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1154248001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division de l'action culturelle et des partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder à la Société du Château Dufresne une avance de fonds de 45 000 \$ sur le soutien financier de 90 000 \$ qui lui sera versé en 2015 pour la réalisation de son plan d'action.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2012-2015, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la Ville de Montréal ont mis en place des actions qui visent à renforcer l'accès aux arts et à la culture. Ils ont soutenu notamment, sur une base triennale, certains organismes qui favorisent la diffusion du patrimoine montréalais et qui jouent, en ce domaine, un rôle structurant tout en revêtant une importance particulière pour le public montréalais. La Société du Château Dufresne est l'un des organismes avec lesquels la Ville et le MCC ont conclu une telle entente de partenariat.

La Ville et le MCC ont convenu de prolonger d'une année l'Entente sur le développement culturel entre la Ville et le MCC. Les modalités de cette prolongation sont présentement en train d'être finalisées. Dans le cadre de cette prolongation, il a été convenu que des ententes de partenariat qui se terminent en 2014 seront aussi prolongées d'une année. C'est le cas de la Société du Château Dufresne dont l'entente de partenariat sera prolongée d'une année en 2015.

Le Château Dufresne est un monument historique classé appartenant à la Ville de Montréal. Son intérêt patrimonial et son potentiel d'interprétation est significatif en raison de la qualité intrinsèque du bâtiment, de la présence des œuvres de Guido Nincheri, de la notoriété de ses occupants et de sa situation dans l'ancienne ville de Maisonneuve qui regroupe d'autres témoins de cette période.

La Société du Château Dufresne s'est vu confier par la Ville depuis 1999, l'animation et la mise en valeur de ce monument. Sa mission vise à assurer l'accès du lieu et de ses collections à la population montréalaise locale et régionale ainsi que touristique.

Dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, la Société du Château

Dufresne a reçu, au cours des dernières années la somme annuelle de 90 000 \$. En raison des délais inévitables nécessaires pour finaliser toutes les étapes requises de la prolongation de l'Entente, cela a pour conséquence de retarder le versement de la subvention à la Société, qui nous a avisé que ce retard pourrait lui causer des problèmes importants de liquidités en début d'année 2015. Afin de ne pas nuire au bon fonctionnement des activités de la Société et d'assurer la poursuite des activités de cet organisme qui est une institution importante de Montréal, une avance de fonds à la Société est nécessaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 27 0002 -15 janvier 2015- Accorder une contribution financière exceptionnelle et non récurrente de 10 000 \$ au Musée Dufresne-Nincheri du Château Dufresne dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour le maintien de leurs activités pour l'année 2015 et affecter cette somme des surplus de l'arrondissement.

CM12-0208 - 19 mars 2012 - Accorder un soutien financier de 90 000 \$ en 2012, 2013 et 2014 à la Société du Château Dufresne pour un total de 270 000 \$ pour le financement de la réalisation d'un plan d'action triennal dans le cadre de l'Entente MCCCCF-Ville 2012-2015 / Approuver un projet de convention à cette fin.

CM11-0269 - 14 avril 2011 - Autoriser la signature d'un protocole d'entente permettant le versement d'une subvention en 2011 aux organismes culturels, dont la Société du Château Dufresne, pour la poursuite du partenariat triennal entrepris en 2008 dans le cadre de l'entente MCCCCF-Ville 2008-2011.

CM08-0654 - 25 août 2008 - Approuver un protocole d'entente permettant un soutien financier annuel de 90 000 \$ en 2008, 2009 et 2010, pour un total de 270 000 \$ à la Société du Château Dufresne pour le financement d'un plan d'action dans le cadre de l'entente MCCCCF-Ville 2008-2010.

DESCRIPTION

La prolongation de l'entente de partenariat avec la Société du Château Dufresne qui fera l'objet d'un sommaire dans les prochaines semaines, portera sur la réalisation d'un plan d'action pour une quatrième année. Ce plan d'action fera partie intégrante de l'entente et porte sur les sujets suivants :

1. La gestion et la mise en valeur des collections
2. La programmation d'activités de diffusion et de développement de publics
3. L'administration et la gouvernance
4. Le développement du Complexe Dufresne-Nincheri

La durée de l'entente sera d'une année et prévoit d'accorder une aide financière de 90 000 \$ à la Société du Château Dufresne. Le montant de l'avance sera prélevé à même ce montant déjà prévu au budget 2015 de l'Entente 2012-2015 et sera déduit des versements à effectuer pour l'année 2015. La prolongation fera l'objet d'une convention.

JUSTIFICATION

L'Entente de développement culturel 2012-2015 entre la Ville et le Ministère reconnaît l'importance de l'accès aux arts et à la culture et, notamment, de la diffusion du patrimoine culturel. La mission de cet organisme en matière de diffusion du patrimoine culturel montréalais, vise le Château Dufresne, ses collections ainsi que le patrimoine du quartier

Hochelaga-Maisonneuve. Son action nécessite, pour assurer un développement harmonieux, la prolongation du soutien financier et de l'entente triennale pour 2015.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour 2015, le montant de 90 000 \$ aurait été versé en un seul versement à la signature de l'entente. L'avance de fonds de 45 000 \$ réduira le montant de ce versement qui sera désormais de 45 000 \$.

Ce montant est prélevé à même les fonds prévus dans l'Entente sur le développement culturel entre la Ville et le MCC.

Demande d'achat n° 366749.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Par son soutien à l'accessibilité à la culture et au patrimoine, cette entente participe à la qualité de vie montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La poursuite du soutien à la Société du Château Dufresne permettra de consolider le financement des activités prévues au plan d'action et de renforcer l'accessibilité à ce patrimoine montréalais.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le sommaire portant sur l'approbation de la prolongation des ententes de partenariats dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel sera inscrit à l'un des prochains ordres du jour de l'instance appropriée.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Margot BOURGEOIS
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Paul LANGLOIS
Chef de division

Le : 2015-02-04

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Tél : 514 872-4600
Approuvé le : 2015-02-18



Dossier # : 1144251006

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la diversité ethnoculturelle
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 455 000 \$ à cinq organismes, pour le projet et le montant désignés en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion 2014-2016. Approuver les projets de conventions à cet effet.

Il est recommandé au comité exécutif :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 100 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

ORGANISME	PROJET ET PÉRIODE	MONTANT
DESTA Black Youth Network	Second souffle - 7 janvier 2015 au 7 janvier 2017	50 000 \$
Service national des sauveteurs inc	Nager pour survivre - 1 ^{er} septembre 2014 au 30 août 2016	50 000 \$

2. d'approuver les 2 projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers ;

3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Il est recommandé au conseil municipal :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 355 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

ORGANISME	PROJET ET PÉRIODE	MONTANT
Intégration jeunesse du Québec inc.	Valorisation jeunesse - Place à la relève - 1 ^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015	200 000 \$

Carrefour des femmes de Saint-Léonard	Femmes-relais Saint-Léonard - 1 ^{er} janvier 2015 au 30 juin 2016)	75 000 \$
Carrefour socioculturel du Centre Afrika	Accompagnement du monde africain vers une intégration durable - 1 ^{er} décembre 2014 au 31 mai 2016	80 000 \$

2. d'approuver les 3 projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers ;

3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-02-13 18:50

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
 Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1144251006

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la diversité ethnoculturelle
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 455 000 \$ à cinq organismes, pour le projet et le montant désignés en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion 2014-2016. Approuver les projets de conventions à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1999, le partenariat entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec a permis la réalisation de nombreuses interventions dans le cadre de la réalisation du Plan d'action visant les activités d'accueil et l'intégration en français des immigrants. En 2014, la Ville et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) ont renouvelé leur partenariat en signant une nouvelle entente couvrant une période de deux ans, soit du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2016.

Un consensus entre les parties reconnaît certains principes directeurs tels que la subsidiarité, l'approche territoriale intégrée, l'importance de l'intervention en amont, le développement des connaissances, la récurrence des engagements, la diversification des sources de financement et l'arrimage des dates aux autres grands bailleurs de fonds. On retrouve ces mêmes éléments dans le protocole actuel.

La Ville et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) ont convenu d'axes d'interventions prioritaires, soit les relations interculturelles, l'amélioration des milieux de vie dans les quartiers, notamment les quartiers plus défavorisés, les quartiers où s'installent les nouveaux arrivants et les quartiers à forte concentration multiethnique et enfin la lutte au racisme et à la discrimination. Les deux parties se sont également entendus sur la consolidation des projets déjà existants dans l'entente et générant des résultats probants auprès des nouveaux arrivants et des personnes immigrantes ou issues de l'immigration vivant sur le territoire de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 0818 - 18 août 2014

Approuver le projet de protocole d'entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville aux fins de planifier, mettre en oeuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes, couvrant la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2016 / autoriser la réception d'un montant

de 3 100 000 \$.

CE14 0148 - 5 février 2014

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 90 000 \$, soit un montant de 40 000 \$ à Carrefour socioculturel du Centre Afrika pour la réalisation du projet «Accompagnement du monde africain vers une intégration durable » et de 50 000 \$ à Carrefour des femmes de Saint-Léonard pour le projet « Femmes Relais-Saint-Léonard », pour l'année 2014, dans le cadre de l'Entente triennale entre le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) et la Ville de Montréal – Entente MICC – Ville (2011 – 2014).

CE12 2082 du 19 décembre 2012

Accorder un soutien financier non récurrent de 40 000 \$ à Carrefour socioculturel du Centre Afrika pour la réalisation du projet « Accompagnement du monde africain vers une intégration durable », pour la période du 1^{er} décembre 2012 au 30 novembre 2013, dans le cadre de l'Entente triennale conclue entre la Ville de Montréal et le MICC.(2011 - 2014).

CM12 1107 du 17 décembre 2012

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 304 500 \$, dont 50 000 \$ à Carrefour des femmes de Saint-Léonard pour son projet « Femmes-Relais St-Léonard », pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre la Ville de Montréal et le MICC.

CM12 0381 - 14 mai 2012

Approuver un projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et la Ville de Montréal relativement au versement d'une aide financière de 1 200 000 \$ à la Ville de Montréal, pour les années 2012 - 2013 - 2014 dans le cadre du projet Valorisation Jeunesse - Place à la relève / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses du même montant sur une période de trois ans / Accorder un soutien financier de 2,1 M\$ sur trois ans à Intégration Jeunesse du Québec Inc., pour le projet Valorisation jeunesse - Place à la relève 2012 - 2013 - 2014.

DESCRIPTION

Intégration jeunesse du Québec inc.

Projet : Programme Valorisation Jeunesse – Place à la relève - 200 000 \$

Arrondissement(s) : Échelle métropolitaine

Afin de contribuer à un accès équitable au marché du travail, le projet Valorisation Jeunesse - Place à la relève consiste à offrir des emplois d'été formateurs et valorisants à 200 jeunes, plus particulièrement ceux des minorités visibles, vivant dans des quartiers défavorisés de Montréal et qui n'ont pas accès à un réseau pour les guider et les orienter vers des emplois formateurs et valorisants.

Carrefour socioculturel du Centre Afrika

Projet : Accompagnement du monde africain vers une intégration durable - 80 000 \$

Arrondissement(s) : Échelle métropolitaine

Le projet permettra de diriger les nouveaux arrivants vers les ressources qui correspondent à leurs besoins en matière d'intégration et, d'autre part, d'entretenir des liens privilégiés avec différents organismes susceptibles de favoriser le développement d'un sentiment d'appartenance au monde d'ici. Le but visé à long terme est de contribuer à l'intégration de ces personnes en leur donnant des outils, mais surtout des réseaux adaptés à leurs intérêts pour qu'elles deviennent des citoyens à part entière. Un service d'accueil et d'orientation avec des intervenants qui connaissent bien la réalité des Africains et leurs spécificités culturelles sera mis en place.

Carrefour des femmes de Saint-Léonard

Projet : Femmes-relais – Saint-Léonard - 75 000 \$

Arrondissement(s) : Saint-Léonard

Femmes-relais est une équipe de femmes en provenance de régions du monde d'où sont issus les nouveaux arrivants de Saint-Léonard. Elles parlent leur langue d'origine et maîtrisent aussi le français. Au cours d'une année, Femmes-relais accueille jusqu'à 15 femmes qui s'inscrivent à divers ateliers et formations. Celles qui complètent le programme de formation sont appelées à venir en aide aux nouvelles familles immigrantes qui ont besoin de soutien et d'accompagnement. Ces femmes reçoivent une série de formations sur les valeurs et le fonctionnement de la société québécoise, les services offerts par les ressources communautaires et institutionnelles, leur permettant ainsi d'accompagner les familles dans leurs démarches. Enfin, les formations offertes visent également à préparer les Femmes-Relais au marché du travail et d'avoir une meilleure compréhension de ce dernier.

DESTA Black Youth Network - 50 000 \$**Projet : Second souffle**

Arrondissement(s) : Échelle métropolitaine

Pour beaucoup de jeunes Noirs, les contraintes de vivre dans la pauvreté, d'être peu scolarisés et sans emploi peuvent être extrêmement accablantes et mener à de nombreuses problématiques personnelles et socioéconomique. Pour répondre à ces enjeux, le projet se concentrera sur la santé et le développement personnel des jeunes marginalisés, intervenant auprès d'eux tant au niveau individuel que collectif. Le plan d'action comporte trois aspects: (1) L'évaluation individuelle, le support-conseil et le suivi régulier, (2) des ateliers (thérapeutiques et sur la santé) et (3) des discussions ouvertes et des événements communautaires. L'utilisation d'une approche axée sur leurs forces mettra en évidence les compétences existantes des participants et les aidera à explorer leurs options afin de visualiser un avenir meilleur.

Service national des sauveteurs inc. - 50 000 \$**Projet : Nager pour survivre**

Arrondissement(s) : Échelle métropolitaine

Les habiletés aquatiques des enfants de toutes origines sont surestimées, ce qui peut les exposer à des situations risquées. Dans un projet pilote réalisé dans plusieurs environnements sociaux différents auprès de plus de 1 000 jeunes âgés de huit ans, il est apparu que 7 jeunes Montréalais sur 10 ne réussissent pas la norme «Nager pour survivre» (ex. savoir absorber une chute en eau profonde). Cette réalité effarante affecte plus particulièrement les communautés les plus fragiles, notamment les immigrants et les familles à faible revenu. Le projet offrira au plus grand nombre possible d'élèves montréalais le programme « Nager pour survivre » en collaboration avec la Ville de Montréal et ses arrondissements via les installations aquatiques montréalaises. Ce programme, qui se déroule pendant les heures d'école, vise en particulier les élèves de la 3^e année du primaire (8-9 ans). Les deux principaux objectifs sont d'évaluer les habiletés aquatiques de chaque enfant et d'enseigner les habiletés aquatiques de base nécessaires pour survivre à une chute inattendue en eau profonde. Pour développer ce programme sur le territoire montréalais et coordonner les efforts et les contributions de nombreux partenaires, il doit y avoir une ressource dédiée au projet.

JUSTIFICATION

Ces projets s'adressent principalement à des clientèles marginalisées et exclues et aux intervenants œuvrant auprès d'eux, tout en répondant à des priorités de l'administration municipale. Le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) a comme mission de mettre en place les conditions favorisant leur réalisation puisqu'elles contribuent à l'intégration des immigrants et des familles et des jeunes des communautés culturelles. Après analyse des résultats antérieurs et des demandes présentées cette année, la reconduction de certains projets est recommandée, dans les autres cas, il s'agit d'initiatives développées par des partenaires bien connus de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le financement de ce soutien financier totalisant la somme de **455 000 \$** provient de l'Entente entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI). La dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Afin de permettre aux organismes de consolider les ressources humaines nécessaires dans la réalisation des projets soutenus, de maintenir le lien de confiance entre les intervenants et les personnes immigrantes participant aux activités et enfin de favoriser la simplification des processus, la durée des projets est variable. Cette variation explique pourquoi certaines subventions sont plus élevées que par les années passées.

Le tableau suivant illustre le soutien accordé par la Ville dans les dernières années à ces organismes pour les mêmes projets et le soutien recommandé pour les années 2014 à 2016 :

Organismes	Soutiens accordés		Soutien recommandé	Durée des projets
	2012-2013	2013-2014	2014-2016	
Intégration jeunesse du Québec	300 000 \$	200 000 \$	200 000 \$	12 mois (1 ^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015)
Carrefour des femmes de Saint-Léonard	50 000 \$	50 000 \$	75 000 \$	18 mois (1 ^{er} janvier 2015 au 30 juin 2016)
Carrefour socioculturel du Centre Afrika	40 000 \$	40 000 \$	80 000 \$	18 mois (1 ^{er} décembre 2014 au 31 mai 2016)
DESTA Black Youth Network	N/A	N/A	50 000 \$	24 mois (1 janvier 2015 au 31 décembre 2016)
Service national des sauveteurs inc	N/A	N/A	50 000 \$	24 mois (1 ^{er} septembre 2014 au 30 août 2016)

Les versements des subventions seront effectués, conformément aux dates inscrites aux projets de convention signées entre la Ville et les organismes respectifs, au dépôt des rapports de suivis détaillés exigés durant toute la durée des projets.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets d'intégration visent au rapprochement interculturel et à une meilleure intégration sociale des citoyennes et citoyens d'origines diverses. Ils participent ainsi à des objectifs sociaux du développement durable. Ces projets vont dans le sens de la réalisation de l'Action 36 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise. Par cette action, la Ville de Montréal s'engage notamment à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et à collaborer à la réalisation de

mesures visant l'intégration des personnes immigrantes et leur pleine participation à la vie montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les projets financés ont démontré leur pertinence, la qualité de leurs interventions et leur efficacité à rejoindre les clientèles ciblées. Trois projets sont reconduits en raison de l'excellence des résultats passés. Grâce à leur expertise, les organismes promoteurs favorisent l'intégration de ces communautés à la société montréalaise et québécoise. Le projet *Nager pour survivre* est une initiative recommandée par l'Organisation mondiale de la Santé et existe dans toutes les provinces canadiennes, où elle donne des résultats probants. Enfin, le soutien accordé au projet *Second souffle*, qui permet d'intervenir auprès d'un groupe de minorités visibles particulièrement vulnérable, reflète l'orientation de la Ville de lutter contre la racisme et la discrimination.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon le protocole de visibilité de l'entente Ville-MIDI.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

2014-2016 - Réalisation des projets

2015-2016 - Évaluation des projets selon les documents de suivi prévus à la convention

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances, Direction Opérations budgétaires et comptables (Habib NOUARI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claire BRADET
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Le : 2015-02-03

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133
Approuvé le : 2015-02-09



Dossier # : 1156892001

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction santé_mieux-être et développement organisationnel , Division du développement organisationnel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à l'École nationale d'administration publique pour évaluer le transfert des apprentissages et l'impact des ateliers de formation sur l'établissement des objectifs et des indicateurs de performance 2015, d'une somme maximale de 23 197 \$, taxes incluses. Contrat octroyé de gré à gré.

Il est recommandé :

- 1 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel l'École nationale d'administration publique s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour évaluer le transfert des apprentissages et l'impact des ateliers de formation sur l'établissement des objectifs et des indicateurs de performance 2015, pour une somme maximale de 23 197 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 25 février 2015 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-03-02 10:51

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1156892001

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction santé_mieux-être et développement organisationnel , Division du développement organisationnel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à l'École nationale d'administration publique pour évaluer le transfert des apprentissages et l'impact des ateliers de formation sur l'établissement des objectifs et des indicateurs de performance 2015, d'une somme maximale de 23 197 \$, taxes incluses. Contrat octroyé de gré à gré.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction générale souhaite que la Ville prenne un virage important en matière de performance organisationnelle. Dans ce contexte, elle a mandaté le Service des ressources humaines (SRH) afin de revoir le processus de gestion de la performance des cadres qui a une incidence directe sur la performance de l'organisation. Des ateliers de formation portant sur l'établissement d'objectifs et d'indicateurs de performance ont été développés et diffusés à tous les gestionnaires de cadres en novembre 2014. Dans la volonté d'assurer une saine gestion de la performance, la Direction générale désire évaluer l'impact de ces ateliers sur les pratiques des gestionnaires formés, en mesurant concrètement le transfert des apprentissages.

Ces travaux seront réalisés en collaboration avec le Centre de recherche et d'expertise en évaluation (CREXE), pôle de recherche de l'École nationale d'administration publique (ENAP), qui se consacre à l'évaluation de politiques et de programmes ainsi qu'à la mesure de la performance des organisations publiques.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DG156892001 - 29 janvier 2015 -

Accorder, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel l'École nationale d'administration publique s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour développer et animer des ateliers de formation visant à outiller les gestionnaires à préparer et tenir des rencontres de rétroaction dans le cadre du processus de gestion de la performance des cadres, et ce, pour une somme maximale de 45 000 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 22 janvier 2015 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention; Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

CE14 1426 - 17 septembre 2014 -

Approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel l'École nationale d'administration publique s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour développer et animer des ateliers de travail et des séances d'information visant à outiller les gestionnaires quant à l'utilisation du nouveau programme de gestion de la performance des cadres, et ce, pour une somme maximale de 99 100 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 8 septembre 2014 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention; Imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier.

DESCRIPTION

Parmi tous les cadres ayant participé aux ateliers de formation pratiques et ayant complété leur formulaire d'établissement d'objectifs 2015, un échantillonnage aléatoire d'environ 200 gestionnaires provenant de toutes les unités d'affaires et tous les niveaux hiérarchiques sera retenu afin que leur formulaire d'objectifs soit analysé. L'analyse des formulaires reposera principalement sur l'application du modèle "SMART" dans la détermination des objectifs, ainsi que sur la concordance entre les objectifs individuels et les objectifs organisationnels énoncés par la Direction générale.

Un rapport d'évaluation global sera remis au Directeur général, intégrant à la fois des constats généraux pour la Ville ainsi que des résultats quantitatifs présentés par unité d'affaire et par niveau de gestion.

JUSTIFICATION

D'une part, le CREXE, pôle de recherche de l'ENAP, agira comme entité neutre et indépendante et assurera une analyse rigoureuse et objective de la documentation sur les objectifs de performance établis suite aux ateliers pratiques.

D'autre part, l'ENAP possède une excellente connaissance des enjeux de la Ville. Depuis 2012, elle a été chargée de développer et d'administrer le vaste programme de développement des compétences de gestion, offert en collaboration avec le Centre de leadership. L'ENAP a également été mandatée pour développer et animer les ateliers de formation portant sur l'élaboration des objectifs de performance ainsi que sur la préparation et la tenue de rencontres de rétroaction.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'ENAP propose un tarif de 23 197 \$, taxes incluses, pour la réalisation du mandat. Ce tarif comprend l'élaboration de la grille d'évaluation, la collecte et l'évaluation des formulaires d'objectifs, l'analyse des données et la rédaction du rapport, ainsi que la coordination du projet et les activités logistiques.

Ces dépenses seront payées à même des crédits disponibles à la Direction générale.

Ce contrat porte à 68 197 \$ la somme octroyée à l'École nationale d'administration publique pour la réalisation de mandats en lien avec la gestion de la performance des cadres en 2015.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le Service des ressources humaines acheminera à la mi-mars une note aux directeurs de service et d'arrondissement pour les informer de la démarche, de la méthodologie et du calendrier de réalisation. Le CREXE contactera directement ces directeurs pour obtenir les formulaires d'établissement d'objectifs à analyser au sein de leur équipe respective.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le rapport d'évaluation final sera déposé à la Direction générale de la Ville le 30 avril 2015, au plus tard.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Ariane ALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélissa CORMIER
Conseiller principal (specialite)

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-02-25

Geneviève BEAUREGARD
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Danny BOUDREAU
Directeur des relations de travail et soutien-
conseil à la gestion

Tél : 514 872-4655
Approuvé le : 2015-02-27



Dossier # : 1142937002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Mandater la Commission du conseil municipal sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs pour organiser une consultation publique afin d'étudier les enjeux et les impacts du bannissement des sacs d'emplètes à usage unique dans les commerces de détail sur le territoire de la Ville de Montréal

Il est recommandé au conseil municipal de :
Mandater la Commission du conseil municipal sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs pour organiser une consultation publique afin d'étudier les enjeux et les impacts du bannissement des sacs d'emplètes à usage unique dans les commerces de détail sur le territoire de la ville de Montréal

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-02-16 11:49

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1142937002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Mandater la Commission du conseil municipal sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs pour organiser une consultation publique afin d'étudier les enjeux et les impacts du bannissement des sacs d'emplettes à usage unique dans les commerces de détail sur le territoire de la Ville de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

À l'instar de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, le *Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014* (Plan directeur) s'appuie sur la hiérarchie des 3RV-E, c'est-à-dire la réduction à la source, le réemploi, le recyclage, la valorisation et finalement l'élimination. La réduction à la source est le premier geste à poser pour respecter cette hiérarchie et ainsi assurer une saine gestion de nos matières.

Par conséquent, le Plan directeur, adopté par le conseil d'agglomération le 27 août 2009, cible plusieurs actions de réduction à la source. L'action 2.3 propose de promouvoir activement la réduction de la consommation, et en ce sens à diminuer l'emballage et à choisir des matériaux d'emballage recyclés ou recyclables.

En outre, une des orientations du *Plan de développement durable de la collectivité Montréalaise 2010-2015*, adopté par le conseil municipal du 25 octobre 2010, est de pratiquer une saine gestion des ressources par la Ville et ses partenaires. Cette orientation se traduit, entre autres, par l'implantation de mesures de réduction à la source (action 22).

Plusieurs villes américaines, dont Los Angeles et San Francisco ont interdit l'utilisation des sacs d'emplettes à usage unique. L'état de Californie est le premier état américain à avoir banni, depuis le 30 septembre 2014, ce type de sacs dans certains commerces de détail. Cette mesure entrera en vigueur le premier juillet 2015 et sera déployée en deux phases, en fonction du chiffre d'affaires et de la superficie des commerces visés par cette interdiction.

Selon RECYC-QUÉBEC et Éco Entreprises Québec, à l'échelle du Québec, entre 2007 et 2010, la réduction de l'utilisation de sacs d'emplettes à usage unique a atteint 52 %, suite à

la mise en place d'un code volontaire. Pour la même période, la réduction de l'utilisation de sacs à usage unique aurait même chuté de 60 % dans la catégorie des commerces de biens courants (alimentation, pharmacie, bières, vins et spiritueux).

À Montréal, des groupes sociaux et des intervenants économiques ont déjà commencé à intervenir et ont fait diminuer la quantité de sacs d'emplètes à usage unique en les remplaçant par des sacs réutilisables. Des épiceries, des pharmacies facturent 0,05 \$ chaque sac de plastique et vendent des sacs réutilisables. La Société des alcools du Québec a, quant à elle, banni les sacs à usage unique et vend des sacs réutilisables. D'autres commerces de détail proposent des sacs d'emplètes à usage unique, mais aussi des sacs réutilisables.

Le conseil de la ville a la possibilité, en vertu de ses compétences en environnement, d'empêcher la distribution de sacs de plastique à usage unique dans les commerces.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Il est proposé de mandater la Commission du conseil municipal sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs afin qu'elle organise une consultation publique dans le but d'étudier les enjeux et les impacts du bannissement des sacs d'emplètes à usage unique dans les commerces de détail situés sur le territoire de la Ville de Montréal. La Commission pourra se pencher sur :

- Les expériences des autres villes et états qui ont banni ce type de sacs afin d'en mesurer les impacts environnementaux, sociaux et économiques
- Les retombées écologiques et environnementales
- Les impacts de la mise en place d'une réglementation, en termes de gestion et d'inspection
- Les solutions de rechange au sac d'emplètes à usage unique (sac de papier, sac compostable, sac réutilisable) ainsi que leurs impacts et les coûts associés
- L'impact sur les commerces de détail visés par la réglementation
- L'impact sur les fabricants de sacs d'emplètes à usage unique
- L'impact d'une interdiction sur le seul territoire de la Ville de Montréal par rapport aux villes liées

JUSTIFICATION

Les sacs d'emplètes à usage unique représentent une problématique environnementale lorsqu'ils ne sont pas dirigés vers la filière du recyclage. Leur dégradation dans un lieu d'enfouissement peut prendre plusieurs centaines d'années. En plus d'être une nuisance visuelle, les sacs de plastique perdus ont des impacts importants sur les écosystèmes terrestres et marins. La faune ailée et marine est particulièrement affectée par les sacs de plastique égarés qu'elle confond avec de la nourriture. La tenue d'une consultation publique afin d'étudier les enjeux et les impacts d'un bannissement des sacs d'emplètes à usage unique permettra à la Ville de Montréal de se positionner par rapport à cette problématique et de prendre une décision éclairée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En vertu de son *Plan de développement durable de la communauté montréalaise 2010-2015*, la Ville s'est engagée à pratiquer une gestion responsable des ressources. Un tel mandat de la Commission du conseil municipal sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs concrétiserait l'action 22 d'implanter des mesures de réduction à la source.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La tenue d'une consultation publique par la commission relativement au bannissement des sacs d'emplètes à usage unique permettra de consulter tous les intervenants impliqués (citoyens, instances gouvernementales, groupes environnementaux, acteurs économiques) afin de prendre une décision éclairée.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Des rencontres de travail des membres de la Commission auront lieu la deuxième quinzaine d'avril 2015 en vue de préparer la consultation publique qui aura lieu la deuxième quinzaine de mai. La consultation publique permettra d'entendre les enjeux, les positions et les recommandations des intervenants concernés.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie MAYER
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pierre GRAVEL
Chef de division

Le : 2014-12-09

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Roger LACHANCE
Directeur

Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2015-02-16



Dossier # : 1146807002

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à procéder à la réalisation, dans le cadre de son programme de protection de l'actif immobilisé, des travaux relatifs à la réfection des bâtiments, des aménagements extérieurs et des équipements, et lui en rembourser les coûts, sur présentation des pièces justificatives, jusqu'à concurrence de 12,750 M\$ pour l'année 2015, conformément au budget d'investissements autorisé dans le cadre du PTI 2015-2017 par le Conseil d'agglomération.

Le directeur général de la Société du parc Jean-Drapeau recommande :
D'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à procéder à la réalisation, dans le cadre de son programme de protection de l'actif immobilisé, des travaux relatifs à la réfection des bâtiments, des aménagements extérieurs et des équipements, et lui en rembourser les coûts, sur présentation des pièces justificatives, jusqu'à concurrence de 12,750 M\$ pour l'année 2015, conformément au budget d'investissements autorisé dans le cadre du PTI 2015-2017 par le Conseil d'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-01-20 18:13

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1146807002

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à procéder à la réalisation, dans le cadre de son programme de protection de l'actif immobilisé, des travaux relatifs à la réfection des bâtiments, des aménagements extérieurs et des équipements, et lui en rembourser les coûts, sur présentation des pièces justificatives, jusqu'à concurrence de 12,750 M\$ pour l'année 2015, conformément au budget d'investissements autorisé dans le cadre du PTI 2015-2017 par le Conseil d'agglomération.

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda GÉLINAS
Conseillère analyse - contrôle de gestion

IDENTIFICATION

Dossier # :1146807002

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à procéder à la réalisation, dans le cadre de son programme de protection de l'actif immobilisé, des travaux relatifs à la réfection des bâtiments, des aménagements extérieurs et des équipements, et lui en rembourser les coûts, sur présentation des pièces justificatives, jusqu'à concurrence de 12,750 M\$ pour l'année 2015, conformément au budget d'investissements autorisé dans le cadre du PTI 2015-2017 par le Conseil d'agglomération.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a octroyé à la Société du parc Jean-Drapeau, par le biais de son programme triennal d'immobilisations (PTI) 2015-2017, respectivement 12,750 M\$, 13,4 M\$ et 5,4 M\$ pour les années 2015, 2016 et 2017 afin d'assurer la pérennité des installations et la sécurité des visiteurs, des usagers et des employés.
Programme de protection de l'actif immobilisé (Maintien d'actifs)

Le parc Jean-Drapeau fait partie du réseau des grands parcs et est désigné comme un équipement d'intérêt collectif. Aujourd'hui, 2,5 millions de visiteurs fréquentent annuellement le parc Jean-Drapeau, soit pour les équipements majeurs qui s'y trouvent (p. ex. Complexe aquatique, plage, Biosphère, Bassin olympique, etc.), pour la tenue de plus de 60 événements et activités qui s'y déroulent (p. ex. Fête des neiges, Week-ends du Monde, Fête des enfants, Piknic Électronik, Osheaga, Heavy Mtl, etc.) ou pour ses pistes cyclables et ses espaces verts.

Compte tenu de l'achalandage annuel, du nombre important et de la variété des activités, de même que de l'envergure des événements qui se tiennent sur le territoire du parc Jean-Drapeau, la Société, afin de réaliser sa mission, se doit d'offrir des installations et des infrastructures appropriées capables d'assurer le bon déroulement des activités et événements majeurs tout en étant sécuritaires pour les usagers et les employés. Faute de budget, les installations et les infrastructures de la Société sur le site sont vétustes et ont souffert au cours des années d'un déficit d'investissement (selon le rapport de vérification du vérificateur général de la Ville de Montréal des installations et infrastructures de la Société du parc Jean-Drapeau réalisé en 2010 et l'étude de SNC Lavalin). Par ailleurs, des bâtiments patrimoniaux nécessitent des travaux importants et urgents. Compte tenu de l'état des installations et des infrastructures ainsi que des risques qui en découlent, des actions doivent être entreprises dès 2015 et les prochaines années en vue de corriger des

situations problématiques. Par la suite, il importe que les installations et les infrastructures fassent l'objet d'un entretien constant, ainsi que des mises aux normes et à niveau qui s'imposent afin de contrer une détérioration prématurée. Ces opérations d'entretien prévues en 2015 sont une condition essentielle pour maintenir les infrastructures du Parc en bon état de fonctionnement et assurer la sécurité des lieux tout en préservant leurs valeurs historiques et patrimoniales.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1779 - 19 novembre 2014 - Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à octroyer un contrat de 4 433 250 \$, taxes incluses, pour les travaux de réaménagement des installations sportives du Bassin olympique, secteur du Quartier des athlètes, à Construction Socam, aux prix et aux conditions de sa soumission datée du 22 octobre 2014 et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier.

CE14 1616 - 22 octobre 2014 - Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à procéder à la réalisation des travaux relatifs à la réfection des bâtiments, des aménagements extérieurs et des équipements dans le cadre de son programme de protection de l'actif immobilisé et de lui en rembourser les coûts, sur présentation des pièces justificatives, jusqu'à concurrence de 12,259 M\$ pour l'année 2014, conformément au budget d'investissements autorisé par le conseil d'agglomération dans le cadre du PTI 2014/2016.

CE14 0880 - 4 juin 2014 - Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à octroyer un contrat de 2 249 439.82 \$, comprenant toutes les taxes et contingences (15 %), pour les travaux de mise aux normes du réseau électrique moyenne-tension de l'île Notre-Dame (phase 3), à la firme « Néoelect », aux prix et conditions de sa soumission datée du 7 avril 2014, conformément à l'appel d'offres public #20140110 et disponible au budget PTI "Mise aux normes du réseau électrique" de la Ville de Montréal, accordé à la Société du parc Jean-Drapeau.

CE13 1087 - 31 juillet 2013 – Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à octroyer un contrat de 3 454 625,25\$, comprenant toutes les taxes et contingences (15%), pour les travaux de mise aux normes du réseau électrique moyenne-tension de l'île Notre-Dame (phase 2), à la firme « Transelec / Common inc. », aux prix et conditions de sa soumission datée du 28 mai 2013.

CE13 1088 - 31 juillet 2013 – Autoriser à la Société du parc Jean-Drapeau une dépense de 40,471 M\$ afin de poursuivre les travaux relatifs à la réfection et au développement des bâtiments, des aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau et autoriser la Société à entreprendre les travaux et lui en rembourser le montant sur présentation des pièces justificatives, jusqu'à concurrence du montant prévu au PTI 2013, soit 40,471 M\$.

CG13 0049 - 28 février 2013 - Adopter un budget supplémentaire de 76 673 000 \$ au PTI 2013-2015, provenant du report des budgets d'immobilisations non utilisés de 2012, pour des projets identifiés par les services centraux, relevant du conseil d'agglomération, conformément aux documents joints au dossier décisionnel.

CE12 2057 - 12 décembre 2012 - Effectuer les travaux essentiels et urgents. Autoriser la SPJD à octroyer un contrat de 7 459 807,95 \$ (incluant les taxes) pour le projet d'agrandissement et de mise aux normes du pavillon Hélène-de-Champlain à la firme "Les Entreprises QMD" aux prix et conditions de sa soumission datée du 15 août 2012. Autoriser le report des budgets non utilisés de 2012 à 2013. Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier.

CE12 1919 - 28 novembre 2012 - Autoriser à la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) une

dépense de 15 758 000 \$ afin de poursuivre les travaux afférents à la réfection de bâtiments, d'équipements, du réseau électrique de l'île Notre-Dame et du réseau routier. Autoriser la SPJD à entreprendre les travaux et lui en rembourser le montant sur présentation des pièces justificatives, jusqu'à concurrence d'une somme de 15 758 000 \$.

CG12 0333 - 21 septembre 2012 - Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2013-2015 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

CG12 0283 - 23 août 2012 - Autoriser la Société du Parc Jean-Drapeau à réaliser une dépense en immobilisations n'excédant pas 5 650 000 \$ aux fins des travaux portant sur les infrastructures du réseau routier (2 653 550 \$) ainsi que sur les infrastructures du réseau d'aqueduc et d'égouts (2 996 450 \$) de la Ville, situé sur le territoire du Parc Jean-Drapeau. Autoriser un virement budgétaire de 2 653 550 \$ provenant du PTI du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement au PTI dédié à la Société du Parc Jean-Drapeau, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Approuver le projet de modification à la convention initiale intervenue le 27 octobre 2011 (CG11 0354) afin de refléter l'augmentation de 5 650 000 \$ des travaux d'immobilisations confiés à la Société. Autoriser le principe du report en 2013 de tout solde non utilisé en 2012 du budget viré de 2 653 550 \$.

CE11 0766 - 25 mai 2011 - Autoriser une dépense de 14 536 000 \$ afin de procéder à la réalisation de travaux au parc Jean-Drapeau, relatifs au développement et à la sécurisation des bâtiments, des aménagements extérieurs, dont la mise aux normes du réseau électrique haute tension, et des équipements. Autoriser la SPJD à faire appel aux services professionnels de la Ville de Montréal dans le cadre de ce projet. Autoriser la SPJD à entreprendre les travaux et lui en rembourser le montant sur présentation des pièces justificatives jusqu'à concurrence de 14 536 000 \$. Imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

DESCRIPTION

Dans le cadre de sa mission, la Société du parc Jean-Drapeau a entre autres responsabilités la gestion, le développement et la préservation des bâtiments et des équipements du parc Jean-Drapeau. Or, actuellement trois types d'actifs sont concernés par les travaux visant la sécurité des lieux : les bâtiments et installations, les aménagements extérieurs ainsi que le mobilier urbain et les équipements.

JUSTIFICATION

La Société du parc Jean-Drapeau doit s'assurer que les installations et les infrastructures répondent aux normes en vigueur et soient adaptées au bon déroulement des événements et des activités de toute nature se déroulant sur le site.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération compte tenu que le parc Jean-Drapeau est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations. L'imputation comptable et le financement par règlements d'emprunts seront identifiés par le Service des finances de la Ville de Montréal selon l'évolution des projets d'immobilisations réalisés par la Société.

En vertu d'une convention liant la Ville de Montréal à la Société du parc Jean-Drapeau («la Société»), cette dernière assume les responsabilités liées à la gestion des processus d'octroi de contrat et à la réalisation des projets dont le financement est prévu au PTI assigné au

parc Jean-Drapeau, conformément au budget PTI adopté annuellement par le Conseil d'agglomération. À cet égard, la Société facture les coûts de réalisation des projets à la Ville de Montréal afin d'assurer la comptabilisation des actifs dans les livres de la Ville.

Le montant de 12,750 M\$ pour l'année 2015 provenant du budget d'investissements autorisé dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017 se répartit ainsi :

No. De projet	No. Sous-projet	Description	No. Projet SIMON	2015 INVESTI
43010	1143010002	Bâtiments	135814	11 000 000 \$
43010	1143010003	Aménagements	135816	325 000 \$
43010	1143010004	Achats d'équipements	135817	1 425 000 \$
				12 750 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces travaux demeurent importants pour assurer la sécurité des usagers et des employés, ainsi que le bon déroulement des activités et des événements se déroulant au parc Jean-Drapeau. Ils permettront en outre de maintenir un haut niveau de fréquentation dans un environnement plus adapté.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

n/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'ensemble des projets suivra le processus et la réglementation applicable en matière d'appels d'offres et d'octrois de contrats conformément à la politique de gestion contractuelle de la Société du parc Jean-Drapeau.

La Société du parc Jean-Drapeau ne peut octroyer de contrats de plus de 2 millions de dollars à moins d'avoir préalablement reçu l'aval du comité exécutif, conformément à la convention la liant à la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Brigitte LALIBERTÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mario - Ext DE FANTI
Directeur Finances et Technologies de
l'information

ENDOSSÉ PAR

Daniel - Ext BLIER
Directeur général

Le : 2015-01-05



Dossier # : 1156086001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution demandant au ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire une dérogation à l'application de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19), en vertu de l'article 573.3.1 de celle-ci afin d'octroyer un contrat au lauréat du concours d'atténuation des impacts et de mise en valeur du chantier de la rue Sainte-Catherine Ouest.

Il est recommandé:

D'adopter une résolution demandant au ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire une dérogation à l'application de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19), en vertu de l'article 573.3.1 de celle-ci afin d'octroyer un contrat au lauréat du concours d'atténuation des impacts et de mise en valeur du chantier de la rue Sainte-Catherine Ouest.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-02-23 16:36

Signataire :

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1156086001**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution demandant au ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire une dérogation à l'application de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19), en vertu de l'article 573.3.1 de celle-ci afin d'octroyer un contrat au lauréat du concours d'atténuation des impacts et de mise en valeur du chantier de la rue Sainte-Catherine Ouest.

CONTENU

CONTEXTE

La rue Sainte-Catherine Ouest est la destination commerciale, culturelle, festive et touristique par excellence de Montréal. Au pourtour on y retrouve:

- 1800 places d'affaires
- 1200 commerces et services aux consommateurs
- 50 tours de bureaux
- 175 000 emplois
- 85 000 étudiants
- 33 km de galeries marchandes souterraines dans un réseau souterrain piétonnier

La rue Sainte-Catherine Ouest, c'est un parcours, c'est une destination, c'est une expérience unique de la rue.

La Ville de Montréal désire entreprendre un chantier majeur de réfection des infrastructures centenaires et des réseaux techniques urbains souterrains de la rue Sainte-Catherine Ouest pour les décennies à venir. Ce projet constitue une intervention urbaine majeure au cœur du pôle économique du Québec. La Ville souhaite profiter de cette occasion pour offrir aux Montréalais un nouvel aménagement de qualité, une rue Sainte-Catherine Ouest embellie, plus agréable et dynamique qui renforcera la vitalité de la rue et améliorera l'expérience de la rue pour tous les usagers qu'ils soient piétons, automobilistes, usagers du transport collectif, commerçants, clients, touristes ou travailleurs.

Dans le cadre du projet du Quartier des spectacles, des travaux majeurs ont été réalisés antérieurement sur la rue Sainte-Catherine Ouest entre les rues Saint-Dominique et De Bleury. Le projet actuel réalisera le segment de la rue Sainte-Catherine Ouest situé entre l'avenue Atwater et la rue De Bleury (phase 1 et 2).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG XXX - résolution attendue le 26 février 2015 - Adopter un règlement d'emprunt de 95 000 000\$ afin de financer le projet de la rue Sainte-Catherine Ouest- (Phase 1) incluant notamment la mise à niveau des infrastructures souterraines et l'aménagement urbain, sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. (GDD 1156707001)

CM XXX - résolution attendue le 23 février 2015 - Offrir au conseil d'arrondissement de Ville -Marie, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de planifier et d'exécuter les travaux de réaménagement du square Phillips et de la Place du Frère André, prévus dans la phase 1 du projet Sainte-Catherine Ouest, incluant la maîtrise d'ouvrage, et ce, eu égard aux compétences relevant de l'arrondissement. (GDD 1146676004)

CG14 0307 - 19 juin 2014 - Accorder un contrat pour les services professionnels d'ingénierie et d'aménagement urbain aux firmes WSP Canada Inc. et Daoust Lestage Inc. pour la conception du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest (phase 1) pour une somme maximale de 4 360 411,29 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 14-13587 (6 soumissions, 3 conformes) / Approuver un projet de convention à cette fin. (GDD 1145921001)

CE14 0824 - 28 mai 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à la firme Les Consultants S.M. inc. pour réaliser une étude technique de la fonctionnalité et des impacts en transport de la rue Sainte-Catherine Ouest pour une somme maximale de 123 491,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 14-13241 - (3 soumissionnaires, 2 conformes) / Approuver un projet de convention à cette fin. (GDD 1146676003)

DESCRIPTION

Le projet Sainte-Catherine Ouest

Les conduites d'infrastructures souterraines d'aqueduc et d'égouts ainsi que les réseaux techniques urbains (Bell, CSEM, Gaz Métro etc.) de la rue Sainte-Catherine Ouest, entre la rue De Bleury et l'avenue Atwater sont pour la plupart centenaires. La désuétude de ces infrastructures provoque de nombreux bris, fuites, voire même des inondations. Une analyse de leur état actuel démontre que la majorité d'entre elles doivent être remplacées. L'importance de ces travaux implique nécessairement l'ouverture de la rue sur toute sa largeur, entraînant des entraves majeures à la circulation tant véhiculaire que piétonne. La Ville souhaite donc profiter de ces travaux majeurs d'infrastructures pour revoir l'aménagement de cette rue emblématique.

Par ailleurs, étant donné que le projet s'étend sur une longueur de 2,2 km, il sera réalisé en plusieurs phases. La Phase 1 du projet comprend dans un premier temps le tronçon de la rue Sainte-Catherine situé entre les rues De Bleury et Mansfield (670 mètres) (Lot 1) et dans un deuxième temps, le réaménagement du square Phillips et des rues le bordant, incluant la Place du frère André(330 mètres) (Lot 2). Le tronçon de Sainte-Catherine situé à l'Ouest de le rue Mansfield (1,53 km) fera l'objet de phase(s) ultérieures(s) dites phase 2 (voir les plans de localisation ci-joint).

Les objectifs du projet sont de :

- Mettre à niveau les infrastructures souterraines, incluant les réseaux techniques urbains, afin d'éviter les interventions majeures sur la rue pour les décennies à venir
- Revoir l'aménagement urbain afin d'améliorer la sécurité, la mobilité urbaine et l'expérience des usagers de la rue Sainte-Catherine
- Renforcer le caractère distinctif de la rue Sainte-Catherine
- Intégrer la stratégie «Montréal ville intelligente et numérique»

La durée des travaux pour le tronçon de la rue Sainte-Catherine entre les rues Mansfield et de Bleury (Lot 1) est actuellement estimée à deux ans. Une fois les travaux complétés, deux ans supplémentaires se rajoutent pour la réfection du Square Phillips, et des rues le bordant, incluant la place du Frère André (Lot 2).

Le mandat de mise en valeur du chantier

Étant donné l'envergure des travaux d'infrastructure, le projet de la rue Sainte-Catherine Ouest nécessitera l'ouverture de façade à façade de cette artère. De par la position névralgique de cette rue commerciale principale pour le centre-ville, une intervention aussi intensive demande que la Ville planifie le projet avec une sensibilité particulière aux impacts et inconvénients que subiront les riverains pendant le chantier. L'intervention visant à atténuer les effets négatifs du chantier devra être réfléchie, innovante et pertinente pour permettre d'assurer la sécurité, l'orientation, et le confort des nombreux usagers quotidiens et occasionnels de la rue, tout en s'adaptant continuellement à la réalité dynamique du chantier. Le défi est de taille, d'autant plus qu'une intervention d'une telle envergure n'a jamais encore été réalisée pour un chantier public montréalais. Il est fort à parier que si les expertises en architecture et en design étaient mises à profit dans le cadre de la planification, de la conception, et de l'animation des chantiers, elles pourraient apporter des solutions créatives à cet enjeu aussi majeur qu'universel. Elles contribueraient aussi à améliorer l'expérience collective et individuelle des grands chantiers urbains, ou du moins, contribuer à en réduire les impacts négatifs sur le quotidien des résidents, des commerçants, des travailleurs et des touristes.

Par le concours faisant l'objet de ce sommaire décisionnel, la Ville vise à produire des solutions innovantes et de qualité articulées et répondant à trois grands volets : aménager, animer et communiquer le chantier.

Le concours

Le concours de mise en valeur du Chantier de la rue Sainte-Catherine Ouest sera organisé par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports en collaboration étroite avec le Bureau du Design de la Ville de Montréal.

Sous réserve de l'obtention de l'approbation du Ministre des affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT), ce concours se veut un concours multidisciplinaire, faisant appel à des designers graphiques, urbains, industriels, d'environnement, d'événement, de multimédia, ainsi que des architectes, architectes paysagistes, entre autres. Tenu en deux étapes de création, il sera ouvert aux équipes ayant une place d'affaire au Canada, tout en permettant que s'y associe des designers internationaux. Au terme de la première étape anonyme, un contrat de 24 900\$ sera offert à un maximum de quatre finalistes pour préparer des esquisses préliminaires. Au terme de cette deuxième étape, le jury transmettra sa décision aux instances afin de procéder à l'adjudication du contrat au lauréat pour la conception et la production du mandat.

Des conseillers professionnels appuient actuellement la Ville dans la définition des autres modalités et la rédaction des documents du concours.

JUSTIFICATION

Étant donné la visibilité du chantier de la rue Sainte-Catherine et l'importance de ce secteur du centre-ville dans la compétitivité économique de Montréal et de son positionnement international au niveau touristique, il est impératif que l'environnement du chantier reste agréable et accueillant malgré les nuisances inévitables de ce type d'activité.

Cette démarche de concours s'inscrit dans une réflexion sur la réduction des impacts des chantiers, entamées par la Ville depuis deux ans à travers différents exercices, dont l'organisation du colloque international "Le design au secours des grands chantiers urbains", tenu en octobre dernier. De nombreux exemples y ont été présentés témoignant

de l'efficacité de mesures bonifiant nos pratiques habituelles de gestion des impacts pour maintenir la qualité de vie dans les zones en chantier. Un processus de concours permet ainsi de générer une réflexion plus large sur le type d'intervention à favoriser, en stimulant la créativité des designers qui y participent.

L'analyse de processus d'approvisionnement possible pour une telle intervention démontre les avantages d'un concours pour octroyer un mandat pour la mise en valeur du chantier. Un tel concours nous permettrait :

- une plus grande impartialité et transparence du processus de sélection des professionnels et du concept par la mise sur pied d'un jury constitué de membres reconnus dans la communauté;
- une valeur ajoutée au projet grâce à l'émulation entre les concepteurs; augmentation du niveau de la prestation de l'ensemble des professionnels qui participent au concours;
- le choix du mandataire sur la base de la qualité du concept proposé, dans un cadre budgétaire déterminé par le client et non uniquement sur la base de leur travail et de leur expérience, et non sur la base du plus bas soumissionnaire.

L'octroi d'un mandat intégré de conception et de réalisation pour la mise en valeur du chantier, par rapport à une formule traditionnelle comprenant des appels d'offres et mandats successifs pour la conception d'une part, et ensuite la réalisation, a pour avantage:

- l'assurance de continuité entre le concept et la production, en diminuant le risque d'incompréhension ou d'altération du concept;
- une plus grande imputabilité et réactivité des concepteurs, responsables conjointement avec les producteurs de faire évoluer l'installation selon les besoins du chantier.

La Loi des cités et villes (L.R.Q., chap. C-19) permet à la Ville d'octroyer un contrat, après la tenue d'un concours de design, au lauréat de ce concours, sous réserve de l'autorisation de la part du ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (article 573.3.1). Dès l'adoption de la résolution faisant l'objet de ce dossier décisionnel, nous préparerons une demande adressée au Ministre, d'autorisation pour l'octroi à l'équipe lauréate d'un mandat pour la réalisation de l'intervention d'atténuation des impacts et de mise en valeur du chantier du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisation (PTI) 2015-2017, des investissements sont prévus pour financer le projet de la rue Sainte-Catherine Ouest phase 1 (entre les rues DeBleury et Mansfield ainsi que le square Phillips et les rues le bordant) relevant de la compétence du conseil de l'agglomération.

Le budget de conception et de production de l'intervention de mise en valeur du chantier qui sera réalisée suite au concours, ainsi que la source de financement pour tout élément ne pouvant pas être financé par le PTI, sera précisé lorsque le secteur d'intervention et les livrables auront été identifiés de façon définitive.

Le Bureau du design de la Ville de Montréal accompagne la Division des Grands Projets du Service des infrastructures, de la voirie et des transports dans l'élaboration et la mise en œuvre du concours de mise en valeur du chantier de la rue Sainte-Catherine Ouest. Celui-ci s'inscrit dans la foulée des engagements pris par la Ville de Montréal et les partenaires du Plan d'action 2007-2017 – Montréal, métropole culturelle, qui visent notamment à promouvoir l'excellence en design et en architecture tout en contribuant à l'affirmation de Montréal en tant que ville UNESCO de design. Le Réseau des villes créatives de l'UNESCO, dont Montréal est membre, regroupe 41 villes de 23 pays et permet aux créateurs des villes membres de mettre en commun leurs expériences, en plus de favoriser les échanges de bonnes pratiques et le partage de connaissances à l'échelle internationale. Le concours de mise en valeur du chantier de la rue Sainte-Catherine Ouest a bénéficié en 2014 d'une première tranche de soutien financier de 20 000 \$, sur une enveloppe potentielle de 100

000 \$ au total, du Bureau du design de la Ville de Montréal grâce à la contribution du Secrétariat à la région métropolitaine dans le cadre de la mise en œuvre de l'Entente Montréal 2025.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de la rue Sainte-Catherine Ouest vise à favoriser les déplacements actifs en accordant plus de place aux piétons. De plus, il prévoit la plantation d'un nombre important d'arbres ce qui réduira les îlots de chaleur du centre-ville.

De plus, le mandat octroyé suite au concours vise à atténuer les impacts du chantier, pour protéger la qualité de vie des riverains et usagers de la rue, limiter les nuisances environnementales, et maintenir la vitalité économique du secteur, des préoccupations qui reflètent les principes directeurs du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le respect du calendrier des travaux du projet de la rue Sainte-Catherine nécessite que le concours de mise en valeur du chantier soit lancé à l'automne 2015 au plus tard.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication pour cette étape, en accord avec le Service des communications.

Un plan de communications exhaustif sera élaboré par le service des Communications pour le projet de la rue Sainte-Catherine Ouest. Ce plan intégrera les opérations de communications, entre autres liées au lancement du concours, à l'annonce des finalistes et à l'annonce du lauréat, qui s'échelonneront sur 2015 et 2016.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

début mars 2015: Adoption de la résolution au comité exécutif

mars 2015: Transmission de la demande de dérogation au ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire

printemps 2015: Réception de l'avis favorable du ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire

printemps 2015: Approbation du règlement et du programme du concours et autorisation du concours au Comité exécutif

automne 2015: Lancement du concours

février 2016: Adjudication d'un contrat pour le lauréat du concours au conseil d'agglomération

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de la mise en valeur du territoire , Direction (Pierre GAUFRE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Denis DUROCHER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anjali MISHRA
Chargé projet - grand projet

ENDOSSÉ PAR

Alain TRUDEAU
Chef de division

Le : 2015-02-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2015-02-23



Dossier # : 1140843016

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Ratifier la dépense relative au déplacement, du 31 janvier au 5 février 2015, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre d'une mission en Europe (Paris et Rome) suivie d'un arrêt à Toronto où il a pris part au Caucus des maires des grandes villes de la Fédération canadienne des municipalités. Montant : 2 733,33 \$

Il est recommandé :

1. d'autoriser la dépense relative au déplacement, du 31 janvier au 5 février 2015, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre d'une mission en Europe (Paris et Rome) suivie d'un arrêt à Toronto où il a pris part au Caucus des maires des grandes villes de la Fédération canadienne des municipalités. Montant : 2 733,33 \$
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-02-19 12:13

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1140843016

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Ratifier la dépense relative au déplacement, du 31 janvier au 5 février 2015, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, dans le cadre d'une mission en Europe (Paris et Rome) suivie d'un arrêt à Toronto où il a pris part au Caucus des maires des grandes villes de la Fédération canadienne des municipalités. Montant : 2 733,33 \$

CONTENU

CONTEXTE

Mission à caractère diplomatique, elle a été aussi l'occasion pour le maire de Montréal de rencontrer divers acteurs d'importance pour discuter d'enjeux métropolitains, plus particulièrement l'électrification des transports, l'intégration des immigrants, la rétention des familles, le développement social, la gouvernance, le Sommet de la francophonie, le 375e anniversaire de Montréal, etc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le maire de Montréal a profité de son passage dans chacune des villes visitées pour tenir de nombreuses rencontres. À Paris, il a été accueilli au palais de l'Élysée par le président de la République française, M. François Hollande, où la sécurité et le rôle des villes dans les questions d'intégration des immigrants ont été discutés ainsi que le rôle de la France lors des célébrations du 375e anniversaire de Montréal. Il a aussi rencontré son homologue la maire de Paris, Mme Anne Hidalgo, pour discuter d'enjeux communs aux deux métropoles. Il a également rencontré la nouvelle secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie, Mme Michaëlle Jean.

Puis, le maire de Montréal s'est également rendu à Rome, à l'invitation de l'Archevêque de Montréal, Monseigneur Christian Lépine, pour participer à l'audience de Sa Sainteté le Pape François.

Enfin, de retour en sol canadien, le maire a fait un arrêt à Toronto pour participer au Caucus des maires des grandes villes de la Fédération canadienne des municipalités.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense comme suit :

	2015
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000	2 733,33 \$
Division Soutien aux élus	
Frais de déplacement et hébergement	
Non admissible loi 90	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Entre autres :

- Consolider nos relations internationales.
- Partage de savoirs.
- Rayonnement de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Ronald ST-VIL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte MCSWEEN
Responsable du soutien aux élus

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-02-13

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction
du greffe (ce)

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2015-02-19



Dossier # : 1150843001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement, du 15 au 22 mars 2015, à Bilbao (Espagne), de Mme Manon Gauthier, membre du comité exécutif, dans le cadre du Sommet Culture de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU). Montant estimé : 2 182 \$.

Il est recommandé :

1. d'autoriser la dépense relative au déplacement, du 15 au 22 mars 2015, à Bilbao (Espagne), de Mme Manon Gauthier, membre du comité exécutif, dans le cadre du Sommet Culture de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) - montant estimé : 2 182 \$;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-02-20 07:22

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1150843001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement, du 15 au 22 mars 2015, à Bilbao (Espagne), de Mme Manon Gauthier, membre du comité exécutif, dans le cadre du Sommet Culture de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU). Montant estimé : 2 182 \$.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est impliquée dans l'organisation internationale Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) depuis sa fondation, en 2004. Elle siège comme membre de la Commission Culture depuis 2007, et en avait accepté la vice-présidence en 2010. Elle rejoignait à la vice-présidence les villes de Lille, Stockholm et Buenos Aires; Barcelone était présidente. Depuis septembre 2012, la Commission Culture est présidée par Lille-Métropole; Buenos Aires, Mexico et Montréal en sont les co-présidentes; Angers, Barcelone et Milan en sont vice-présidentes.

La Commission Culture de CGLU est née de la volonté d'inscrire le dialogue interculturel et la culture comme moyens de développement durable dans les priorités du regroupement. La Commission s'affaire, notamment, à la diffusion et la mise en oeuvre de l'*Agenda 21 de la culture*, un document de référence international en politiques culturelles adopté par CGLU en 2004. La Ville de Montréal a adopté l'*Agenda 21 de la culture* en 2005.

Ce document a été révisé à l'occasion de ses 10 ans d'existence. D'ailleurs, la rencontre de travail, à laquelle participait Mme Gauthier à Buenos Aires en septembre dernier, était principalement axée sur des discussions entourant la première ébauche de cette nouvelle version de l'*Agenda 21 de la culture*. Ce texte - «*Culture 21 : Actions*» - a ensuite fait l'objet d'une consultation internationale, dont les résultats seront discutés au Sommet Culture de Bilbao, en mars 2015.

Le 23 septembre 2014, la Ville de Montréal a tenu un événement de mobilisation locale d'envergure sur le thème de l'*Agenda 21 de la culture*, où a été adoptée la déclaration *Montréal engagée pour la culture - pour des quartiers culturels durables*, inspiré du nouveau texte de l'*Agenda 21 de la culture*. Montréal souhaitait ainsi répondre à un de ses engagements à titre de co-présidente : la diffusion de cet outil international auprès de ses citoyens. La rencontre de travail de CGLU à Buenos Aires, a d'ailleurs été l'occasion pour Mme Gauthier, d'exposer le bilan de cet événement local, d'en expliquer le processus, de parler de projets culturels exemplaires à Montréal et de déposer de la documentation..

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM 14 1037 - 15 octobre 2014 - Adopter la *Déclaration engagée pour la culture - Pour des quartiers culturels durables*.

CE14 1335- 27 août 2014 - Autoriser le déplacement de Mme Manon Gauthier, membre du comité exécutif, du 29 septembre au 3 octobre 2014 à Buenos Aires (Argentine), dans le cadre de la 11e réunion de la Commission Culture de CGLU.

CE14 1140 - 30 juillet 2014 - Autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Manon Gauthier, membre du comité exécutif, responsable de la culture, du patrimoine, du design de l'Espace pour la vie et du statut de la femme, à Édimbourg (Écosse) du 9 au 15 août 2014 pour participer au Sommet de la culture (Edinburgh International Culture Summit) en partenariat avec Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) . Montant estimé : 4 456,56 \$.

CE13 1493 - 18 septembre 2013 - Autoriser le paiement de 10 000 € (14 055 \$ CAN approximativement) aux fins de la cotisation de la Ville de Montréal, pour 2013-2014, pour sa participation à la Commission Culture de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU)

CE13 0936 - 19 juin 2013 - Autoriser la dépense relative au déplacement, du 26 au 30 juin 2013, de Mme Élane Ayotte, membre du comité exécutif responsable de la culture, du patrimoine et du design, afin de prendre part à la 10e rencontre de la Commission Culture de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) qui se déroulera à Lille (France). Montant estimé : 2 675,88 \$.

CE13 0833 - 5 juin 2013 - Autoriser la dépense relative au déplacement, le 12 juin 2013, de Mme Élane Ayotte, membre du comité exécutif responsable de la culture, du patrimoine et du design, afin de prendre part à l'Assemblée générale des Nations Unies au nom de la Commission Culture de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) qui se déroulera à New York (États-Unis). Montant estimé : 579,16\$.

CE12 1572 - 19 septembre 2012 - Autoriser la Direction de la culture et du patrimoine à octroyer la cotisation annuelle de 10 000 Euros pour 2012-2013 de Montréal au titre de ville vice-présidente de la Commission Culture de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU).

CG12 0021 - 26 janvier 2012 : Contribuer à reconnaître la culture comme quatrième pilier du développement durable (19 sommaires similaires réalisés par les arrondissements).

DESCRIPTION

Le Sommet Culture de CGLU «Culture et Villes Durables» se tiendra à Bilbao, du 18 au 20 mars 2015. C'est un nouvel événement qui promeut la connaissance mutuelle et le vrai travail en réseau des villes, des gouvernements locaux et des organisations qui reconnaissent l'importante place de la culture dans le développement local durable. Le Sommet Culture de CGLU accueillera les acteurs clés de ce sujet, dont Montréal à titre de ville-leader.

Le Sommet Culture entérinera l'approbation de «*Culture 21 : Actions*», un document d'orientation sur la place de la culture dans le développement durable local, fondé sur le succès de l'Agenda 21 de la culture. Ce document vise à en actualiser les recommandations, à en clarifier l'orientation vers la mise en oeuvre de politiques tout en ayant pour objectifs de promouvoir le travail en réseau, les bonnes pratiques et davantage d'échanges entre les villes à un niveau mondial. «*Culture 21 : Actions*» comprendra un ensemble de 9 engagements réalistes et mesurables en matière de culture et de villes durables.

Aussi, lors du Sommet, les bonnes pratiques de l'*Agenda 21 de la culture* seront expliquées, les meilleurs projets de la première édition du « Prix International CGLU – Ville de Mexico – Culture 21 » seront diffusés et les résultats du programme des villes pilotes seront présentés.

Mme Gauthier a été invitée, non seulement à participer à cet événement par M. Josep Roig,

secrétaire général CGLU, et M. Ibon Areso, maire de Bilbao, mais aussi à y prononcer une allocution dans le cadre de la plénière : La culture , la citoyenneté et le développement durable.

Les autres conférenciers prévus à cette plénière sont :

- Mme Ibone Bengoetxea, adjointe au maire de Bilbao, conseillère municipale à l'Éducation et à la Culture, mairie de Bilbao
- M. Hernán Lombardi, ministre de la Culture, Ville de Buenos Aires (à confirmer)
- M. Jaume Ciurana, adjoint au maire Culture, Connaissance, Créativité et Innovation, Ville de Barcelone
- Mme Pascale Marchand, conseillère déléguée aux Spectacles vivants, Musique et Arts visuels, Ville de Angers
- M. Abdoulaye Elimane Kane, conseiller culturel, Ville de Dakar
- M. Eduardo Vázquez, conseiller culturel, Ville de Mexico

Durant les deux dernières décennies, la mise en oeuvre de politiques culturelles a consolidé la place de Bilbao en tant que référence internationale, avec de nombreuses infrastructures culturelles et des projets qui, à la fois, protègent le patrimoine, promeuvent la diversité, augmentent la liberté de tous les citoyens et contribuent à l'économie, à la cohésion sociale et à l'aménagement urbain. Manon Gauthier profitera donc de ce déplacement pour tenir des rencontres bilatérales avec le maire de Bilbao, M. Ibon Areso Mendiguren, et l'adjointe au maire de Bilbao, la conseillère municipale à l'éducation et à la culture, Mme Ibone Bengoetxea. De plus, la Ville de Bilbao est nouvellement membre du Réseau des villes créatives de l'UNESCO dans la catégorie du design. La Ville de Montréal ayant appuyé la candidature de Bilbao, les responsables du design souhaitent rencontrer Mme Gauthier afin de la remercier et de souligner l'engagement et le leadership de Montréal dans ce réseau. La présence de Mme Gauthier sera donc l'occasion de consolider les liens qui unit nos deux villes.

JUSTIFICATION

Il est recommandé d'assurer une présence politique au Sommet de la Culture afin de :

- participer aux débats sur le nouvel *Agenda 21 de la culture* et présenter les expériences montréalaises en la matière;
- démontrer le leadership de Montréal en matière culturelle (Montréal métropole culturelle);
- assurer une co-présidence active au sein de la Commission Culture de CGLU.

Les partenaires du *Plan 2007-2017 - Montréal métropole culturelle* se sont engagés à «participer à la promotion et à la mise en oeuvre de l'Agenda 21 de la Culture au sein de la Commission de la culture de CGLU». Le rayonnement international est identifié comme un axe majeur de développement dans le nouveau *Plan d'action 2007-2017* en vue du 375e anniversaire de Montréal. Cette action s'inscrit dans le cadre de la Politique de développement culturel de la Ville de Montréal (engagement 5) ainsi que dans les orientations du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2015
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000 Division Soutien aux élus Frais de déplacement et hébergement Non admissible loi 90	2 182 \$

À noter que 3 nuitées seront assumées par CGLU.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'*Agenda 21 de la culture*, document moteur de la Commission Culture, fait la promotion de la paix, du dialogue, de la diversité culturelle, des droits de la personne, de la démocratie participative et de la durabilité, des principes au coeur du développement durable. Plus concrètement, le déplacement par avion de Mme Gauthier sera compensé à titre symbolique par l'achat de crédits carbone auprès de l'organisme Planétaire. Cette action s'inscrit dans les objectifs du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les retombées qui suivent découlent directement de la présence de Montréal dans le réseau de la Commission Culture de CGLU :

- Montréal a été la première ville dans le monde à appuyer la reconnaissance de la culture comme 4^e pilier du développement durable;
- l'invitation de Montréal comme ville invitée à la Mercè de Barcelone en septembre 2012 (Moment Factory lauréats de nombreux prix pour l'illumination de la Sagrada Família);
- Montréal lauréate du Prix Culture et développement 2013 des Arts et la Ville pour la démarche entourant le Rendez-vous novembre 2012 et le projet Montréal métropole culturelle basé sur les principes de l'*Agenda 21 de la culture* ;
- la prise de parole de représentant de la Ville devant l'Assemblée générale des Nations Unies en juin 2013;
- la prise de parole de Mme Gauthier, lors d'une plénière au Sommet culture à Bilbao, en mars 2015.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Service du greffe , Direction (Denis DOLBEC)

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Ronald ST-VIL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte MCSWEEN
Responsable du soutien aux élus

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-02-18

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction
du greffe (ce)

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2015-02-19



Dossier # : 1150679002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver la 2e partie de la programmation d'événements publics 2015. Autoriser l'occupation du domaine public du 2 avril au 15 juin 2015.

Il est recommandé

1. d'approuver la programmation d'événements publics 2015 - Deuxième partie;
2. d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-02-20 12:22

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1150679002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver la 2e partie de la programmation d'événements publics 2015. Autoriser l'occupation du domaine public du 2 avril au 15 juin 2015.

CONTENU

CONTEXTE

Nous présentons la deuxième partie de la programmation d'événements publics pour l'année 2015. Nous demandons au comité exécutif l'autorisation d'occuper le domaine public selon les dates et les heures indiquées pour les événements concernés. Pour permettre la réalisation d'événements, il est aussi nécessaire d'obtenir certaines ordonnances à la réglementation municipale sous la responsabilité des arrondissements. Il s'agit notamment des règlements sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20 et sur la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M, P-1, articles 3 et 8.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE1500073 - 14 janvier 2015 - approuver la programmation d'événements publics - 1re partie en 2015 / Autoriser l'occupation du domaine public;

- **CE14 1677** - 5 novembre 2014 - approuver la programmation d'événements publics - 11e partie / Autoriser l'occupation du domaine public;
- **CE14 1526** - 8 octobre 2014 - approuver la programmation d'événements publics - 10e partie / Autoriser l'occupation du domaine public;

DESCRIPTION

Plusieurs événements coordonnés par la Division des événements publics se réaliseront sur le domaine public du 2 avril au 15 juin 2015. Ces événements sont :

- Journée Mondiale de sensibilisation à l'autisme;
- Marche du pardon;
- 15^e Rallye annuel Israël 2015;
- Festival Chromatic 6^e édition;
- Challenge IRCM;
- Défi Corporatif Canderel 26^e édition;
- Fondation CHU Sainte-Justine;
- Défi Montréal - New-York;
- Marche de la mémoire;
- Mondial de la bière.

Les promoteurs soumettent leurs projets d'événements publics aux différents services, directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installation. Ils sont balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public » est remise à chacun des promoteurs lorsque l'avenant d'assurance responsabilité civile est remis à la Ville.

JUSTIFICATION

Les événements publics contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Ils permettent aux touristes de découvrir une ville dynamique et chaleureuse par l'accueil de ses citoyens; dans certains cas, ils permettent une visibilité nationale et internationale de la Ville. Les événements réalisés sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Le comité exécutif doit en autoriser la tenue d'événements et l'occupation du domaine public en vertu de la résolution CE05 0517.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements publics sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services et des arrondissements concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Chacun des événements faisant l'objet de la présente programmation relève d'une agente de projets qui consulte et coordonne l'événement auprès des divers services municipaux impliqués (ex.: Services d'urgences, Direction des travaux publics, etc.) afin d'en minimiser les impacts auprès de la population.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications sont prises en charge par les promoteurs. Lors de fermeture de rues :

- Des avis de fermeture de rues sont installés par le promoteur 10 jours avant l'événement sur les rues concernées.
- Des avis aux résidents et aux commerçants sont envoyés ou distribués par le promoteur. Ces avis portent sur l'événement ainsi que sur les rues fermées et/ou interdites au stationnement.
- Les équipes des communications de la direction générale et des arrondissements sont informées des fermetures de rues. À leur tour, elles informent le service 311 de la Ville de Montréal et envoient des avis aux médias.
- Pour assurer que les entraves soient également documentées dans le compte Twitter, l'Info-courriel est expédié dans la boîte courriel Twitter circulation/MONTREAL.

Les promoteurs doivent remettre une copie de l'avis de fermeture envoyé aux résidents à l'agent de projets de la division responsable de leur événement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Guy CHARBONNEAU)

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Maryse BOUCHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie GIROUX
Agente de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-02-18

Alexandra COURT
C/d soutien aux événements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Daniel BISSONNETTE
Directeur associé - cinéma festivals et événements

Approuvé le : 2015-02-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Approuvé le : 2015-02-19



Dossier # : 1140230007

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division des quartiers culturels , Section de l'art public
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accepter les 27 dons individuels des mécènes de la Brigade Arts Affaires de Montréal (BAAM) à la Ville de Montréal, en vue de l'acquisition d'une oeuvre d'art public; autoriser l'émission d'un reçu officiel pour fins de l'impôt sur le revenu à chacun des mécènes de la BAAM, d'une valeur totale de 18 500 \$

Le Service de la culture recommande :

1- d'accepter des mécènes de la Brigade Arts Affaires de Montréal, en vertu de l'article 33 de la Charte de la Ville de Montréal, 27 dons individuels totalisant 18 500\$, à la Ville de Montréal, en vue de l'acquisition d'une oeuvre d'art public;

2- d'autoriser l'émission de 27 reçus officiels pour fins d'impôts aux donateurs listés dans le dossier décisionnel, pour une somme totale de 18 500\$, conformément aux règles fiscales applicables.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-02-17 15:24

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1140230007

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division des quartiers culturels , Section de l'art public
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accepter les 27 dons individuels des mécènes de la Brigade Arts Affaires de Montréal (BAAM) à la Ville de Montréal, en vue de l'acquisition d'une oeuvre d'art public; autoriser l'émission d'un reçu officiel pour fins de l'impôt sur le revenu à chacun des mécènes de la BAAM, d'une valeur totale de 18 500 \$

CONTENU

CONTEXTE

En avril 2014, la Brigade Arts Affaires de Montréal (BAAM) a approché le Service de la culture (SC), via son Bureau d'art public, afin de collaborer à un projet de mécénat. L'objectif de ce projet est de permettre à la Ville de faire l'acquisition d'une oeuvre d'art public, qui sera inaugurée dans le cadre du 375e anniversaire de la fondation de Montréal en 2017. L'administration a accueilli favorablement cette proposition et le conseil municipal a adopté, le 15 décembre 2014, un protocole d'entente à cet effet. Le protocole détaille les responsabilités de chacune des parties. Pour la BAAM, il s'agit notamment d'organiser une collecte de fonds afin de recueillir, d'ici le 15 mai 2015, la somme de 100 000\$ auprès de 100 donateurs. Pour sa part, la Ville entre autres doit émettre des reçus d'impôts pour les dons reçus en 2014 et en 2015 aux individus qui auront contribué à la campagne de financement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1248 - Approuver le projet de protocole d'entente entre la Ville et la Brigade Arts Affaires Montréal (BAAM) relativement aux conditions d'accueil du don d'une oeuvre d'art public à l'occasion du 375e anniversaire de fondation de Montréal
 CM12 0219 - Déclarer le conseil de Ville compétent pour une période de 10 ans relativement à l'émission des reçus officiels de dons faits aux arrondissements en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal / Désigner le trésorier comme signataire autorisé des reçus officiels de dons.

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'émission de 27 reçus aux fins d'impôts sur le revenu aux donateurs individuels qui ont remis un chèque à la Ville en 2014.

La somme totale reçue par la Ville en 2014 est de 18 500\$:

1. M. Sébastien Aumais, 500 \$
2. M. Benoît Beauchemin, 500 \$
3. M. Laurent Binda, 500 \$
4. M. David Brulotte, 500 \$
5. M. Philippe Côté, 1 000\$
6. Mme Éléonore Derome, 500 \$
7. Mme Élodie Devillers, 500 \$
8. Mme Marie-France Doyer-Rochefort, 1 000\$
9. M. Gérald Fillion, 1 000\$
10. M. Alexandre Forest, 500 \$
11. Mme Mylène Forget, 1 000 \$
12. Mme Stéphanie Gaudette, 500 \$
13. Mme Marie-Ève Gingras, 500 \$
14. Mme Karine Lachapelle, 1 000 \$
15. Mme Annie Langlois, 1 000 \$
16. Mme Julie Lessard, 1 000 \$
17. M. Jacob Lilly, 1 000 \$
18. M. Toufik Nidbouhou, 500 \$
19. M. Robert A. Notkin, 1 000 \$
20. Mme Amilie Parent, 500 \$
21. M. Jan-Fryderyk Pleszczynski, 500 \$
22. Mme Chantal Quiniou, 500 \$
23. M. Sébastien Roy, 500 \$
24. M. Marc-Antoine Saumier, 500 \$
25. Mme Joannie Tanguay, 500 \$
26. Mme Kitanha Toure, 1 000\$
27. M. An-Lap Vo-Dignard, 500 \$

JUSTIFICATION

L'émission de reçus d'impôts est une des responsabilités qui est prévue au protocole d'entente qui a été adopté à cet effet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La valeur totale des reçus d'impôts est de 18 500\$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet est en accord avec les engagements du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, en particulier l'action no 13 qui vise notamment à multiplier les interventions en art public pour aménager des quartiers durables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet de mécénat permettra l'enrichissement de la collection d'art public de la Ville. En route vers les célébrations de 2017, ce partenariat montre l'implication du milieu des affaires pour le développement et le rayonnement de la Ville et de l'art public.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été élaborée et validée par le Service des communications pour cette campagne de financement au moment de l'adoption du protocole d'entente par le conseil municipal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Suite à l'acceptation du don des oeuvres par la Ville, un reçu pour fins d'impôts pourra être émis.

Des reçus d'impôts devront également être émis en juin 2015, une fois la campagne de financement complétée.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à la directive "Réception de dons et émission de reçus officiels", entrée en vigueur le 17 juin 2013.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurent VERNET
Commissaire à l'art public

ENDOSSÉ PAR

Richard ADAM
Chef de division

Le : 2015-02-09

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Tél : 514 872-4600

Approuvé le : 2015-02-16

CE : 30.008

2015/03/04 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.009

2015/03/04 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1151673001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Adopter une ordonnance en vertu de l'article 51 du Règlement 14-044 sur les tarifs (exercice financier 2015) permettant l'accès gratuit au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan, le dimanche 24 mai 2015, dans le cadre de la Journée des musées montréalais. Accorder un soutien financier, non récurrent, de 3 587,22 \$ (taxes incluses) à la Société des directeurs des musées montréalais.

Il est recommandé :

1. D'adopter, en vertu de l'article 51 du Règlement 14-044 (exercice financier 2015), une ordonnance relative à l'accès gratuit au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan, le dimanche 24 mai 2015, dans le cadre de la Journée des musées montréalais;
2. D'accorder un soutien financier de 3 587,22 \$ à la Société des directeurs des musées montréalais, en guise de quote-part au coût total des dépenses encourues par l'organisme pour la réalisation de la Journée des musées montréalais, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par la Ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-02-16 16:58

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1151673001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Adopter une ordonnance en vertu de l'article 51 du Règlement 14-044 sur les tarifs (exercice financier 2015) permettant l'accès gratuit au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan, le dimanche 24 mai 2015, dans le cadre de la Journée des musées montréalais. Accorder un soutien financier, non récurrent, de 3 587,22 \$ (taxes incluses) à la Société des directeurs des musées montréalais.

CONTENU

CONTEXTE

La Société des directeurs de musées montréalais (SDMM), qui regroupe une trentaine de musées de Montréal, a pour but de favoriser la concertation et les actions communes entre ses membres. Elle organise des événements publics, dont le plus connu est la Journée des musées montréalais.

L'une des conditions que doivent remplir les institutions membres est la participation à cet événement, qui donne accès gratuitement aux musées pour les visiteurs et les inscrit sur des circuits d'autobus, également gratuits.

En tant que membre de la SDMM, Espace pour la vie participe depuis 1999 à la Journée des musées montréalais, en ouvrant les portes du Biodôme et du Planétarium Rio Tinto Alcan.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0489 - 3 avril 2014 - Permettre l'accès gratuit au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan, le dimanche 25 mai 2014, dans le cadre de la Journée des musées montréalais.

Dépense de 3 587,22 \$.

CE13 0547 - 7 mai 2013 - Permettre l'accès gratuit au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan, le dimanche 26 mai 2013, dans le cadre de la Journée des musées montréalais.

Dépense de 3 595,41 \$.

CE12 0071 - 20 janvier 2012 - Permettre l'accès gratuit au Biodôme, le 27 mai 2012, à l'occasion de la Journée des musées montréalais. Dépense de 3 554,46 \$.

DESCRIPTION

Le Biodôme et le Planétarium Rio Tinto Alcan sont les deux seules institutions d'Espace pour la vie à participer à la Journée des musées montréalais. Bien que le Jardin botanique et l'Insectarium adhèrent aussi à la SDMM, elles sont dispensées de participer à la Journée des musées montréalais en raison de la tenue, à la même période, de l'événement « Rendez-vous horticole ». Présenté au Jardin botanique depuis maintenant 18 ans, le Rendez-vous

horticole constitue un événement incontournable attirant chaque année quelque 15 000 visiteurs.

JUSTIFICATION

L'adoption par le comité exécutif d'une ordonnance en vertu de l'article 51 du règlement sur les tarifs permettra à Espace pour la vie de respecter ses engagements envers la SDMM, puisque l'adhésion à la Société prévoit une participation à la Journée des musées montréalais.

La participation du Biodôme et du Planétarium Rio Tinto Alcan apporte une visibilité intéressante à Espace pour la vie. En 2014, 14 503 personnes ont visité le Biodôme et 3 549 personnes ont visité le Planétarium à cette occasion, sur les 86 468 participants à la Journée des musées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La fréquentation du Biodôme et du Planétarium Rio Tinto Alcan un dimanche tarifié à cette période de l'année contribuerait à hauteur de 32 600 \$ aux revenus autonomes d'Espace pour la vie. La participation à la Journée des musées montréalais implique que ces revenus ne seront pas perçus. Cette perte est compensée en partie par une augmentation des ventes à la boutique, au stationnement et au restaurant qui doublent avec la venue des visiteurs, cinq à sept fois plus nombreux en moyenne qu'un dimanche ordinaire durant la même période.

De plus, une contribution de 3 587,22 \$ (taxes incluses) sera versée à la SDMM en guise de quote-part au coût total des dépenses encourues par l'organisme pour la réalisation de la Journée des musées montréalais 2015. Cette dépense a été prévue au budget de fonctionnement de la division Identité et mise en valeur d'Espace pour la vie. Elle sera entièrement assumée par la Ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En favorisant l'accès aux institutions pour le grand public, la participation d'Espace pour la vie à la Journée des musées montréalais, contribue au volet social du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise.

Par ailleurs, cet événement permet de sensibiliser un grand nombre de personnes aux enjeux liés à la biodiversité et à la protection de l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En ne participant pas au circuit de la Journée des musées montréalais, Espace pour la vie subirait une perte d'attachement du public et une perte de crédibilité auprès des autres musées. Par ailleurs, l'organisation devrait retirer son adhésion à la SDMM.

Aussi, une décision défavorable subséquente à la sortie de la campagne de promotion de la SDMM impliquerait un dédommagement financier à l'organisme.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En plus des activités de communication organisées par la SDMM, l'annonce de la Journée des musées sera diffusée sur le portail web et les médias sociaux d'Espace pour la vie.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Journée des musées montréalais : 24 mai 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Dyna L LOUIS)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nadine FORTIN
Charge(e) de communication

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-01-30

Albane LE NAY
C/D Rayonnement et relations avec les publics

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450

Approuvé le : 2015-02-16



Dossier # : 1146807004

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations (PTI), un projet de règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 12,75 M\$ afin de financer la réalisation du programme de protection de l'actif immobilisé, des travaux relatifs à la réfection des bâtiments, des aménagements extérieurs et des équipements de la Société du parc Jean-Drapeau pour l'année 2015, conformément au budget d'investissements autorisée par le Conseil d'agglomération".

Le directeur général de la Société du parc Jean-Drapeau recommande :
D'adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations (PTI), un projet de règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 12,75 M\$ afin de financer la réalisation du programme de protection de l'actif immobilisé, des travaux relatifs à la réfection des bâtiments, des aménagements extérieurs et des équipements de la Société du parc Jean-Drapeau pour l'année 2015, conformément au budget d'investissements autorisée par le Conseil d'agglomération".

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-01-20 18:12

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION**Dossier # :1146807004**

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations (PTI), un projet de règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 12,75 M\$ afin de financer la réalisation du programme de protection de l'actif immobilisé, des travaux relatifs à la réfection des bâtiments, des aménagements extérieurs et des équipements de la Société du parc Jean-Drapeau pour l'année 2015, conformément au budget d'investissements autorisée par le Conseil d'agglomération."

CONTENU**CONTEXTE****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda GÉLINAS
Conseillère analyse - contrôle de gestion

IDENTIFICATION **Dossier # :1146807004**

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations (PTI), un projet de règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 12,75 M\$ afin de financer la réalisation du programme de protection de l'actif immobilisé, des travaux relatifs à la réfection des bâtiments, des aménagements extérieurs et des équipements de la Société du parc Jean-Drapeau pour l'année 2015, conformément au budget d'investissements autorisée par le Conseil d'agglomération."

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a octroyé à la Société du parc Jean-Drapeau, par le biais de son programme triennal d'immobilisations (PTI) 2015-2017, respectivement 12,750 M\$, 13,4 M\$ et 5,4 M\$ pour les années 2015, 2016 et 2017 afin d'assurer la pérennité des installations et la sécurité des visiteurs, des usagers et des employés.

Programme de protection de l'actif immobilisé (Maintenance d'actifs)

Le parc Jean-Drapeau fait partie du réseau des grands parcs et est désigné comme un équipement d'intérêt collectif. Aujourd'hui, 2,5 millions de visiteurs fréquentent annuellement le parc Jean-Drapeau, soit pour les équipements majeurs qui s'y trouvent (p. ex. Complexe aquatique, plage, Biosphère, Bassin olympique, etc.), pour la tenue de plus de 60 événements et activités qui s'y déroulent (p. ex. Fête des neiges, Week-ends du Monde, Fête des enfants, Piknic Électronik, Osheaga, Heavy Mtl, etc.) ou pour ses pistes cyclables et ses espaces verts.

Compte tenu de l'achalandage annuel, du nombre important et de la variété des activités, de même que de l'envergure des événements qui se tiennent sur le territoire du parc Jean-Drapeau, la Société, afin de réaliser sa mission, se doit d'offrir des installations et des infrastructures appropriées capables d'assurer le bon déroulement des activités et événements majeurs tout en étant sécuritaires pour les usagers et les employés. Faute de budget, les installations et les infrastructures de la Société sur le site sont vétustes et ont souffert au cours des années d'un déficit d'investissement (selon le rapport de vérification du vérificateur général de la Ville de Montréal des installations et infrastructures de la Société du parc Jean-Drapeau réalisé en 2010 et l'étude de SNC Lavalin). Par ailleurs, des bâtiments patrimoniaux nécessitent des travaux importants et urgents. Compte tenu de l'état des installations et des infrastructures ainsi que des risques qui en découlent, des actions doivent être entreprises dès 2015 et les prochaines années en vue de corriger des

situations problématiques. Par la suite, il importe que les installations et les infrastructures fassent l'objet d'un entretien constant, ainsi que des mises aux normes et à niveau qui s'imposent afin de contrer une détérioration prématurée. Ces opérations d'entretien prévues en 2015 sont une condition essentielle pour maintenir les infrastructures du Parc en bon état de fonctionnement et assurer la sécurité des lieux tout en préservant leurs valeurs historiques et patrimoniales.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1779 - 19 novembre 2014 - Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à octroyer un contrat de 4 433 250 \$, taxes incluses, pour les travaux de réaménagement des installations sportives du Bassin olympique, secteur du Quartier des athlètes, à Construction Socam, aux prix et aux conditions de sa soumission datée du 22 octobre 2014 et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier.

CE14 1616 - 22 octobre 2014 - Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à procéder à la réalisation des travaux relatifs à la réfection des bâtiments, des aménagements extérieurs et des équipements dans le cadre de son programme de protection de l'actif immobilisé et de lui en rembourser les coûts, sur présentation des pièces justificatives, jusqu'à concurrence de 12,259 M\$ pour l'année 2014, conformément au budget d'investissements autorisé par le conseil d'agglomération dans le cadre du PTI 2014/2016.

CE14 0880 - 4 juin 2014 - Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à octroyer un contrat de 2 249 439.82 \$, comprenant toutes les taxes et contingences (15 %), pour les travaux de mise aux normes du réseau électrique moyenne-tension de l'île Notre-Dame (phase 3), à la firme « Néolect », aux prix et conditions de sa soumission datée du 7 avril 2014, conformément à l'appel d'offres public #20140110 et disponible au budget PTI "Mise aux normes du réseau électrique" de la Ville de Montréal, accordé à la Société du parc Jean-Drapeau.

CE13 1087 - 31 juillet 2013 – Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à octroyer un contrat de 3 454 625,25\$, comprenant toutes les taxes et contingences (15%), pour les travaux de mise aux normes du réseau électrique moyenne-tension de l'île Notre-Dame (phase 2), à la firme « Transelec / Common inc. », aux prix et conditions de sa soumission datée du 28 mai 2013.

CE13 1088 - 31 juillet 2013 – Autoriser à la Société du parc Jean-Drapeau une dépense de 40,471 M\$ afin de poursuivre les travaux relatifs à la réfection et au développement des bâtiments, des aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau et autoriser la Société à entreprendre les travaux et lui en rembourser le montant sur présentation des pièces justificatives, jusqu'à concurrence du montant prévu au PTI 2013, soit 40,471 M\$.

CG13 0049 - 28 février 2013 - Adopter un budget supplémentaire de 76 673 000 \$ au PTI 2013-2015, provenant du report des budgets d'immobilisations non utilisés de 2012, pour des projets identifiés par les services centraux, relevant du conseil d'agglomération, conformément aux documents joints au dossier décisionnel.

CE12 2057 - 12 décembre 2012 - Effectuer les travaux essentiels et urgents. Autoriser la SPJD à octroyer un contrat de 7 459 807,95 \$ (incluant les taxes) pour le projet d'agrandissement et de mise aux normes du pavillon Hélène-de-Champlain à la firme "Les Entreprises QMD" aux prix et conditions de sa soumission datée du 15 août 2012. Autoriser le report des budgets non utilisés de 2012 à 2013. Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier.

CE12 1919 - 28 novembre 2012 - Autoriser à la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) une dépense de 15 758 000 \$ afin de poursuivre les travaux afférents à la réfection de

bâtiments, d'équipements, du réseau électrique de l'île Notre-Dame et du réseau routier. Autoriser la SPJD à entreprendre les travaux et lui en rembourser le montant sur présentation des pièces justificatives, jusqu'à concurrence d'une somme de 15 758 000 \$.

CG12 0333 - 21 septembre 2012 - Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2013-2015 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

CG12 0283 - 23 août 2012 - Autoriser la Société du Parc Jean-Drapeau à réaliser une dépense en immobilisations n'excédant pas 5 650 000 \$ aux fins des travaux portant sur les infrastructures du réseau routier (2 653 550 \$) ainsi que sur les infrastructures du réseau d'aqueduc et d'égouts (2 996 450 \$) de la Ville, situé sur le territoire du Parc Jean-Drapeau. Autoriser un virement budgétaire de 2 653 550 \$ provenant du PTI du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement au PTI dédié à la Société du Parc Jean-Drapeau, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Approuver le projet de modification à la convention initiale intervenue le 27 octobre 2011 (CG11 0354) afin de refléter l'augmentation de 5 650 000 \$ des travaux d'immobilisations confiés à la Société. Autoriser le principe du report en 2013 de tout solde non utilisé en 2012 du budget viré de 2 653 550 \$.

CE11 0766 - 25 mai 2011 - Autoriser une dépense de 14 536 000 \$ afin de procéder à la réalisation de travaux au parc Jean-Drapeau, relatifs au développement et à la sécurisation des bâtiments, des aménagements extérieurs, dont la mise aux normes du réseau électrique haute tension, et des équipements. Autoriser la SPJD à faire appel aux services professionnels de la Ville de Montréal dans le cadre de ce projet. Autoriser la SPJD à entreprendre les travaux et lui en rembourser le montant sur présentation des pièces justificatives jusqu'à concurrence de 14 536 000 \$. Imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but l'obtention d'un règlement d'emprunt d'une valeur de 12,75 M\$ (incluant les ristournes de TPS et de TVQ) pour financer la réalisation du programme de protection de l'actif immobilisé, des travaux relatifs à la réfection des bâtiments, des aménagements extérieurs et des équipements de la Société du parc Jean-Drapeau pour l'année 2015, conformément au budget d'investissements autorisée par le Conseil d'agglomération.

Dans le cadre de sa mission, la Société du parc Jean-Drapeau a entre autres responsabilités la gestion, le développement et la préservation des bâtiments et des équipements du parc Jean-Drapeau. Or, actuellement trois types d'actifs sont concernés par les travaux visant la sécurité des lieux : les bâtiments et installations, les aménagements extérieurs ainsi que le mobilier urbain et les équipements.

JUSTIFICATION

L'approbation par le gouvernement du Québec et le conseil d'agglomération du présent règlement d'emprunt permettra de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et, par conséquent, de réaliser plus rapidement les travaux et de financer les divers contrats futurs en évitant ainsi l'adoption de règlements d'emprunt à la pièce.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le programme de protection de l'actif immobilisé a été évalué à 12,750 M\$ (incluant les ristournes de TPS et de TVQ) pour l'année 2015. Ces travaux seront effectués par la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD). Les budgets sont déjà prévus à même l'enveloppe octroyée lors de la confection du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2015-2017.

Le montant de 12,750 M\$ provenant du budget d'investissements autorisé dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017 se répartit ainsi :

No. De projet	No. Sous-projet	Description	No. Projet SIMON	2015 INVESTI
43010	1143010002	Bâtiments	135814	11 000 000 \$
43010	1143010003	Aménagements	135816	325 000 \$
43010	1143010004	Achats d'équipements	135817	1 425 000 \$
				12 750 000 \$

La période de financement ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces travaux demeurent importants pour assurer la sécurité des usagers et des employés, ainsi que le bon déroulement des activités et des événements se déroulant au parc Jean-Drapeau. Ils permettront en outre de maintenir un haut niveau de fréquentation dans un environnement plus adapté.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

n/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

n/a

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Brigitte LALIBERTÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mario - Ext DE FANTI
Directeur Finances et Technologies de
l'information

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-05

Daniel - Ext BLIER
Directeur général



Dossier # : 1155380001

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Division de la gestion des projets et du développement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2015-2017, un projet de règlement d'emprunt (fonds 105) autorisant le financement de 50 350 000,00 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens et de mise à niveau des chambres de transformation (C.T. 1500 et C.T. 1000) dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM)

Il est recommandé :

Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2015-2017, un projet de règlement d'emprunt (fonds 105) autorisant le financement de 50 350 000,00 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens et de mise à niveau des chambres de transformation (C.T. 1500 et C.T. 1000) dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM)

Signé par Serge A BOILEAU **Le** 2015-02-04 13:13

Signataire :

Serge A BOILEAU

Président
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

IDENTIFICATION

Dossier # :1155380001

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Division de la gestion des projets et du développement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2015-2017, un projet de règlement d'emprunt (fonds 105) autorisant le financement de 50 350 000,00 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens et de mise à niveau des chambres de transformation (C.T. 1500 et C.T. 1000) dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM)

CONTENU

CONTEXTE

Afin de procéder à la construction de nouveaux réseaux pour ses usagers et à l'enfouissement des fils aériens dans les différents arrondissements, de maintenir en bon état les différents réseaux électriques et de télécommunication et de mise à niveau des chambres de transformation (C.T. 1500 et C.T. 1000) , la Commission des services électriques de Montréal réalise différents travaux d'immobilisation. Ces travaux visent le maintien et le prolongement du réseau. Ils sont jugés prioritaires parce qu'ils sont directement reliés à l'obligation de distribution électrique et de télécommunication par les usagers du réseau de la CSEM.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution du 4 juin 2014 CE14 0896 : d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 31 100 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement de fils aériens et de mise à niveau des chambres de transformation (C.T. 1500 et C.T. 1000) dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

DESCRIPTION

Le présent rapport vise l'autorisation d'un règlement d'emprunt d'une valeur de 50 350 000 \$ pour réaliser des travaux d'enfouissement et de déplacement des fils et de maintien du réseau de conduits souterrains de la CSEM. L'obtention de ce règlement d'emprunt permettra à la Commission des services électriques de mener à terme la programmation prévue pour l'année 2015-2017.

JUSTIFICATION

Le présent règlement permettra d'octroyer des contrats rapidement et de répondre aux besoins des usagers ainsi que de réaliser plusieurs projets majeurs jugés prioritaires pour les usagers de la CSEM dans le cadre du Programme des dépenses d'immobilisation. Les principaux travaux relatifs au présent règlement d'emprunt sont les suivants :

- Prolongement du réseau de conduits souterrains existants;
- Modifications et ajouts au réseau de conduits souterrains;
- Construction de nouveaux réseaux de conduits souterrains pour de nouveaux développements résidentiels;
- Construction et/ou mise à niveau des chambres de transformateurs intégrées à des projets d'ensemble;
- Construction de réseaux d'éclairage.

Pour les détails concernant les principaux projets visés par le présent dossier, voir la note jointe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Commission des services électriques doit prévoir les budgets pour la réalisation de ses travaux d'immobilisation à même son enveloppe budgétaire 2015-2017 du programme triennal d'immobilisation conformément aux besoins de ses usagers.

La présente dépense est assumée par la Ville Centrale et remboursée à l'aide des redevances payées par les usagers et utilisateurs du réseau de la CSEM.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'autorisation du règlement d'emprunt permettra de répondre efficacement aux besoins de ses usagers dans les délais impartis par l'obligation de rendre à leurs clients et abonnés les services électriques et de télécommunication.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il faut noter que les travaux faisant l'objet du présent règlement d'emprunt ont été coordonnés avec les Service des infrastructures, du transport et de l'environnement et les arrondissements pour les travaux de nature locale ou dans le cas des contrats généraux (mineur et intermédiaire), le seront dès l'identification précise du site de l'intervention. De plus, pour l'ensemble des travaux, le Service des infrastructures, du transport et de l'environnement ou l'arrondissement et la CSEM verront à coordonner les interventions lorsque l'échéancier et l'emplacement des travaux seront établis.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion du règlement d'emprunt au conseil municipal du mois de mars 2015 ;

- Adoption du règlement d'emprunt au conseil municipal du mois d'avril 2015 ;
- Appel d'offres aux entreprises à partir du mois d'avril 2015 ;
- Ouverture des soumissions à partir du mois de mai 2015;
- Approbation des octrois de contrats au conseil d'administration de la CSEM au mois de mai 2015 et suivants

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Normand GRAVELINE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mylène - Ext PROVENCHER
Secrétaire (division gestion des projets)
pour Marc-André Baillargeon, Chef de division -
Planification, Conception, Devis et
Normalisation

ENDOSSÉ PAR

Serge A BOILEAU
Président

Le : 2015-02-03



Dossier # : 1154870001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du rapport annuel 2014 des dépenses pour l'entretien du parc du Mont-Royal.

De prendre acte du dépôt, conformément au *Règlement 07-053* , du rapport annuel 2014 des dépenses pour l'entretien du parc du Mont-Royal.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2015-01-22 10:31

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1154870001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du rapport annuel 2014 des dépenses pour l'entretien du parc du Mont-Royal.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu du règlement 07-053, le conseil de la Ville subdélègue au conseil de l'arrondissement de Ville-Marie l'entretien du parc du Mont-Royal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 240505 - 11 septembre 2014 - De prendre acte du dépôt, conformément au règlement 07-053, du rapport semestriel d'évolution budgétaire du parc du Mont-Royal pour la période du 1er

janvier au 30 juin 2014.

CA14 240342 - 12 juin 2014 - Autoriser une affectation de surplus, ratifier une dépense de 598 240,47 \$ provenant des surplus libres d'arrondissement pour la mise en place du "Plan d'action

Propreté 2014".

CM07 0732 du 22 octobre 2007 : Adopter une résolution ayant pour effet de déléguer au conseil de la Ville de Montréal certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités

d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal 1229-2005, 8 décembre 2005).

DESCRIPTION

Les dépenses réelles au 31 décembre 2014 sont présentées en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Les articles 2 et 3 du règlement du conseil de la ville sur la subdélégation de certains

pouvoirs relatifs à des équipement, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du décret

concernant l'agglomération de Montréal prévoient un processus semestriel de reddition de compte (1229-2005, 8 décembre 2005).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le rapport annuel 2014 pour l'entretien du parc du Mont-Royal présente un surplus de 52 961 \$. Cette économie est principalement due à la décision CA14 240342 autorisant l'affectation d'une

somme de 130 494,30 \$ en provenance des surplus libres d'arrondissement destinée à l'entretien des chemins, des sentiers, des ponceaux et des canivaux.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Philippe LEMIRE
Conseiller(ere) en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-01-21

Dominique MARTHET
Chef de division ressources financières et
matérielles